

RAPPORT

D'ACTIVITÉ

2016



# Vite, ensemble, mieux : marquer le territoire de notre empreinte



*Toute une banque pour vous... De longue date, notre entreprise est qualifiée de valeur sûre dans le paysage des banques de notre territoire et parmi les 39 Caisses régionales du groupe Crédit Agricole.*

*2016 se situe dans cette lignée pour le Crédit Agricole Centre France : notre entreprise a confirmé son dynamisme commercial avec 36 300 nouveaux clients qui nous ont rejoints. Nous avons une nouvelle fois connu une bonne année sur l'habitat avec plus d'1,5 milliard d'euros de crédits réalisés sur notre territoire, pour une part de marché de près de 43 %.*

*Proximité, responsabilité, solidarité : ces trois valeurs mutualistes font partie du code génétique du Crédit Agricole Centre France et ont animé l'année 2016. Nous avons construit notre performance au bénéfice de ceux qui vivent sur notre territoire et l'animent, à travers 2 300 projets sélectionnés et accompagnés par nos 138 Caisses locales. Nous avons aussi accueilli 27 600 nouveaux sociétaires : ils sont désormais 330 000 à Centre France.*

*Des clients exigeants, une concurrence exacerbée et une réglementation renforcée nous imposent d'évoluer constamment pour rester dans la course. L'apparition de nouveaux outils implique des changements comportementaux rapides de notre part, tout l'art d'être agile pour être efficace et faire mieux. Nous croyons en cette idée simple et essentielle que l'innovation technologique doit être mise au service de la relation humaine et des besoins de nos clients, pour faire progresser notre concours au service de l'économie locale. Ces derniers mois, le Crédit Agricole Centre France a ainsi franchi une nouvelle étape de son histoire en lançant son projet d'entreprise « Connectons notre @venir », trajectoire engagée vers le futur, vers la transformation digitale.*

*Ce rapport d'activité, et le bilan qui y est dressé, illustrent la richesse des actions quotidiennes de la Caisse régionale au service de son territoire, dans tous les domaines : commercial, innovations, événements, ressources humaines... Il traduit l'engagement professionnel et constant de l'ensemble de nos équipes sur l'Allier, le Cantal, la Corrèze, la Creuse, le Puy-de-Dôme pour nos clients et nos sociétaires.*

*Nous vous donnons rendez-vous tout au long de l'année 2017 pour confirmer cette empreinte qui nous est chère, chère au Crédit Agricole Centre France.*

Jean-Christophe Kiren  
Directeur général

Jean-François Giraud  
Président

# TOUTE UNE BANQUE POUR VOUS

Grâce à son modèle de **banque universelle de proximité** – l'association étroite de ses banques de proximité avec ses métiers spécialisés –, réaffirmé par sa nouvelle signature « Toute une banque pour vous », le Crédit Agricole accompagne ses clients dans tous leurs projets personnels et professionnels en leur proposant une large gamme de services : banque au quotidien, crédits, épargne, assurances, gestion d'actifs, immobilier, crédit-bail, affacturage, banque de financement et d'investissement, services aux émetteurs et aux investisseurs.

Au service de **52 millions de clients dans le monde**, il se distingue également par son modèle distributif, la Banque multicanale de proximité, et la mobilisation de ses **138 000 collaborateurs** qui font du Crédit Agricole la Banque de la relation client.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, portés par ses **9,3 millions de sociétaires** et près de **31 000 administrateurs** de Caisses locales et régionales, le Crédit Agricole dispose d'un modèle d'organisation qui lui assure stabilité et pérennité. Il puise également sa force dans ses valeurs de transparence, proximité, responsabilité et ouverture sur le monde et les territoires, qu'il cultive depuis 120 ans.

La politique de responsabilité sociale d'entreprise du Crédit Agricole est au cœur de son identité de banque utile et loyale dans la durée. Elle s'intègre à son offre et irrigue tous ses métiers. Elle est un facteur clé de performance globale et un puissant vecteur d'innovation.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole renforce année après année ses positions de leader. Il est le premier financeur de l'économie française et le premier assureur en France. Il est également le premier bancassureur en Europe, le premier gestionnaire d'actifs européen et le deuxième acteur mondial en financements verts.



**52 M**  
DE CLIENTS



**50**  
PAYS



**138 000**  
COLLABORATEURS

**9,3 M**  
DE SOCIÉTAIRES

**31 000**  
ADMINISTRATEURS



## ORGANISATION DU GROUPE

**9,3 millions de sociétaires** sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole. Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital des **2 471 Caisses locales** et désignent chaque année leurs représentants : près de **31 000 administrateurs** qui portent leurs attentes au cœur du Groupe.

Les Caisses locales détiennent l'essentiel du capital des **39 Caisses régionales**.

Les Caisses régionales sont des banques régionales coopératives qui offrent à leurs clients une gamme complète de produits et services. L'instance de réflexion des Caisses régionales est la Fédération Nationale du Crédit Agricole, lieu où sont débattues les grandes orientations du Groupe.

À travers **SAS Rue La Boétie**, les Caisses régionales sont l'actionnaire majoritaire, à 56,6 %, de **Crédit Agricole SA** qui coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

### LA BANQUE DE PROXIMITÉ

### LA BANQUE UNIVERSELLE DE PROXIMITÉ

### LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

39 CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE

LCL

BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL

CRÉDIT AGRICOLE ITALIA -  
CA BANK POLSKA - CA EGYPT -  
CRÉDIT DU MAROC -  
CA UKRAÏNE - CA ROMANIA -  
CA SRBIJA

**52**

**MILLIONS DE CLIENTS**

**PARTICULIERS, AGRICULTEURS,  
PROFESSIONNELS, COLLECTIVITÉS,  
INSTITUTIONNELS, ENTREPRISES**

MOYENS DE PAIEMENT

CRÉDIT AGRICOLE  
PAYMENT  
SERVICES

CRÉDIT AGRICOLE  
ASSURANCES  
Assurance-vie,  
prévoyance, emprunteur,  
dommages

AMUNDI  
Gestion d'actifs

GESTION DE  
L'ÉPARGNE ET  
ASSURANCES

INDOSUEZ  
WEALTH  
MANAGEMENT  
Gestion de fortune

CRÉDIT AGRICOLE  
IMMOBILIER  
Opérateur  
immobilier global

SERVICES  
FINANCIERS  
SPÉCIALISÉS

CRÉDIT AGRICOLE  
CONSUMER  
FINANCE  
Crédit à la  
consommation

CRÉDIT AGRICOLE LEASING  
& FACTORING  
Crédit-bail et  
affacturation

CRÉDIT AGRICOLE CIB  
Banque de  
financement et  
d'investissement

CACEIS  
Services financiers  
aux institutionnels

Autres filiales spécialisées :  
Crédit Agricole Capital  
Investissement & Finance  
(Idia, Sodica), Uni-éditions

# Sommaire

|  |           |  |           |
|--|-----------|--|-----------|
| <b>Rapport de gestion 2016</b>   | <b>11</b> | <b>Comptes consolidés<br/>au 31 décembre 2016</b>  | <b>47</b> |
| <b>Rapport d'activité</b>  | <b>12</b> | <b>Cadre général</b>   | <b>48</b> |
| La collecte des ressources   | 13        | Présentation juridique de l'entité   | 48        |
| Les crédits  | 13        | Organigramme simplifié du Crédit Agricole  | 48        |
| Les services   | 13        | Relations internes au Crédit Agricole  | 50        |
| Comptes inactifs et déshérence   | 14        | <b>États financiers consolidés</b>   | <b>54</b> |
| <b>Rapport financier</b>   | <b>15</b> | Compte de résultat   | 54        |
| Le groupe Crédit Agricole Centre France  | 15        | Résultat net et gains et pertes comptabilisés<br>directement en capitaux propres                         | 55        |
| Les faits marquants de l'exercice  | 15        | Bilan actif  | 56        |
| Les comptes sociaux au 31 décembre 2016  | 15        | Bilan passif   | 57        |
| Les filiales consolidées   | 17        | Tableau de variation des capitaux propres  | 58        |
| Les comptes consolidés au 31 décembre 2016   | 18        | Tableau des flux de trésorerie   | 59        |
| Les facteurs de risques  | 18        | <b>Notes annexes aux états financiers</b>  | <b>60</b> |
| Informations sur les délais de paiement  | 37        | 1 - Principes et méthodes applicables dans<br>le groupe, jugements et estimations utilisés               | 60        |
| Événements majeurs intervenus depuis la date<br>de clôture                                       | 37        | 1.1 - Normes applicables et comparabilité  | 60        |
| Perspectives 2017  | 37        | 1.2 - Format de présentation des états financiers  | 65        |
| Résultats financiers du Crédit Agricole<br>Centre France au cours des cinq derniers<br>exercices | 37        | 1.3 - Principes et méthodes comptables   | 65        |
| Dividendes versés<br>au cours des trois derniers exercices                                       | 37        | 1.4 - Principes et méthodes de consolidation<br>(IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)                             | 78        |
| Responsabilité sociale et environnementale   | 37        | 2 - Principales opérations de structure<br>et événements significatifs de la période                     | 80        |
|  |           | 3 - Gestion financière, exposition aux risques<br>et politique de couverture                             | 80        |
|  |           | 3.1 - Risque de crédit   | 81        |
|  |           | 3.2 - Risque de marché   | 85        |
|  |           | 3.3 - Risque de liquidité et de financement  | 88        |
|  |           | 3.4 - Couverture des risques de flux de trésorerie<br>et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change | 90        |
|  |           | 3.5 - Risques opérationnels  | 91        |
|  |           | 3.6 - Gestion du capital et ratios réglementaires  | 91        |
|  |           | 4 - Notes relatives au résultat net et gains et pertes<br>comptabilisés directement en capitaux propres  | 92        |
|  |           | 4.1 - Produits et charges d'intérêts   | 92        |
|  |           | 4.2 - Commissions nettes   | 92        |

|  |           |  |            |
|--|-----------|--|------------|
| 4.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat                     | 93        | 6.19 - Participations ne donnant pas le contrôle                               | 112        |
| 4.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente                                  | 94        | 6.20 - Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle | 112        |
| 4.5 - Produits et charges nets des autres activités  | 94        | <b>7 - Avantages au personnel et autres rémunérations</b>                      | <b>113</b> |
| 4.6 - Charges générales d'exploitation   | 94        | 7.1 - Détail des charges de personnel  | 113        |
| 4.7 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 95        | 7.2 - Effectif fin de période  | 113        |
| 4.8 - Coût du risque   | 95        | 7.3 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies         | 113        |
| 4.9 - Gains ou pertes nets sur autres actifs   | 95        | 7.4 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies         | 114        |
| 4.10 - Impôts  | 96        | 7.5 - Autres avantages sociaux   | 115        |
| 4.11 - Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                       | 97        | 7.6 - Rémunérations de dirigeants  | 115        |
| <b>5 - Informations sectorielles</b>   | <b>99</b> | <b>8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties</b>       | <b>116</b> |
| <b>6 - Notes relatives au bilan</b>  | <b>99</b> | <b>9 - Reclassement d'instruments financiers</b>                               | <b>117</b> |
| 6.1 - Caisse, banques centrales  | 99        | <b>10 - Juste valeur des instruments financiers</b>                            | <b>117</b> |
| 6.2 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat  | 99        | 10.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût     | 118        |
| 6.3 - Instruments dérivés de couverture  | 99        | 10.2 - Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur   | 121        |
| 6.4 - Actifs financiers disponibles à la vente   | 100       | <b>11 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016</b>                     | <b>125</b> |
| 6.5 - Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle                                 | 100       | 11.1 - Information sur les filiales  | 125        |
| 6.6 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance   | 101       | 11.2 - Composition du périmètre  | 125        |
| 6.7 - Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers   | 101       | <b>12 - Participations et entités structurées non consolidées</b>              | <b>126</b> |
| 6.8 - Exposition au risque souverain   | 101       | 12.1 - Participations non consolidées  | 126        |
| 6.9 - Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle                                  | 103       | 12.2 - Entités structurées non consolidées                                     | 126        |
| 6.10 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées   | 103       | <b>13 - Événements postérieurs à la clôture</b>                                | <b>126</b> |
| 6.11 - Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers                             | 104       |  |            |
| 6.12 - Actifs et passifs d'impôts courants et différés   | 106       |  |            |
| 6.13 - Comptes de régularisation actif, passif et divers   | 106       |  |            |
| 6.14 - Coentreprises et entreprises associées  | 107       |  |            |
| 6.15 - Immeubles de placement  | 107       |  |            |
| 6.16 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)                          | 108       |  |            |
| 6.17 - Provisions  | 109       |  |            |
| 6.18 - Capitaux propres  | 110       |  |            |

## Comptes individuels au 31 décembre 2016

|   |            |  |     |
|---|------------|--|-----|
|   | <b>131</b> |  |     |
| <b>Bilan au 31 décembre 2016</b>  | <b>132</b> | Note 16  |     |
| <b>Hors-bilan au 31 décembre 2016</b>   | <b>134</b> | Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies | 160 |
| <b>Compte de résultat au 31 décembre 2016</b>   | <b>135</b> | Note 17  |     |
| Note 1  |            | Fonds pour risques bancaires généraux  | 161 |
| Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice                          | 136        | Note 18  |     |
| Note 2  |            | Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle                                     | 161 |
| Principes et méthodes comptables  | 139        | Note 19  |     |
| Note 3  |            | Variation des capitaux propres (avant répartition)                                     | 161 |
| Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle                      | 148        | Note 20  |     |
| Note 4  |            | Composition des fonds propres  | 162 |
| Opérations avec la clientèle  | 149        | Note 21  |     |
| Note 5  |            | Opérations effectuées en devises   | 163 |
| Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille | 150        | Note 22  |     |
| Note 6  |            | Opérations de change, emprunts et prêts en devises                                     | 163 |
| Titres de participation et de filiales  | 152        | Note 23  |     |
| Note 7  |            | Opérations sur instruments financiers à terme  | 164 |
| Variation de l'actif immobilisé   | 154        | Note 24  |     |
| Note 8  |            | Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés                  | 167 |
| Comptes de régularisation et actifs divers  | 155        | Note 25  |     |
| Note 9  |            | Engagements de financement et de garantie et autres garanties                          | 167 |
| Dépréciations inscrites en déduction de l'actif   | 155        | Note 26  |     |
| Note 10   |            | Actifs donnés et reçus en garantie   | 168 |
| Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle                     | 156        | Note 27  |     |
| Note 11   |            | Engagements donnés aux entreprises liées   | 168 |
| Comptes créditeurs de la clientèle  | 156        | Note 28  |     |
| Note 12   |            | Produits nets d'intérêts et revenus assimilés  | 168 |
| Dettes représentées par un titre  | 157        | Note 29  |     |
| Note 13   |            | Revenus des titres   | 169 |
| Comptes de régularisation et passifs divers   | 158        | Note 30  |     |
| Note 14   |            | Produit net des commissions  | 169 |
| Provisions  | 158        | Note 31  |     |
| Note 15   |            | Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation                        | 169 |
| Épargne logement  | 159        | Note 32  |     |
|   |            | Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés             | 170 |
|   |            | Note 33  |     |
|   |            | Autres produits et charges d'exploitation bancaire                                     | 170 |
|   |            | Note 34  |     |
|   |            | Charges générales d'exploitation   | 170 |
|   |            | Note 35  |     |
|   |            | Coût du risque   | 171 |



|   |     |
|---|-----|
| Note 36   |     |
| Résultat net sur actifs immobilisés                             | 171 |
| Note 37   |     |
| Impôt sur les bénéfices   | 172 |
| Note 38   |     |
| Informations relatives aux résultats<br>des activités bancaires | 172 |
| Note 39   |     |
| Projet d'affectation des résultats                              | 172 |
| Note 40   |     |
| Implantation dans des États ou territoires<br>non coopératifs   | 172 |

|   |            |
|---|------------|
| <b>Assemblée générale<br/>mixte du 29 mars 2017</b> |            |
| <b>Texte des résolutions</b>                        | <b>175</b> |

|  |            |
|--|------------|
| <b>Rapport<br/>des Commissaires<br/>aux comptes sur les<br/>comptes consolidés</b> |            |
| <b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>   | <b>181</b> |

|   |            |
|---|------------|
| <b>Rapport<br/>des Commissaires<br/>aux comptes sur les<br/>comptes annuels</b> |            |
| <b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>  | <b>185</b> |

|  |            |
|--|------------|
| <b>Rapport spécial<br/>des Commissaires<br/>aux comptes sur les<br/>conventions réglementées</b> |            |
| <b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>   | <b>189</b> |

|  |            |
|--|------------|
| <b>Attestation de présence de<br/>l'Organisme Tiers Indépendant<br/>sur les informations sociales,<br/>environnementales et sociétales<br/>consolidées figurant dans<br/>le rapport de gestion</b> |            |
| <b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>   | <b>193</b> |



RAPPORT

DE GESTION

2016

# Rapport d'activité

*En dépit d'un profil de croissance heurté en 2016 et d'un deuxième trimestre décevant, le rythme de croissance de l'économie française devrait s'établir finalement à 1,1 % en 2016, proche du rythme de 2015 de 1,2 %. Au-delà, la croissance devrait accélérer modestement (+1,3 % en 2017 et +1,4 % en 2018). Les facteurs de soutien externes (euro, pétrole et taux) continuent à jouer plutôt favorablement, même si le pétrole et les taux longs amorcent une remontée. Par ailleurs, l'effet favorable de certaines mesures de politique économique (CICE, Pacte de responsabilité, mesure de suramortissement...) justifie cette prévision de croissance, dont le dynamisme est toutefois limité par des contraintes structurelles persistantes. La consommation resterait le principal soutien à la croissance, l'investissement prenant progressivement le relais pour soutenir la demande interne. Toutefois, la demande interne ralentirait légèrement sur la période. La consommation décélérerait car la hausse de l'inflation limiterait la progression du pouvoir d'achat. Par ailleurs, la reprise de l'investissement resterait modérée dans un contexte d'attentisme des agents économiques. Après avoir pesé fortement sur la croissance de l'ordre de 0,9 point en 2016, la contribution du commerce extérieur resterait négative en 2017 et 2018, mais plus faiblement.*

*Ce scénario s'inscrit dans un calendrier électoral chargé pour la France en 2017, avec l'élection présidentielle en avril mai puis les élections législatives en juin. Cette prévision qui est en bonne partie déterminée par l'environnement mondial, économique et financier, et par le déroulement du cycle conjoncturel, est établie à politique économique globalement inchangée. Mais elle sera évidemment impactée par les mesures de politique économique qui seront mises en place par le nouveau gouvernement, notamment en matière de fiscalité et de dépenses publiques. En effet, l'environnement global reste propice à l'économie française. L'évolution des données de marché demeure bien orientée. Le taux de change effectif de l'euro est resté assez stable en 2016, à un niveau qui demeure bas. En particulier, le taux de change de l'euro continuerait de se déprécier*

*modérément face au dollar en 2017 notamment dans un contexte de politique monétaire divergente et à l'approche d'élections clés en Europe (euro/dollar à 1,08 fin 2017), avant de remonter en 2018 (1,16 euro/dollar fin 2018), la BCE modérant sa politique monétaire accommodante. Les conditions de financement des agents restent par ailleurs très favorables avec des taux courts proches de zéro et un taux long OAT dix ans qui demeure en dessous de 1 %. Les taux 10 ans remonteraient en 2017-2018 de manière progressive pour atteindre 1,1 % fin 2017 et 1,5 % fin 2018. Enfin, le prix du baril demeure assez bas, et ne remonterait que très graduellement (73 dollars fin 2017).*

*Toutefois, les incertitudes ne manquent pas. En particulier, le calendrier électoral de 2017 peut contribuer à renforcer les incertitudes. Jusqu'ici le climat des affaires s'est toutefois montré résilient en France, en restant au-dessus de sa moyenne de long terme. Par ailleurs, les comportements d'épargne des ménages constituent également une incertitude : si les ménages font le choix d'augmenter leur épargne, cela pèserait sur les perspectives de la consommation. Sur le plan externe, même si la contribution du commerce extérieur à la croissance serait plus favorable en 2017-2018, la faible dynamique du commerce mondial en comparaison de sa tendance d'avant la crise de 2008 limite en partie les gains à en attendre pour la croissance. Enfin, des contraintes structurelles continuent de peser sur la croissance (déficit de compétitivité, confiance des ménages légèrement en dessous de sa moyenne de long terme, ajustement budgétaire).*

*Dans cet environnement de croissance économique modérée et fragile, la Caisse régionale, qui s'est dotée en 2016 d'un nouveau projet d'entreprise « Connectons notre @venir », reste fidèle à ses valeurs coopératives : rester utile à ses clients et à ses territoires, en assurant le financement des investissements de l'ensemble des marchés et en proposant les produits et services adaptés aux besoins de chaque clientèle. La Caisse régionale est ainsi tournée vers l'avenir et ancrée sur ses territoires.*

## La collecte des ressources

En 2016, l'ensemble des dépôts et placements de la clientèle de la Caisse régionale (hors créances négociables interbancaires et avec les dépôts à vue en solde moyen) s'élève à 24,339 milliards d'euros en progression de 3,1 % par rapport à 2015.

L'année 2016 est caractérisée par une progression de la collecte supérieure à celle de 2015 (3,1 % après 2,6 % en 2015) tirée notamment par la forte augmentation des dépôts à vue et de l'épargne logement.

Représentant 22,7 % de la collecte totale, les ressources monétaires (composées des dépôts à vue en solde moyen annuel journalier, des dépôts à terme, des bons de caisse et certificats de dépôts négociables) avec un encours de 5,529 milliards d'euros progressent de 6,3 %. Les dépôts à vue en sont la principale composante avec 4,080 milliards d'euros, ils progressent de 9,2 %. Les dépôts à terme et certificats de dépôts négociables sont quant à eux en baisse de 1 % à 1,449 milliard d'euros.

L'épargne bancaire Crédit Agricole, dont le poids dans la collecte totale reste prépondérant à 44,1 %, enregistre une hausse de 3,3 % à 10,738 milliards d'euros. L'ensemble des comptes sur livrets atteint 5,365 milliards soit une progression de 1,2 % sous l'effet notamment de la progression des encours de Livret A (+ 3,16 % après - 0,6 % en 2015), les Livrets d'Épargne Populaire et les Livrets de Développement Durable enregistrant quant à eux une baisse de leurs collectes (- 1,53 % en 2016 après - 2,86 % en 2015). Les Plans d'Épargne Logement, avec un encours de 3,758 milliards, constituent encore cette année le principal moteur du compartiment de l'épargne bancaire avec une augmentation de 8,4 % (après 9,8 % en 2015). L'encours des autres produits d'épargne Crédit Agricole (PEP, émissions permanentes et périodiques) à 1,615 milliard d'euros enregistre une baisse de 0,4 %.

Avec une part dans la collecte totale de 33,2 %, l'épargne financière augmente de 0,6 % à 8,072 milliards d'euros. L'encours de l'assurance vie à 7,415 milliards d'euros progresse de 2,4 % et les OPC à 0,655 milliard d'euros terminent l'année 2016 sur une baisse de 16 %.

## Les crédits

À fin décembre 2016, l'encours de crédit de la Caisse régionale, en capital et avant dépréciation et en prenant en compte les encours titrisés en octobre 2015, s'élève à 14,536 milliards d'euros en progression de 3 % sous l'effet d'une activité soutenue sur le marché des particuliers.

Ainsi, l'encours des crédits aux ménages, à 8,325 milliards d'euros, s'accroît de 7,1 % après 8,7 % en 2015.

Représentant 53,0 % de l'encours total des crédits, l'encours des prêts au logement s'élève à 7,697 milliards d'euros et augmente de 6,8 % par rapport à 2015 (grâce à un volume de réalisations de 1,547 milliard d'euros atteint en 2016 après 1,690 milliard d'euros réalisés en 2015).

Pesant pour 4,3 % de l'encours total, l'encours des crédits à la consommation à 628 millions d'euros progresse de 11,1 % en 2016 après une progression de 10,6 % en 2015.

L'encours de l'ensemble des crédits professionnels représente quant à lui 42,7 % de l'encours total des crédits de la Caisse régionale. Celui-ci s'élève à 6,211 milliards d'euros et baisse de 2,3 % par rapport à 2015. Cependant, l'activité mesurée par le montant des réalisations a été en légère progression par rapport à 2015 avec une augmentation de 1,3 % à 944 millions d'euros.

Dans le détail :

- le marché de l'agriculture a enregistré une baisse de ses financements moyen long terme sur l'année 2016 de 4,5 % à 309 millions d'euros,
- le marché des entreprises a progressé de 8,8 % pour atteindre 252,3 millions d'euros de réalisations moyen long terme,
- le marché des collectivités publiques rebondi fortement en 2016 avec un volume de réalisation de 135,6 millions d'euros (+ 19,2 %) après une année 2015 difficile (- 28 % à 113,7 millions d'euros),
- le marché des professionnels (artisans, commerçants et professions libérales) s'est légèrement rétracté avec des réalisations en baisse de 1,9 % à 231,9 millions d'euros suite notamment à la baisse enregistrée sur les professions libérales (- 10,2 %).

## Les services

En 2016, la Caisse régionale a poursuivi sa politique d'équipement de ses clients en produits et services adaptés à leurs besoins.

### L'assurance des biens et des personnes

Le portefeuille d'assurance des biens et des personnes a progressé de 4,1 % pour atteindre 463 600 contrats fin 2016. Le développement a continué de se porter sur l'assurance dommages des particuliers, des agriculteurs et des professionnels mais également sur l'assurance des personnes avec la prévoyance et la santé (+ 6 % par rapport à 2015).

### Les comptes à composer

Avec un portefeuille de 354 000 « comptes à composer » (et comptes services) aux particuliers, le taux d'équipement de notre clientèle atteint 67 %. Parallèlement, le stock de « comptes à composer » sur le marché de l'agriculture et des professionnels a continué son développement pour atteindre 26 600 contrats.

### Les cartes bancaires

Le nombre de contrats de cartes bancaires s'élève à 527 700 en progression de 1,3 % dont 497 100 sur le marché des particuliers conduisant à un taux d'équipement de 94 %.



## La banque à accès multiples

En 2016, le Crédit Agricole Centre France a continué d'assurer la promotion et le développement de la banque multicanale avec plus de 48 000 nouveaux clients utilisateurs des applications mobiles « Ma Banque » et « Ma Carte ».

Les différents canaux Crédit Agricole en ligne connaissent une montée en charge régulière de leur utilisation avec plus de 48 millions de connexions sur l'année 2016 en augmentation de plus de 6 % par rapport à 2015.

## Comptes inactifs et déshérence

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Elle a pour but d'inviter les banques à détecter l'inactivité des comptes (ou coffre-fort) bancaires ouverts en leurs livres, à rechercher la cause de cette inactivité qui peut résulter d'un oubli ou du décès du titulaire, et à informer les personnes intéressées des conséquences potentielles de cette inactivité.

Un compte est considéré comme inactif dès lors :

- qu'il n'a enregistré aucun mouvement pendant une période de 12 mois consécutifs (5 ans pour un compte titres ou compte épargne) ;
- et que son titulaire (son représentant légal ou une personne habilitée) ne s'est pas manifesté auprès de l'établissement teneur du compte, et n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans le même établissement, pendant cette même période.

Lorsque le titulaire du compte est décédé, cette période a pour point de départ la date du décès.

À chaque étape du traitement (détection des comptes en inactivité, transfert des fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations), une information est faite auprès des titulaires, représentants, ayants droit et mandataires de ces comptes.

## Produits concernés

Cette loi s'applique désormais aux comptes ouverts à des particuliers, à des sociétés, associations, comités d'entreprise et autres personnes morales.

D'autre part, elle vise :

- les comptes bancaires inactifs :
  - comptes de dépôt et comptes courants,
  - comptes d'épargne réglementés ou non,
  - compte de titres financiers (incluant donc les certificats coopératifs d'investissement) et comptes parts sociales,
- les coffres-forts inactifs.

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale comptait 12 800 comptes inactifs pour un montant total de 8 366 951,24 €.

## Transfert des fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

En l'absence de manifestation du client ou d'opération sur le compte, la banque dépose le solde des comptes restés inactifs à la CDC :

- à l'issue d'un délai de 3 ans suivant le décès du titulaire du compte ;
- à l'issue d'un délai de 10 ans suivant le début de la période d'inactivité du compte si le titulaire est en vie ;
- pour les PEL (Plans d'Épargne Logement) à l'issue d'un délai de 20 ans suivant le début de la période d'inactivité du PEL, si le titulaire ne détient aucun autre compte dans le même établissement.

Les sommes non réclamées par leurs titulaires ou leurs ayants droit seront acquises à l'État :

- à l'issue d'un délai de 27 ans à compter de leur dépôt à la CDC dans le cas des personnes défuntées ;
- à l'issue d'un délai de 20 ans à compter de la date de ce dépôt si le titulaire est en vie ;
- à l'issue d'un délai de 10 ans à compter de la date de ce dépôt si le compte concerné était un PEL et que le titulaire vivant ne détenait aucun autre compte dans le même établissement

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale a transféré 3 537 comptes à la CDC pour un montant de 3 387 376,90 €.

# Rapport financier

## Le groupe Crédit Agricole Centre France

Le groupe Crédit Agricole Centre France constitué autour de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France consolide :

- les comptes de la Caisse régionale et de ses 138 Caisses locales,
- la SA Banque Chalus détenue à 99,99 %,
- la SAS CACF Développement détenue à 100 % et dont l'objet est la prise de participation au capital de PME locales,
- la SAS CACF Immobilier détenue à 100 %, portant l'ensemble des agences immobilières acquises depuis 2004 dont l'objectif est de développer les activités de gestion de biens, de transactions et de syndic, en synergie avec les métiers de banque et d'assurance exercés par le Crédit Agricole Centre France,
- sept SCI de gestion d'immeubles situées en région parisienne, détenues à 99,99 %.

L'ensemble est consolidé selon le principe de l'intégration globale en application des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

Les principes et méthodes de consolidation sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Les faits marquants de l'exercice

En août 2016, le groupe Crédit Agricole a finalisé le projet Eureka qui est un projet de reclassement interne au sein du groupe Crédit Agricole de la participation détenue par Crédit Agricole SA dans le capital des Caisses régionales sous forme de « certificats coopératifs d'investissement » (CCI) et « certificats coopératifs d'associé » (CCA) au sein d'une société de mutualisation (Sacam Mutualisation) conjointement détenue et capitalisée par les Caisses régionales.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du groupe, de meilleure lisibilité de l'activité et de la rentabilité de Crédit Agricole SA et de ses métiers, d'allocation appropriée des fonds propres au sein du groupe Crédit Agricole et de réponses à certaines demandes de normalisation de la structure de capital émanant de la part du superviseur bancaire unique européen,

la BCE, qui a communiqué fin décembre de nouvelles exigences Pilier 2 s'établissant à 9,75 % pour le groupe et 9,5 % pour Crédit Agricole SA.

Pour la Caisse régionale Centre France, le projet Eureka a entraîné une augmentation des titres de participation via Sacam Mutualisation de 816 millions d'euros.

Parallèlement, les garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (garanties Switch) ont été mises à jour afin de prendre en compte la cession de la participation de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales. Pour le Crédit Agricole Centre France, cela s'est traduit, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, par une diminution du dépôt de garantie auprès de Crédit Agricole SA de 224 millions d'euros (le montant du dépôt de garantie passant de 365 millions d'euros à 141 millions d'euros).

## Les comptes sociaux au 31 décembre 2016

### Le bilan

Au 31 décembre 2016, le bilan du Crédit Agricole Centre France présente un total de 19,259 milliards d'euros, en progression de 1,4 % par rapport au 31 décembre 2015.

### L'actif

- Les opérations interbancaires et assimilées s'élèvent à 1 088 millions d'euros. Elles intègrent d'une part, les opérations interbancaires et les créances sur les établissements de crédit pour 122 millions d'euros en baisse de 21 %, et, d'autre part, les effets publics et valeurs assimilées pour 966 millions d'euros regroupant les obligations d'états au titre du portefeuille de titres d'investissement de la Caisse régionale en hausse de 10,7 % (872 millions d'euros au 31 décembre 2015 enregistrés dans ce compartiment). Elles représentent 5,6 % du total du bilan.
- Les opérations internes au Crédit Agricole, représentatives des placements financiers des excédents de ressources, effectués auprès de Crédit Agricole SA, s'établissent à 783 millions d'euros en baisse de 33,3 % par rapport à 2015 compte tenu des tombées d'échéances et cessions réalisées. Elles représentent 4,1 % du total du bilan.

- Les opérations avec la clientèle principalement composées des créances nettes atteignent 14,064 milliards d'euros, en progression de 3,1 % sous l'effet d'une activité soutenue en matière de crédit. Elles représentent 73,0 % du total de l'actif.
- Les portefeuilles titres et autres placements auprès de Crédit Agricole SA s'élèvent à 696 millions d'euros en baisse de 45 %. Ils sont composés de portefeuilles titres, hors titres d'état, pour 420 millions d'euros (contre 767 millions d'euros au 31 décembre 2015), de placements sur ressources permanentes sous forme de prêts en blanc sur ressources propres (135 millions d'euros comme au 31 décembre 2015) et du dépôt de garantie Switch (141 millions d'euros contre 365 millions d'euros au 31 décembre 2015 suite à la suppression d'une partie de cette garantie au cours de l'été 2016). Ce compartiment intègre les 271 millions d'euros représentatifs des titres issus de la titrisation de créances de la Caisse régionale mise en place en octobre 2015. Ils représentent 3,6 % du total de l'actif.
- Les valeurs immobilisées (composées pour l'essentiel des titres de la SAS La Boétie et de Sacam Mutualisation) à 2,235 milliards d'euros en augmentation de 60 % suite à l'acquisition pour 816 millions d'euros de titres de la participation de Sacam Mutualisation dans le cadre du rachat des Certificats Coopératifs d'associés des Caisses régionales détenues précédemment par Crédit Agricole SA.
- Les comptes de régularisations et actifs divers s'élèvent à 393 millions d'euros en baisse de 18 %.

## Le passif

- Les opérations interbancaires et assimilées s'élèvent à 173,3 millions d'euros et diminuent de 0,4 %.
- Les opérations internes au Crédit Agricole qui regroupent pour l'essentiel les avances et emprunts pour le refinancement des prêts s'élèvent à 9,202 milliards d'euros, en baisse de 3,0 %. Ce compartiment comprend notamment un emprunt de 484 millions d'euros pour le refinancement de l'acquisition de titre de Sacam Mutualisation. Elles représentent 47,8 % du total du passif.
- Les opérations avec la clientèle composées des comptes créditeurs, des comptes à terme et des dettes représentées par un titre s'élèvent à 5,912 milliards d'euros en progression de 7,1 % par rapport à 2015. Les comptes créditeurs de la clientèle en position de fin de mois et les comptes d'épargne à régime spécial présentent une augmentation de 8,8 % à 4,623 milliards d'euros, les comptes à terme une diminution de 3,2 % à 1,149 milliard d'euros, et les titres de créances négociables une baisse de 21,6 % à 65 millions d'euros. Les opérations avec la clientèle représentent 24,0 % du total du passif.
- Les comptes de régularisations et passifs divers s'élèvent à 393 millions d'euros, en baisse de 1,9 %.
- Les provisions et dettes subordonnées à 388 millions d'euros augmentent de 8,2 % suite notamment à l'augmentation pour

8,8 millions d'euros de la provision épargne logement et pour 20,7 millions d'euros des provisions sectorielles.

- Les capitaux propres s'élèvent à 3,057 milliards d'euros. La principale explication de leur progression de 4,8 % tient à l'affectation en réserves du résultat de l'exercice précédent après distribution et à la dotation supplémentaire au FRBG (21,8 millions d'euros au 31 décembre 2016). Les fonds propres représentent 15,9 % du total du passif.
- Au 31 décembre 2016, le résultat net s'établit à 134,9 millions d'euros, en hausse de 3,5 millions d'euros soit 2,7 % par rapport à décembre 2015.

Le ratio de solvabilité (COREP) de la Caisse régionale s'établit à 21,71 % au 31 décembre 2016.

## Les résultats

### Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France, à 554,0 millions d'euros, est en baisse de 2,5 % par rapport à 2015.

L'évolution du PNB sera décrite sur la base de l'évolution économique suivante :

- la marge d'intermédiation,
- les commissions et autres produits d'exploitation,
- la marge sur portefeuille et activités pour compte propre résultant de la gestion des fonds propres.

### La marge d'intermédiation

Elle recouvre principalement la marge réalisée sur les prêts à la clientèle, les placements des excédents et les couvertures du risque de taux. Principale composante du PNB, elle s'élève au 31 décembre 2016 à 259,6 millions d'euros, en baisse de 34,3 millions d'euros soit -11,7 %. Cette évolution négative résulte notamment du contexte de persistance de taux bas qui a :

- obéré sensiblement la rentabilité des produits de collecte réglementée,
- et entraîné une baisse des produits des prêts à la clientèle suite au mouvement de réaménagements commencé en 2015 et qui s'est poursuivi sur l'année 2016 notamment sur les prêts habitat.

Parallèlement la Caisse régionale a poursuivi en 2016 sa politique d'optimisation de son refinancement avec pour bénéfice un abaissement du coût de la ressource dans les années futures.

La marge d'intermédiation représente 46,9 % du PNB.

### Les commissions et autres produits d'exploitation

Cet ensemble regroupant principalement l'activité assurances, titres et ventes de produits et services à la clientèle s'élève à

200,4 millions d'euros, en augmentation de 0,8 % par rapport à 2015. Après une très bonne année 2015, le résultat global de l'activité assurance (assurance emprunteur, assurance IARD, assurance caution, prévoyance pour les compartiments les plus significatifs) est en très légère baisse sur l'année 2016 (- 0,1 %), reflétant la qualité du portefeuille et la bonne maîtrise de la sinistralité.

La marge sur commissions représente 36,2 % du PNB.

## La marge sur ressources propres et activités pour compte propre

Cette marge principalement composée des revenus des portefeuilles de titres de participation, placement et investissement s'établit à 94 millions d'euros en augmentation de 24,7 % (75,4 millions d'euros en 2015). Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du dividende de la SAS La Boétie (+ 18,4 millions d'euros par rapport à 2015).

Cette marge représente 17,0 % du PNB.

## Le Résultat Brut d'Exploitation

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 294,3 millions d'euros en progression de 6,6 % par rapport à 2015.

Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des charges informatiques liées à l'accélération des investissements dans le digital effectués par le groupe et par les dotations aux amortissements liés aux investissements immobiliers.

Le Résultat Brut d'Exploitation à 259,7 millions d'euros est en recul de 32,3 millions d'euros (- 11,1 %) et le coefficient d'exploitation s'élève à 53,1 % au 31 décembre 2016.

## Le résultat net

Le coût du risque s'établit à 33,1 millions d'euros contre 42,5 millions d'euros en 2015 et concerne principalement le risque crédit. Si le montant des créances douteuses et litigieuses (CDL) a augmenté de 3,8 millions d'euros en 2016, en relation avec la forte activité crédit, le taux de CDL a légèrement baissé au cours de l'année pour s'établir au 31 décembre 2016 à 2,18 % (avec les encours titrisés) contre 2,22 % au 31 décembre 2015. Le taux de provisionnement de ces CDL s'élève à 78,1 % au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, la Caisse régionale a doté pour 20,7 millions d'euros ses provisions filières avec notamment la création d'une nouvelle filière « LBO et FSA » (Leverage buy out et financement structuré d'actifs) dotée à hauteur de 14,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le fonds pour risques bancaires généraux est doté à hauteur de 21,8 millions d'euros.

Au final, après imputation de la charge fiscale de 73,0 millions d'euros, le résultat net 2016 s'établit à 134,9 millions d'euros en progression de 2,7 % par rapport à décembre 2015.

## L'affectation du résultat et la distribution

La proposition à l'Assemblée générale ordinaire du Crédit Agricole Centre France statuant sur les comptes de l'exercice 2016 pour l'affectation du résultat net est la suivante :

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Résultat net 2016 :           | 134 932 326,89 €                               |
| Intérêts aux parts sociales : | 1 751 220,48 €<br>soit 0,24 € par part sociale |
| Intérêts aux CCA :            | 10 142 394,93 €<br>soit 4,17 € par CCA         |
| Réserve légale :              | 92 279 033,61 €                                |
| Réserves facultatives :       | 30 759 677,87 €                                |

## Les filiales consolidées

### La Banque Chalus

Le Crédit Agricole Centre France détient 99,99 % de la Banque Chalus, banque de dépôt régionale dont le capital s'élève à 24,345 millions d'euros.

En 2016, la Banque Chalus a poursuivi la rénovation de son parc d'agences et a commencé son nouveau projet d'entreprise « Destination 2018 ».

En termes d'activité, sa collecte globale (avec les DAV en solde moyen progressif) a enregistré une progression de 2,7 %. Cette dynamique a été principalement portée par la poursuite, comme en 2015, de la croissance des dépôts à vue (+ 10,1 %) et celle des Plans d'Épargne Logement (+ 6,5 %). Les encours de crédits ont progressé de + 4,8 % grâce, cette année encore, à la forte augmentation de l'encours habitat (+ 9,3 %).

Le repli du Produit Net Bancaire de 9,9 % à 18,523 millions d'euros et la progression des charges de fonctionnement de 2,8 % à 12,912 millions d'euros, conduisent à un recul du Résultat Brut d'Exploitation de 29,8 % à 5,611 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation, calculé selon la norme de l'ACPR, s'établit à 67,5 %.

À fin 2016, le coût du risque enregistre une reprise nette de 0,365 million d'euros. Le taux de CDL ressort à 3,19 % en légère hausse par rapport à fin 2015 (3,18 % au 31 décembre 2015) et le taux de couverture s'établit à 86,7 % (89,8 % au 31 décembre 2015).

Après une dotation au FRBG de 1,946 million d'euros et l'enregistrement de l'impôt sur les sociétés pour 1,817 million d'euros, la Banque Chalus affiche un résultat de 2,213 millions d'euros en hausse de 6,2 % par rapport à 2015.

Au cours de l'année 2017, la banque continuera d'avoir pour ambition d'accélérer le développement commercial sur l'ensemble de ses

marchés, en s'appuyant notamment sur un réseau d'agences maintenant rénové, sur sa relation privilégiée avec sa clientèle et en intégrant l'apport des nouvelles technologies au sein d'une démarche digitale innovante. Le projet d'entreprise « Destination 2018 » matérialise cet objectif qui doit permettre l'accroissement de l'efficacité commerciale et financière de la banque tout en maintenant un niveau d'exigence en termes de qualité et de respect de la réglementation et de la conformité.

## Autres filiales

La SAS CACF Développement au capital de 36 millions d'euros, intégralement détenu par le Crédit Agricole Centre France, a pour objet la prise de participation au capital de PME locales. À fin 2016, elle détenait un portefeuille de participations d'une valeur nette comptable de 34 millions d'euros.

La SAS CACF Immobilier, au capital de 15 millions d'euros détenu à 100 % par le Crédit Agricole Centre France couvre les activités de transactions, locations, syndic et gérance. À fin 2016, les agences immobilières avec la réalisation de 240 transactions, 827 locations et un portefeuille de 21 061 lots en syndic et gérance ont réalisé un chiffre d'affaires total de 6,305 millions d'euros.

Par ailleurs 7 SCI, détenues à 99,9 % par le Crédit Agricole Centre France, constituent un ensemble homogène de 7 immeubles patrimoniaux parisiens représentant un actif net total au 31 décembre 2016 de 34,7 millions d'euros.

## Les comptes consolidés au 31 décembre 2016

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Centre France sont établis selon les normes IAS/IFRS et les interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016. Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe du 31 décembre 2015.

## Le bilan

Le total du bilan consolidé atteint 19,746 milliards d'euros au 31 décembre 2016 en hausse de 1,6 %.

Les fonds propres s'élèvent à 3,329 milliards d'euros soit une progression de 4,4 %, résultant principalement du résultat de l'année 2016.

## Le résultat

Les soldes intermédiaires de gestion s'établissent comme suit :

| (en millions d'euros)     | 2016         | 2015         | Évolution      |
|---------------------------|--------------|--------------|----------------|
| PNB                       | 571,0        | 598,8        | - 4,6 %        |
| Charges de fonctionnement | 308,8        | 289,8        | + 6,6 %        |
| RBE                       | 262,2        | 309,0        | - 15,2 %       |
| Résultat avant impôt      | 229,9        | 263,2        | - 12,6 %       |
| <b>Résultat net</b>       | <b>159,7</b> | <b>173,3</b> | <b>- 7,9 %</b> |

La baisse de 4,6 % du PNB consolidé conjuguée à la hausse des charges de fonctionnement de 6,6 % conduit à une baisse du RBE de 15,2 % à 262,2 millions d'euros.

Le résultat net 2016 s'établit ainsi à 159,7 millions d'euros en baisse de 7,9 % bénéficiant notamment de la baisse du coût du risque (- 12 millions d'euros) et de la charge fiscale (- 19,6 millions d'euros).

## Les facteurs de risques

L'information fournie au titre de la norme IFRS7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- **les risques de crédit** (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,
- **les risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit),
- **les risques structurels de gestion de bilan** : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance,
- **les risques induits par la crise financière.**

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- **les risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- **les risques juridiques** : risques résultant de l'exposition du groupe à des procédures civiles ou pénales,
- **les risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par l'entité.

## Déclaration d'appétence aux risques réalisée en 2016

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le groupe Crédit Agricole a formulé une déclaration d'appétence aux risques qui a été discutée et validée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2015 après examen et recommandation du Comité des Risques. Cette démarche a été menée de manière cohérente dans les différentes entités du groupe. La déclaration d'appétence aux risques est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du groupe. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies lors de l'élaboration du Plan à moyen terme, le processus budgétaire et l'allocation des ressources aux différents métiers.



**L'appétence aux risques (« Risk Appetite »)** du groupe Crédit Agricole est le type et le niveau agrégé de risques que le groupe est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence aux risques du groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociale d'entreprise et le système de délégations en place ;
- l'objectif de réduire l'exposition au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion Actif - Passif.

La formalisation de l'appétence aux risques permet à la Direction générale et au Conseil d'administration d'orienter la trajectoire de développement du groupe en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Stratégie, Finances, Risques et Conformité.

Cette déclaration est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- formaliser et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque,
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence aux risques du groupe s'exprime au moyen :

- d'indicateurs clés :
  - le rating de Crédit Agricole SA, car il a un impact direct sur les conditions de refinancement, l'image du groupe dans le marché, et le cours de ses titres ;
  - la solvabilité qui garantit la pérennité du groupe en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;

- la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du groupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;

- le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière du groupe ;

- le risque de crédit du groupe Crédit Agricole qui constitue son principal risque ;

- de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs : Risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels ;
- d'axes qualitatifs complémentaires, inhérents à la stratégie et aux activités du groupe, essentiellement pour des risques qui ne sont pas quantifiés à ce stade. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise qui traduit la préoccupation du groupe de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra-financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques.

• **L'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale qui statue sur des actions correctrices.

• **La tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information immédiate au Président du Comité des Risques du Conseil d'administration, puis le cas échéant, au Conseil d'administration.

• **La capacité** reflète le niveau maximal de risques que le groupe pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le profil de risque du groupe est suivi et présenté régulièrement en Comité des Risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. L'organe exécutif est régulièrement informé de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence aux risques.

Au 31 décembre 2016, les principaux indicateurs sont satisfaisants. Celui relatif au CET1 a fait l'objet d'un franchissement de seuil en 2016 du fait de la traduction dans les comptes des impacts du projet groupe « EUREKA ». Ce point, qui n'a pas donné lieu à plan d'actions, a été porté à la connaissance du Conseil d'administration puis a fait l'objet d'une information au groupe central.

## Risque de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Par ailleurs, les travaux visant à améliorer la prévention et la gestion des situations de forbearance ont été également poursuivis en 2016.

Les règles précisant les enjeux, les modalités de la distribution du crédit sont édictées par la politique crédit.

## 1 - Objectif et politique

### 1.1 - Organes définissant et approuvant la politique crédit

La politique crédit de la Caisse régionale fait l'objet d'une revue complète une fois l'an. Elle est validée par le Conseil d'administration.

Le processus d'élaboration de cette révision est initié par le Comité des Risques Crédits, à partir des enseignements tirés des suivis et contrôles réalisés, des évolutions et des perspectives économiques, et bien sûr, des évolutions réglementaires.

Pour la dernière fois le 17 février 2017, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a validé les évolutions de la politique crédit qui lui ont été soumises pour l'exercice 2017.

### 1.2 - Rôle de la politique crédit

La politique crédit de la Caisse régionale définit les principes et les règles d'intervention en termes de crédits à la clientèle sur la totalité des marchés commerciaux sur laquelle celle-ci exerce son activité.

Cette politique a pour ambition de définir des règles visant à optimiser le développement de l'activité crédit tout en minimisant les

risques. Elle précise, en outre, les principes de partage de risque, d'entrée en relation, de distribution du crédit et de délégations, de politique de garantie, de politique de taux. Elle décrit enfin le dispositif de suivi et de contrôle des risques crédit.

## 1.3 - Responsables du respect et du suivi de la stratégie risque

### Organisation de la fonction risque

Les instances de contrôle et de suivi du risque crédit sont le Comité des Risques Crédit, le Contrôle Central des Risques et le responsable en charge de la filière risques :

#### Le Comité des Risques Crédit

Membres permanents :

- le Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, assurant la Présidence,
  - le Directeur développement et processus de financement,
  - le Directeur développement banque des entreprises et collectivités publiques,
  - le Directeur développement et processus flux et services,
  - le Responsable de l'Unité Engagements qui assure le secrétariat du Comité, en établissant, notamment, un PV formalisant les décisions et les recommandations,
  - le Responsable de l'Unité Entreprises,
  - le Responsable du Marché Collectivités Publiques,
  - le Responsable de l'Unité Contrôle Central des Risques,
  - le Responsable de l'Unité Recouvrement/Contentieux,
  - le chargé d'Affaires Spéciales et Activité Fonctionnement,
  - le Directeur risques et fonctionnement général (sans droit de vote),
- ou leurs représentants expressément désignés.

D'autres membres peuvent être invités sur propositions des présidents. Il se réunit une fois par trimestre.

Ce comité a quatre domaines d'intervention principaux :

#### 1.3.1 - Suivi du risque crédit

Le Responsable de l'Unité Contrôle Central des Risques informe le Comité des Risques Crédit dès que le seuil de 90 % des limites par contreparties est atteint et adresse trimestriellement au Comité un reporting sur les « Grands Risques » et les 10 premiers engagements de la Caisse régionale.

L'étude annuelle du CCR concernant les risques filières est rapportée au Comité des Risques Crédit qui a autorité pour déterminer les éventuels dispositifs de correction à mettre en place notamment en termes de distribution du crédit ou de garantie par exemple.

Le Comité des Risques Crédit fait évoluer les procédures de suivi du risque de crédit, ceci afin d'assurer l'optimisation du suivi au cours du temps.

En cas d'urgence, il peut être amené à prendre position sur des modifications ponctuelles de la politique crédit, notamment en ce qui concerne certains secteurs d'activité ou certaines zones géographiques. Le Directeur des engagements rapportera ce type de décisions au Bureau du Conseil d'administration le plus proche.

### 1.3.2 - Revues de portefeuilles et revues des risques

L'ordre du jour du Comité des Risques Crédit est également alimenté par les revues de portefeuilles et revues des risques effectuées sur l'ensemble des marchés.

Une revue des contreparties pour laquelle le grade Bâle II s'est dégradé fait l'objet d'une présentation trimestrielle au Comité des Risques Crédit ; une contrepartie est intégrée à la revue de portefeuille à la double condition :

- que le grade Bâle II se soit dégradé de deux positions au moins,
- que la contrepartie apparaisse en fin de trimestre en risque fort ou avéré.

### 1.3.3 - Validation des décisions de Recouvrement/Contentieux

L'ordre du jour du Comité des Risques Crédit en la matière est également alimenté par les décisions prises par l'Unité Recouvrement/Contentieux.

Présentation au Comité des Risques Crédit des entrées au Recouvrement amiable/Contentieux/Surendettement pour les clients de la banque de détail dont l'encours est supérieur ou égal à un certain seuil.

Présentation au Comité des Risques Crédit des entrées des clients de la banque des entreprises aux Affaires Spéciales et au Contentieux, quel que soit le montant de l'encours géré.

Validation par le Comité des Risques Crédit des abandons de créances et transactions effectués sur le trimestre qui seront rapportés au Comité des Engagements pour les dossiers des agences entreprises.

### 1.3.4 - Validation de la NOR (note retenue)

L'Unité Contrôle Central des Risques tiendra systématiquement informé le Comité des Risques de toutes les contreparties réévaluées.

Le Comité des Risques a, par ailleurs, vocation à être régulièrement informé par ses membres et toutes autres entités de la Caisse régionale qui viendrait à en connaître :

- de l'application des règles prudentielles et de leur évolution,
- des constats et recommandations des Commissaires aux comptes,
- de toutes analyses, études, projets concernant les risques, notamment les évolutions liées aux réformes Bâle II / Bâle III et à leurs conséquences pour la Caisse régionale.

## Compétences du Contrôle Central des Risques en matière de crédit

En matière de risques crédit, le Contrôle Central des Risques est plus particulièrement chargé :

- d'élaborer et de tenir à jour le tableau de bord des risques,
- de s'assurer du respect des limites prudentielles,
- de centraliser et suivre les résultats des contrôles au deuxième degré sur la production crédit et les décisions du Comité des Risques Crédits. Il assure, par ailleurs, le contrôle de la qualité des risques de contreparties de la Caisse régionale et de la conformité des décisions du Comité des Risques Crédit et l'ensemble des procédures prudentielles de la Caisse régionale. Il contrôle également la mise en œuvre effective des décisions dudit Comité des Risques Crédits,
- de procéder à toutes analyses et études sur les risques, notamment sur les secteurs d'activité et filières devant faire l'objet d'un suivi particulier,
- d'émettre des avis risques indépendants des fonctions opérationnelles (« double regard » DCPR).

## Le responsable de la filière risques

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, la Caisse régionale a désigné un responsable en charge de la fonction de gestion des risques, également responsable pour le contrôle permanent. La Caisse régionale a mis à jour sa stratégie des risques et les indicateurs associés. Ces évolutions ont été validées par le Conseil d'administration du 16 décembre 2016.

## 1.4 - Diversification des risques

La politique crédit intègre une politique de partage des risques, laquelle a pour objectif de limiter les risques juridiques et financiers qui résulteraient du fait d'être le banquier unique ou fortement majoritaire d'une même contrepartie, notamment en cas de défaillance de cette dernière.

La Caisse régionale a fait le choix, en matière de partage de risque, d'une politique différenciée par marché selon le type de clientèle.

Par ailleurs, la Caisse régionale assure le suivi des limites « grands risques », des limites globales et des limites individuelles qui ont vocation à limiter le risque de concentration des engagements, participant ainsi à la diversification des risques.

## 1.5 - Mécanismes de réduction du risque de crédit

La politique de garantie constitue l'un des éléments permettant de réduire le risque de la banque au moment de la distribution du crédit. À ce titre, la politique crédit énonce des obligations, des recommandations, des orientations concernant les garanties, selon les différents marchés d'intervention, et selon les différentes opérations de financement.

Pour les engagements les plus importants, sur les clientèles « Entreprises », la Caisse régionale a opté pour une éligibilité à Foncaris dès lors que le total des risques encourus sur une contrepartie atteint 15 millions d'euros.

La vérification de la participation de Foncaris pour tous les dossiers éligibles fera l'objet d'une revue de risque annuelle qui sera reportée au Comité des Risques Crédit.

## 2 - Gestion du risque de crédit

### 2.1 - Principes généraux de prise de risque

#### Principes d'interventions

##### Marché des particuliers

L'analyse du risque s'effectue au travers de scores pour les crédits à la consommation. À l'exception des opérations de pré-attribution, ce score constitue une aide à la décision.

Pour les crédits à l'habitat, l'analyse s'effectue au travers de scores ou à partir du taux d'endettement complété par l'appréciation du revenu disponible du ménage et par l'évaluation de la valeur vénale du bien financé.

##### Marché de l'agriculture et des professionnels

La distribution du crédit sur ces marchés obéit à deux règles d'instruction selon qu'il s'agit de :

- **Crédits mis en place dans le cadre de lignes pré-autorisées** à moyen et court terme. Ces lignes sont analysées et calculées une fois par an et réduites en permanence du montant de chaque déblocage. Le poste de travail restitue ces opérations et indique le disponible pour chacune des catégories (court ou moyen terme). L'utilisation du disponible est possible hors les règles de délégation.

La pré-attribution répond aux objectifs suivants :

- industrialiser la distribution des crédits d'investissement sur des projets de petite ou moyenne importance,
- faciliter le développement commercial avec rapidité et réactivité par rapport à la demande grâce à une démarche proactive de la Caisse régionale,
- accroître les missions d'expertises des conseillers sur les projets et dossiers importants,
- s'appuyer sur la valeur d'usage Bâle II et répondre aux obligations réglementaires.

La pré-attribution d'une enveloppe de crédit d'équipement n'est pas un droit des clients.

Le rôle des conseillers reste essentiel dans l'analyse, obligatoire du projet, de son environnement et des éventuelles évolutions négatives de la situation de clients pré-attribués.

- **Crédits mis en place après étude de risque individualisée** reposant sur trois critères :

- la qualité de la relation bancaire et de contrepartie professionnelle appréciée par le grade LUC,
- le professionnalisme de l'emprunteur et la qualité du projet présenté,
- l'analyse financière permettant d'apprécier la probabilité de bonne fin des crédits sollicités.

##### Marché des entreprises

L'analyse par les conseillers est essentielle. Elle s'appuie sur la connaissance de l'entreprise et de son environnement ainsi que sur un système de notation (ANADEFI).

Les entreprises de qualité, présentant une bonne visibilité à 3/5 ans sont recherchées en priorité : il s'agit d'affaires bien gérées dont le couple produit/marché présente de bonnes perspectives, travaillant avec une clientèle divisée et disposant de moyens financiers adaptés aux ambitions affichées.

Du fait de sa position sur le marché, la Caisse régionale est déterminée à avoir une politique volontariste vis-à-vis des entreprises répondant à un certain nombre de critères de bonne gestion.

Aucune activité n'est exclue a priori : au gré de l'évolution économique, le marché indique les secteurs considérés comme difficiles et peut donner des recommandations et indiquer les priorités.

Concernant les entreprises présentant une qualité moins bonne (cotation ANADEFI inférieure à E+), la Caisse régionale s'orientera, sans à-coup, vers une baisse des volumes d'engagement et/ou une amélioration de notre couverture par des garanties appropriées.

Il sera porté une attention particulière aux entreprises en création et de moins de trois ans d'existence. À ce titre, les délégations de crédit habituelles ne pourront s'appliquer aux entreprises en création.

La Caisse régionale ne recherche pas de financements non accompagnés d'une domiciliation d'une partie du chiffre d'affaires : toute intervention en crédit doit permettre de proposer toute la gamme des produits et services de la banque et notamment d'obtenir des flux apportant une rentabilité globale à la relation.

##### Marché des collectivités publiques

Du fait des spécificités de ce marché, la Caisse régionale ne se fixe pas, à ce jour, de cibles particulières. Elle reste particulièrement vigilante toutefois aux collectivités locales présentant une pression fiscale jugée importante, un endettement à terme supérieur à douze ans de capacité d'autofinancement et dont les contributeurs (entreprises) représentent plus de la moitié de la taxe professionnelle et plus du quart des recettes fiscales de la collectivité.

Par ailleurs, elle limite sa distribution de produits financiers structurés présentant un risque de marché au profil et à la taille de la collectivité publique ou de l'organisme parapublic, selon une matrice de prudence : les produits complexes non « capés » ou très complexes n'étant ainsi pas distribués quel que soit le profil de la collectivité.

##### Intervenants, principes des délégations

En 2016, a été créé un précomité engagements qui examine tous les dossiers éligibles au comité engagements. Il est composé d'un membre de la Direction générale adjointe qui le préside, du Directeur risques et fonctionnement général (RCPR), du Directeur développement et processus de financement et du Directeur développement banque des entreprises et collectivités publiques (ou leur représentant nommé désigné).

Le Comité des engagements a compétence pour décider de tout engagement à partir d'un seuil par marché. Ce comité, composé de dix administrateurs, se tient, sauf exception, une fois par semaine.

Par souci d'allier réactivité dans les décisions et maîtrise du risque, la Caisse régionale décide d'organiser une hiérarchie des délégations par marché allant des conseillers jusqu'au Comité des engagements.

## 2.2 - Méthodologie et systèmes de mesures des risques

### 2.2.1 - Dispositif de notation

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;

- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards groupe définis par Crédit Agricole SA.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole SA. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (particuliers, agriculteurs, professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

### Correspondances entre la notation groupe et les agences de notation

| Groupe Crédit Agricole                 | A+      | A       | B+     | B      | C+     | C      | C-     | D+     | D      | D-     | E+    | E       | E-       |
|--|---------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|---------|----------|
| Équivalent indicatif Moody's           | Aaa     | Aa1/Aa2 | Aa3/A1 | A2/A3  | Baa1   | Baa2   | Baa3   | Ba1    | Ba2    | Ba3    | B1/B2 | B3      | Caa/Ca/C |
| Équivalent indicatif Standard & Poor's | AAA     | AA+/AA  | AA-/A+ | A/A-   | BBB+   | BBB    | BBB-   | BB+    | BB     | BB-    | B+/B  | B-      | CCC/CC/C |
| Probabilité de défaut à 1 an           | 0,001 % | 0,01 %  | 0,02 % | 0,06 % | 0,16 % | 0,30 % | 0,60 % | 0,75 % | 1,25 % | 1,90 % | 5,0 % | 12,00 % | 20,00 %  |

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note est approuvée par une unité indépendante du

Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole SA, ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;



- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité des normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes, en particulier lors de la validation, des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, la Caisse régionale continue de porter ses efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

### 2.2.2 - Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés, et les engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre de l'outil Arcade (outil groupe pour le suivi du risque crédit), ces éléments sont disponibles et utilisés. Les suivis intègrent aussi les notions issues du dispositif Bâle II : Exposition au Défaut (EAD), Perte Attendue (EL), et de Risque Pondéré Crédit (RWA).

L'indicateur « macro » de suivi du risque crédit et de son évolution historique est le taux de pondération crédit (RWA/EAD). Ce ratio est suivi par Classe d'Actif de Pondération (regroupements homogènes de crédits).

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions de cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

## 2.3 - Dispositif de surveillance

La politique crédit de la Caisse régionale définit les éléments à surveiller :

### Limites

Risque maximum par contrepartie : la réglementation du CRBF impose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, de ne pas dépasser 25 % de nos fonds propres sur une seule et même contrepartie.

Il n'a pas été constaté de dépassement de limite en 2016.

### Les grands risques

La réglementation du CRBF qualifie de « grands risques » les risques de contreparties ou groupes de contreparties dont le total des encours dépasse 10 % des fonds propres d'un établissement de crédit. Ils font l'objet d'obligations légales de contrôle interne, et de déclaration trimestrielle à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) réalisée par la Direction financière.

Réglementairement, la somme des grands risques ainsi définis ne doit pas, par ailleurs, dépasser huit fois les fonds propres.

Les « grands risques » font l'objet d'un suivi permanent par le Comité des Risques Crédit et, via le Directeur des engagements, d'une information semestrielle à destination du Conseil d'administration.

### Les risques filières

Une fois par an, la Caisse régionale, par l'intermédiaire de la Direction des engagements et/ou de son Comité des Risques Crédit, détermine les filières qui doivent faire l'objet d'un suivi particulier, tous marchés confondus, au vu des indicateurs fournis par le Contrôleur Central des Risques, et présente au Conseil d'administration un rapport sur l'évolution du risque portant sur les filières déjà identifiées.

Cette étude sera rapportée au Comité des Risques Crédit qui aura autorité pour déterminer les éventuels dispositifs de correction à mettre en place, notamment en termes de distribution du crédit ou de garantie, par exemple.

Le suivi des taux de défaut par secteur d'activité est assuré trimestriellement par le Contrôle Central des Risques qui en présente les résultats lors des Comités de Contrôle Interne.

En 2016, ont été particulièrement étudiés : les IO BSP (Intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement) dans le domaine de la prescription Habitat et Agilor, sur le suivi de la production Habitat, sur la filière CHR (Café Hôtels et Restaurants) et sur le segment Agriculture. Par ailleurs, une étude a été menée sur les dossiers récents rentrés au contentieux.

### 2.3.1 - Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupes de contreparties liées

Le risque sur la clientèle est approché selon la notion de groupe définie par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (article 3 du règlement CRBF 93-05), notion reprise par Foncaris.

La notion de groupe d'emprunteurs recouvre un ensemble de personnes juridiques liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, en vue de permettre la mesure de l'exposition totale de la Caisse régionale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de la défaillance de l'une ou de plusieurs de ces personnes.

Cette notion vise à regrouper les encours de sociétés ayant des associés ou dirigeants communs, y compris, le cas échéant, les encours personnels des dirigeants et associés eux-mêmes.

Dans le cadre du dispositif Bâle II, la Caisse régionale utilise les normes et méthodologies du groupe Crédit Agricole qui concernent la constitution des groupes de risque dans le sens Bâle II du terme. Ainsi le groupe de risque est un regroupement de partenaires à des fins de notations, qui délimite le périmètre de contagion du défaut, et dont les règles de constitution sont nationales.

Pour la banque de détail, la constitution d'un groupe de risque est automatique. Pour la banque des entreprises, la constitution est soit automatique (personne morale et ses établissements), soit manuelle et consolidée (constitution à dire d'expert d'un groupe d'entreprises dont les risques sont liés).

Plus généralement la notion de groupe de risque est celle retenue par le groupe Crédit Agricole, détaillée dans la note de Procédure (NOP) DRG n° 2010-14 de décembre 2010 et dans la Lettre Jaune 2012-101 du 5 juin 2012 ou tous documents modificatifs ultérieurs.

Les principes de détermination d'un groupe de risque reposent sur le critère de dépendance économique effective ou présumée.

Au-delà des seuls critères définis ci-dessus, l'analyse du risque crédit se fonde sur une approche élargie des différentes contreparties pouvant faire l'objet d'une contagion en cas de défaut (effet « domino »), et ce dans l'esprit de la définition Foncaris, définition « large » que la Caisse régionale utilise de la façon suivante :

*« Elle intègre si nécessaire, les contreparties dépendant d'un autre marché (agriculture, professionnels, etc.), mais également, suivant les cas, les engagements personnels du (des) dirigeant(s) d'un emprunteur personne morale. »*

L'encours de risque maximum par groupe résulte de l'addition des concours suivants (en euros et en devises) :

- les plafonds accordés de lignes de trésorerie (ou leur encours en cas de dépassements),
- les éventuels DAV débiteurs,
- l'encours des prêts à court, moyen et long terme (prêts en bilatéral ou participation en risque dans le cadre de crédits syndiqués),
- les lignes moyen terme pré-autorisées mais non mises en place (hors le cas des lignes de mobilisation succédant à des crédits court terme accordés par ailleurs),

- les encours hors bilan : engagements par signatures, les équivalents risques crédit des opérations de marché.

Dans le dispositif Bâle II, l'engagement est repris (encours bilan et hors bilan), sachant que les suivis réalisés intègrent aussi la notion d'EAD (Exposition Au Défaut).

Comme évoqué précédemment, les limites par contreparties / groupes de contrepartie sont définies par la politique crédit.

Le suivi de ces limites est assuré mensuellement, au travers de la cartographie risques crédit, par le Contrôle Central des Risques, à travers la parution des 40 plus grands engagements de la Caisse régionale par segment de notation Bâle II (Retail et Corporate), et à travers les déclarations réglementaires 2000-07 et 2000-08 réalisées par la Direction financière.

Ces éléments sont présentés en Comité de Contrôle Interne, ainsi qu'au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2016, les 10 plus grandes contreparties représentent 787,6 millions d'euros (824,8 millions d'euros au 31 décembre 2015), soit 4,72 % de l'engagement total de la Caisse régionale (5,14 % au 31 décembre 2015) (Source Arcade).

Sur le niveau d'encours de crédit (bilan), les 10 principaux encours représentent 681,8 millions d'euros, soit 4,69 % du total : 610,4 millions d'euros sur des collectivités publiques, 71,3 millions d'euros sur des entreprises (Source Arcade).

La Caisse régionale, dans le cadre du dispositif Foncaris, assure en relation avec cette structure un suivi spécifique sur les engagements et contreparties qui relèvent de ce dispositif.

### 2.3.2 - Processus de revue de portefeuilles et de suivi sectoriel

Les objectifs de ces différentes revues sont de détecter des risques latents, afin d'adapter le suivi de la contrepartie à sa situation.

#### Revue de portefeuilles banque de détail

Les revues de portefeuilles de la banque de détail sont trimestrielles. Elles portent sur les partenaires relevant de la banque de détail ayant connu une baisse de leur grade Bâle II d'au moins deux positions et dont le grade après baisse se situe en H, I, J K, L (risque moyen et fort) ou V (risque avéré) ainsi que sur des créances dites restructurées pour défaillance de l'emprunteur.

Ces revues de portefeuilles portent sur les segments des particuliers, des professionnels, des agriculteurs et des associations.

Le Contrôle Central des Risques détermine une liste consultable sous un workflow pour les directeurs d'agence qui proposent des actions sur les dossiers.

Les actions de mises en œuvre par les agences suivent une nomenclature normalisée.

#### Revue de portefeuilles banque des entreprises

##### Entreprises

Les revues sont réalisées trimestriellement par les agences entreprises, validées par la cellule Affaires Spéciales de la Caisse régionale.

Elles concernent :

- les clients dont la cotation Banque de France est dégradée,
- les clients définis comme sensibles,
- les clients qui sont entrés en défaut.

Les listes sont transmises par le Contrôle Central des Risques.

À l'issue des revues organisées dans ce dispositif, une liste des entreprises justifiant une mise en surveillance renforcée est établie et une ligne de conduite spécifique est définie pour chacune d'elles.

### Collectivités publiques

Les revues de portefeuilles sont réalisées semestriellement par la cellule Affaires Spéciales de la Caisse régionale, en liaison avec les gestionnaires de clientèle. Elles concernent les clients définis comme sensibles.

Les listes de contreparties sont transmises par le Contrôle Central des Risques. Un compte rendu de chaque revue est adressé au Comité des Risques Crédit.

### Professionnels de l'immobilier

Les revues de portefeuille sont réalisées semestriellement par la cellule Affaires Spéciales de la Caisse régionale, en liaison avec les gestionnaires de clientèle. Elles concernent la totalité du portefeuille de la promotion immobilière.

Les listes sont établies par le Contrôle Central des Risques. Un compte rendu de chaque revue est adressé au Comité des Risques Crédit avec la liste des actions à engager.

### Suivi du risque sectoriel

Le suivi du risque sectoriel est réalisé par le Contrôle Central des Risques, qui suit trimestriellement :

- la répartition des engagements par secteurs d'activités économiques (selon une nomenclature utilisée au sein du groupe Crédit Agricole),
- les taux d'engagement en défaut sur chacun de ces secteurs,
- les indicateurs de qualité moyenne du portefeuille crédit sur les engagements sains.

Certains secteurs d'activité économique font l'objet d'un suivi renforcé mensuellement, qui permet de détecter des évolutions dans le temps des indicateurs retenus.

### 2.3.3 - Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes font l'objet d'un suivi adapté à leur situation et à la gravité de l'incident.

Les contrôles courants ont vocation à détecter et à traiter les cas de dysfonctionnements liés à des dépassements d'autorisation et/ou des retards de prêts de courte durée.

### Pour la banque de détail

Les contreparties défaillantes sont prises en charge en recouvrement amiable par entrée automatique dans le progiciel Evolan Collection (PATRIC) (*service recouvrement amiable*).

Le critère déclenchant une entrée automatique est « nombre de jours en anomalie ». Ce nombre de jours est paramétré différemment

selon le segment de notation de la contrepartie et le risque Bâle II.

Toute détection d'un risque justifiant d'une prise en charge immédiate en recouvrement amiable fait l'objet d'une transmission manuelle et anticipée de la contrepartie concernée en recouvrement amiable.

La recevabilité du dossier d'une contrepartie par la commission départementale de surendettement entraîne la prise en charge du dossier dans le progiciel Evolan Collection (PATRIC) (*service surendettement*).

L'échec des actions de recouvrement amiable ou l'ouverture d'une procédure collective (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, sauvegarde) ou l'appel en garantie de la Caisse régionale au titre d'un engagement par signature (caution bancaire, garantie autonome) entraînent la prise en charge du dossier dans le progiciel Evolan Collection (PATRIC) (*service contentieux*).

### Pour la banque des entreprises

Les contreparties défaillantes sont suivies par la cellule Affaires Spéciales (*unité recouvrement contentieux*).

L'échec des actions de recouvrement amiable ou l'ouverture d'une procédure collective (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, sauvegarde) ou l'appel en garantie de la Caisse régionale au titre d'un engagement par signature (caution bancaire, garantie autonome) entraînent la prise en charge du dossier dans le progiciel Evolan Collection (PATRIC) (*service contentieux*).

En outre, un suivi des risques est réalisé mensuellement sur la base d'un tableau de bord réunissant les comptes débiteurs de plus de trois mois, les retards de plus d'un mois sur production récente (deux dernières années). Ce suivi est effectué par marché, secteur d'agences, Direction Commerciale, agence entreprises.

### Les revues de risques

Des revues de risques trimestrielles, portant sur le risque né des encours douteux ou contentieux, visent à vérifier :

- la prise en charge effective des dossiers,
- la qualité des orientations données et du traitement des dossiers (respect plan d'apurement, etc.),
- le bon niveau du provisionnement des créances.

Le portefeuille des créances douteuses fait l'objet d'un suivi au niveau du Comité des Risques Crédit par les Affaires Spéciales.

Le Comité des Risques Crédit devra s'assurer que le suivi et la gestion des risques sont correctement réalisés dans les agences.

Une synthèse des constats et observations réalisés lors de ces revues de dossiers est présentée en Comité des Risques pour servir de base à des inflexions de la politique risques crédit, si nécessaire.

### Le comité CAP 2 % défaut

Ce comité, mis en place en 2015, a pour objectif d'identifier au plus tôt les contreparties en difficulté pour les examiner et les traiter. Il se réunit deux fois par mois, la revue portant alternativement sur les dossiers de la clientèle des particuliers et des professionnels puis sur ceux des agriculteurs.

## Le comité de gestion des risques

Ce comité, mis en place en 2012, a pour objectif de renforcer la détection et le suivi des contreparties défaillantes dès le premier euro et dès le premier jour, dans un objectif de maîtrise accrue du taux de défaut. Il se réunit une fois par mois. Sur la base de listes de contreparties en anomalie établies par le Contrôle Central des Risques, le comité a vocation à examiner et à valider, pour chacune d'entre elles les stratégies de retour à la normale.

### 2.3.4 - Processus de suivi des risques sur base consolidée

Les risques crédit sont suivis, au sein de la Caisse régionale, sur des périmètres consolidés de clients, à travers l'utilisation des groupes de risque.

### 2.3.5 - Processus de surveillance et de gestion des risques pays

Ce suivi est assuré en centralisé groupe.

### 2.3.6 - Impact de stress scénarios

À partir des éléments reçus de Crédit Agricole SA, la Caisse régionale étudie et présente en Comité de direction, Conseil d'administration, Comité de Contrôle Interne et Comité des Risques Crédit, les résultats du test produit chaque semestre par les équipes de Crédit Agricole SA.

Ces scénarios de test sont composés de :

- stress « macroéconomique » : exercice couvrant l'ensemble du portefeuille crédit (banque de détail et banque des entreprises) et mesurant l'impact d'une dégradation de la situation économique sur le portefeuille crédit de l'établissement,
- stress de concentration : un impact spécifique a été mesuré sur les principales expositions du portefeuille de l'établissement,
- stress sectoriel : certains secteurs particulièrement sensibles pourront faire l'objet d'un stress supplémentaire en vue de tenir compte des conditions spécifiques du marché local.

Le résultat de ces stress doit confirmer que la Caisse régionale reste dans les limites réglementaires idoines recommandées.

## 2.4 - Mécanismes de réduction du risque de crédit, garanties reçues et sûretés

La Caisse régionale met en œuvre, selon les normes du groupe Crédit Agricole, les dispositifs de prise en compte et de gestion des garanties développés dans le cadre du dispositif Bâle II.

## 3 - Exposition

### 3.1 - Exposition maximale au risque de crédit

Cette exposition correspond à la valeur comptable des actifs financiers, nette de dépréciations, et avant effet des accords de compensation et des collatéraux.

L'exposition nette au risque de crédit, selon le tableau de l'annexe consolidée note 3.1, s'élève à 18,461 milliards d'euros (18,096 milliards d'euros en 2015) dont près de 80 % sont représentés par les prêts et les créances sur la clientèle.

### 3.2 - Concentration

Le portefeuille correspond aux engagements commerciaux : prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes), prêts et créances sur la clientèle, les engagements de financement donnés et les engagements de garantie financière donnés et se ventile de la manière suivante (cf. note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés) :

- portefeuille de prêts et créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle pour 14,826 milliards d'euros, en hausse de 2,9 %,
- portefeuille des engagements de financement donnés pour 2,073 milliards d'euros, en hausse de 4,8 %,
- portefeuille des engagements de garantie donnés pour 0,200 milliard d'euros, en progression de 9,5 % par rapport à 2015.

Les encours de prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle, les engagements de financement en faveur de la clientèle et les engagements de garantie en faveur de la clientèle se répartissent de la manière suivante par agents économiques (cf. note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés) :

|                          | Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle |                | Engagements de financement en faveur de la clientèle |                | Engagements de garantie en faveur de la clientèle |                |
|--------------------------|--|----------------|--|----------------|---|----------------|
|                          | Montant (milliers d'euros)   | Structure      | Montant (milliers d'euros)                           | Structure      | Montant (milliers d'euros)                        | Structure      |
| Administration générale  | 1 832 758  | 12,4 %         | 190 485  | 9,2 %          | 51  | 0,0 %          |
| Banques centrales        |  | 0,0 %          |  | 0,0 %          |   | 0,0 %          |
| Établissements de crédit | 58 759   | 0,4 %          |  | 0,0 %          |   | 0,0 %          |
| Grandes entreprises      | 1 926 990  | 13,0 %         | 458 214  | 22,1 %         | 174 865   | 87,3 %         |
| Clientèle de détail      | 11 007 492   | 74,2 %         | 1 423 921  | 68,7 %         | 25 501  | 12,7 %         |
| <b>TOTAL</b>             | <b>14 825 999</b>  | <b>100,0 %</b> | <b>2 072 620</b>                                     | <b>100,0 %</b> | <b>200 417</b>                                    | <b>100,0 %</b> |

### 3.3 - Qualité des encours

#### 3.3.1 - Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des portefeuilles « retail » et « corporate ».

Au 31 décembre 2016, concernant le portefeuille « Corporate », les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 24,06 % de l'EAD porté par la Caisse régionale. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pools (Source Arcade).

|                   | Corporate<br>(entreprises, collectivités publiques) |                     |
|-------------------|---|---------------------|
|                   | EAD<br>en millions d'euros                          | % Évolution (N/N-1) |
| AAA à A           | 2 093   | - 7,17 %            |
| BBB               | 691   | 8,37 %              |
| BB                | 832   | - 0,28 %            |
| B                 | 134   | 33,05 %             |
| Sous surveillance | 69  | - 11,81 %           |
| Défaut            | 75  | - 10,56 %           |
| Non ventilé       | 31  | 327,70 %            |
| <b>TOTAL</b>      | <b>3 925</b>  | <b>- 1,98 %</b>     |

NB : nos contreparties ne sont pas, sauf exceptions, notées par S&P. La ventilation est réalisée en fonction du tableau de correspondance entre les grades Bâle II et les notes S&P fournis par Crédit Agricole SA.

| Notation interne | Probabilité de défaut | Équivalent S&P | Libellé graphique |
|------------------|-----------------------|----------------|-------------------|
| A+               | 0,00 %                | AAA            | AAA               |
| A                | 0,01 %                | AA+ & AA       | AA                |
| B+               | 0,02 %                | AA- & A+       | A                 |
| B                | 0,06 %                | A & A-         |                   |
| C+               | 0,16 %                | BBB+           |                   |
| C                | 0,30 %                | BBB            | BBB               |
| C-               | 0,60 %                | BBB-           |                   |
| D+               | 0,75 %                | BB+            |                   |
| D                | 1,25 %                | BB             | BB                |
| D-               | 1,90 %                | BB-            |                   |
| E+               | 5,00 %                | B+ & B         | B                 |
| E                | 12,00 %               | B-             | Sous surveillance |
| E-               | 20,00 %               | CCC & CC & C   |                   |
| F                | 100,00 %              | D              | Défaut            |
| Z                | 100,00 %              | D              |                   |
| ND               |                       |                |                   |
| Non ventilé      |                       |                |                   |
| Hors retail      |                       |                |                   |

### 3.3.2 - Dépréciation et couverture du risque

#### 3.3.2.1 - Politique de dépréciation et couverture du risque

Les créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation, soit sur base individuelle, soit sur base collective.

#### Dépréciation sur base individuelle

Le risque de perte avéré est examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garantie, présentant une indication objective de dépréciation.

Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés, au taux d'intérêt effectif d'origine.

#### Dépréciation sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques de nature non individualisés, la Caisse régionale a constaté, selon les modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur bases collectives de deux natures :

- dépréciations sur encours sensibles calculées à partir des modèles Bâle II,
- dépréciations sectorielles qui visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique, pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. En 2016, la Caisse régionale a actualisé ses provisions filiales constituées sur le marché de l'agriculture, des professionnels et entreprises et de l'habitat.

#### 3.3.2.2 - Encours d'actifs financiers dépréciés

Au 31 décembre 2016, l'encours douteux en capital s'élève à 350,9 millions d'euros en hausse de 1,4 % et celui des dépréciations individuelles ressort à 273,3 millions d'euros en baisse de 1,1 % par rapport à 2015.

Ainsi le taux de provisionnement en capital s'établit à 77,9 % (79,8 % en 2015) dont 90,5 % pour les grandes entreprises et 73,2 % pour la clientèle de détail (selon note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés).

### 3.4 - Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole Centre France s'élève au 31 décembre 2016 à 33,0 millions d'euros (45,8 millions d'euros au 31 décembre 2015) dont 36,8 millions d'euros sur les prêts et créances à la clientèle (51,5 millions d'euros en 2015) (selon note 4.8 de l'annexe des comptes consolidés).



## Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### 1 - Objectif et politique

La Caisse régionale est exposée en consolidé au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés.

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book.

La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres :

- Trading book comptable : la valeur comptable de la juste valeur par résultat s'élève à 22,3 millions d'euros en 2016 (20,8 millions d'euros en 2015) en portefeuille d'actifs et à 27,3 millions d'euros en 2016 (25,1 millions d'euros en 2015) en portefeuille de passif.
- Banking book comptable : la valeur comptable de la juste valeur par fonds propres (hors titres de participation) est de 84,7 millions d'euros en 2016 contre 450,7 millions d'euros en 2015. Les plus-values latentes s'établissent à 13,32 millions d'euros.

## 2 - Gestion du risque

### 2.1 - Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles
- au niveau de la Caisse régionale, le Comité financier pilote et contrôle le risque de marché issu des activités. Le Directeur des Risques et Contrôles Permanents participe à ce comité.

### 2.2 - Les comités de décision et de suivi des risques

#### Organes de suivi des risques de niveau groupe

- Le Comité des Risques groupe (CRG)
- Le Comité de Suivi des Risques
- Le Comité des normes et méthodologies

#### Organes de suivi des risques de niveau local

Le Comité financier présidé par la Direction générale participe à la définition des stratégies de la Caisse régionale et du système de

limites. Il contrôle l'utilisation de ces dernières et apprécie l'allocation de fonds propres.

## 3 - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

### 3.1 - Les indicateurs

Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016, le calcul de la VAR (Value at Risk) et du stress scénario était retenu afin d'encadrer les risques de marché.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, un nouveau dispositif d'encadrement a été réalisé. Le Comité des Risques Groupe (CRG) du 26 janvier 2016 a modifié l'encadrement des portefeuilles Titres en Caisses régionales (lettre jaune 2016-047). L'encadrement en VAR n'est plus une obligation et a été remplacé par deux stress. La Caisse régionale évalue régulièrement les risques générés par les portefeuilles de titres conformément à la lettre jaune 2016-115 publiée le 7 octobre 2016 qui fixe le nouveau dispositif d'encadrement des portefeuilles titres préconisé par Crédit Agricole SA.

#### 3.1.1 - La Value at Risk du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016

La VAR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un mois.

#### Limites du calcul de la VAR

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VAR sont les suivantes :

- la VAR fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- l'horizon fixé à « un mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VAR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Pour la Caisse régionale, les résultats de la mesure réalisée à partir de l'outil du groupe sont présentés au Comité financier et au Conseil d'administration.

Pour le premier semestre 2016, le dispositif de limite de la Caisse régionale validé par le Conseil d'administration était le suivant :

- limite globale : 30 % du résultat net comptable 2015, soit 40,04 millions d'euros,
- seuil d'alerte de l'organe exécutif (Comité financier) : 27 % du résultat net comptable 2015, soit 36,04 millions d'euros,
- seuil d'alerte de l'organe délibérant (Conseil d'administration) : 28,5 % du résultat net comptable de 2015, soit 38,04 millions d'euros.

### 3.1.2 - Le stress scénario du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016

Le deuxième élément quantitatif « stress scénario » complète la mesure de la VAR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

#### Description de la méthode utilisée

La sensibilité par facteur de risque se mesure au travers du scénario de stress utilisé dans le groupe (Actions : - 35 % ; FCPR : - 35 % ; Taux : de + 1,69 % à 4,66 % en fonction de la nature de l'OPC obligataire ; monétaire dynamique : - 2,5 % ; Alternatif : - 10 %).

En 2016, la limite de perte de la Caisse régionale sur le Trading book a été maintenue à 0 comme en 2015.

En ce qui concerne le Banking book, la Caisse régionale dispose d'un système de limites et de seuils d'alerte concernant l'impact négatif de l'application du stress adverse de Crédit Agricole SA.

Pour le premier semestre 2016, ces limites, validées par le Conseil d'administration, étaient les suivantes :

- limite globale : 40 % du résultat net comptable 2015, soit 53,38 millions d'euros,
- seuil d'alerte de l'organe exécutif (Comité financier) : 37 % du résultat net comptable 2015, soit 49,38 millions d'euros,
- seuil d'alerte de l'organe délibérant (Conseil d'administration) : 38,5 % du résultat net comptable de 2015, soit 51,38 millions d'euros.

### 3.1.3 - Le stress groupe 2016 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2016

La méthodologie appliquée est celle utilisée par Amundi via son outil de calcul des indicateurs de risques, Riskmetrics, qui s'inscrit dans le cadre de son schéma directeur des risques. Riskmetrics permet un paramétrage relativement fin des facteurs de risques des stress pour répondre à la définition des stress tests Crédit Agricole SA. Il est possible de spécifier des chocs sur une famille de risques ou sur des facteurs de risques particuliers (indice Eurostoxx 50, spread France...).

Le stress groupe 2016 est appliqué au portefeuille AFS et au portefeuille HTM : ce stress hypothétique est élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

Les stress sont les suivants :

- Actions : - 30 %
- Taux souverain : en fonction du pays (France : + 1,70 % ; Belgique : 0,80 % ; Allemagne et Pays Bas : 0,00 %)
- Taux high yield : en fonction du rating moyen : de 0,90 % à 10,50 %

Pour la Caisse régionale, les résultats de la mesure réalisée à partir de l'outil du groupe, sont présentés au Comité financier et au Conseil d'administration.

Pour le deuxième semestre 2016, le dispositif de limite (en consolidé) de la Caisse régionale validé par le Conseil d'administration était le suivant :

- pour le portefeuille AFS :
  - limite globale : 25 % du résultat net comptable 2015, soit 33,37 millions d'euros,
  - seuil d'alerte de l'organe exécutif (Comité financier) : 22 % du résultat net comptable 2015, soit 29,36 millions d'euros,
  - seuil d'alerte de l'organe délibérant (Conseil d'administration) : 23,5 % du résultat net comptable de 2015, soit 31,36 millions d'euros.
- pour le portefeuille HTM :
  - limite globale : 200 % du résultat net comptable 2015 soit 266,93 millions d'euros,
  - seuil d'alerte de l'organe exécutif (Comité financier) : 180 % du résultat net comptable 2015, soit 240,24 millions d'euros,
  - seuil d'alerte de l'organe délibérant (Conseil d'administration) : 190 % du résultat net comptable de 2015, soit 253,59 millions d'euros.

### 3.1.4 - Le stress adverse 1 an du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2016

Le stress adverse 1 an est appliqué uniquement au portefeuille AFS : il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur un an observé sur un historique long (supérieur à 10 ans).

Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée. Ce stress est plus sévère que le « stress groupe 2016 » :

- Actions : - 50 %
- Taux souverain : en fonction de la durée restante à courir de + 2,80 % à + 3,70 %
- Taux high yield : en fonction du rating moyen : de + 0,90 % à +10,50 % et du choc de taux : de + 1,60 % à + 2,50 %

Pour la Caisse régionale, les résultats de la mesure réalisée à partir de l'outil du groupe, sont présentés au Comité financier et au Conseil d'administration.

Pour le deuxième semestre 2016, le dispositif de limite (en consolidé) de la Caisse régionale validé par le Conseil d'administration était le suivant :

- limite globale : 30 % du résultat net comptable 2015, soit 40,04 millions d'euros,
- seuil d'alerte de l'organe exécutif (Comité financier) : 27 % du résultat net comptable 2015, soit 36,04 millions d'euros,
- seuil d'alerte de l'organe délibérant (Conseil d'administration) : 28,5 % du résultat net comptable de 2015, soit 38,04 millions d'euros.

### 3.1.5 - Les indicateurs complémentaires

La Caisse régionale dispose d'une limite globale concernant le montant de la perte maximale sur le portefeuille titres de placement. Le montant de cette limite globale validée par le Conseil d'administration s'élève à 15 millions d'euros pour 2016.

Sur le premier semestre 2016, la Caisse régionale disposait d'un système de limite opérationnelle concernant l'impact négatif de l'application des stress adverse préconisé par Crédit Agricole SA. Ces limites sur le portefeuille de titres de placement, validé par le Conseil d'administration, pour 2016, étaient les suivantes :

- limite opérationnelle sur actions : 30 % du résultat net comptable 2015, soit 40,04 millions d'euros,
- limite opérationnelle sur obligations investment grade : 10 % du résultat net comptable 2015, soit 13,35 millions d'euros,
- limite opérationnelle sur obligations high yield : 30 % du résultat net comptable de 2015, soit 40,04 millions d'euros,
- limite opérationnelle sur gestion alternative : 0,5 % du résultat net comptable de 2015, soit 0,67 million d'euros.

## 4 - Exposition : activité de marché

Au 31 décembre 2016, le profil de risque de la Caisse régionale est le suivant (sur base consolidée) :

- pour le portefeuille AFS :
  - stress groupe 2016 : 5,51 millions d'euros, soit 4,13 % du résultat net comptable,
  - stress adverse 1 an : 9,64 millions d'euros, soit 7,22 % du résultat net comptable.
- pour le portefeuille HTM :
  - stress groupe 2016 : 105,21 millions d'euros, soit 78,83 % du résultat net comptable.
- limite de perte maximale : impact PNB du portefeuille de placement en 2016 : 6,47 millions d'euros.

## 5 - Risque action

La Caisse régionale ne réalise pas d'opération de trading ou d'arbitrage sur actions, son exposition à ce type de risque est limitée à la détention d'OPC publics sur actions.

## Risque de taux d'intérêt global

### 1 - Objectif et politique

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« Trading book »).

Le risque de taux d'intérêt global est généré par le non-adossement spontané des actifs et des passifs du bilan et du hors-bilan. Par adossement, on entend correspondance non seulement en termes de montant mais également en termes de type de taux et de durée.

S'agissant du risque de taux d'intérêt, il est évalué mensuellement et son contrôle est confié au Comité financier présidé par la Direction générale qui propose des limites qui sont validées par le Conseil d'administration. L'analyse du risque global de taux est présentée mensuellement au Comité financier et au moins une fois par an au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

### 2 - Méthodologie et gestion du risque

Le risque d'exposition aux variations de taux est calculé selon la méthode des gaps statiques.

#### 2.1 - Dispositif de mesure

##### Outil et périmètre

Le risque de taux est mesuré à partir de l'outil Cristaux 2, développé par le groupe Crédit Agricole, sur le périmètre consolidé.

Il mesure deux types de risque : le risque de taux fixe et le risque de taux réel issu des éléments indexés sur l'inflation.

##### Sources des données de calcul

Les données sont principalement issues des outils nationaux (Capic, Strada, Caristo) et des extractions de l'outil de trésorerie KTP.

##### Principes généraux

Pour chaque type de risque, l'écoulement des actifs et passifs en stock à la date d'arrêt (hypothèse d'arrêt de l'activité) est mis en œuvre pour permettre la détermination de l'écart d'encours entre passif et actif (« gap ») sur chaque période future, et la détermination du risque synthétique (gap taux fixe + gap taux réel).

Le risque synthétique consolidé est encadré par une limite.

### Méthodes d'écoulement des encours

- Amortissement contractuel des éléments échancés : crédits clientèle, prêts en blanc, swaps de taux, obligations, bons et dépôts à terme...
- Modélisation nationale pour l'amortissement des éléments non échancés : dépôts à vue des clients, livrets, Plans d'Épargne Logement, fonds propres, titres de placement, participations, immobilisations.

Les limites sont définies sur base consolidée (Crédit Agricole Centre France + Banque Chalus) et synthétique (gap de taux nominal + gap inflation).

Elles sont calibrées conformément aux recommandations de Crédit Agricole SA :

- impact d'un choc de taux bâlois (+/- 2,00 %) sur la Valeur Actuelle Nette des positions de taux doit pouvoir être absorbé par 10 % des fonds propres réglementaires (Tier1 + Tier2, après déduction des participations),
- impact d'un choc de taux bâlois doit être limité à 5 % du PNB budgété en 2016 sur les deux premières années et à 4 % sur les huit années suivantes.

L'application de ces critères aux données du Crédit Agricole Centre France conduit à encadrer les gaps consolidés de la manière suivante :

- impact du choc de taux de +/- 2,00 % limité de 234 millions d'euros,
- limite symétrique à l'actif et au passif : 1 268 millions d'euros sur les deux premières années, 1 015 millions d'euros de la troisième à la dixième année.

Ce dispositif de mesure et les limites correspondantes pour l'exercice ont été présentés au Comité financier et validées par le Conseil d'administration.

Pour couvrir le risque de taux, la Caisse régionale peut recourir aux opérations hors bilan habituelles swaps, caps, floors.

## 3 - Exposition

Impasse de taux EURO :

|                 | 1 an   | 2 ans  | 3 ans  | 4 ans  | 5 ans  |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Gap synthétique | - 860  | - 939  | - 513  | - 566  | - 571  |
|                 | 6 ans  | 7 ans  | 8 ans  | 9 ans  | 10 ans |
| Gap synthétique | - 336  | - 184  | - 26   | 35     | 75     |
|                 | 11 ans | 12 ans | 13 ans | 14 ans | 15 ans |
| Gap synthétique | - 24   | - 135  | - 378  | - 490  | - 568  |
|                 | 16 ans | 17 ans | 18 ans | 19 ans | 20 ans |
| Gap synthétique | - 605  | - 452  | - 378  | - 299  | - 247  |
|                 | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 25 ans |
| Gap synthétique | - 175  | - 130  | - 93   | - 64   | - 43   |
|                 | 26 ans | 27 ans | 28 ans | 29 ans | 30 ans |
| Gap synthétique | - 29   | - 18   | - 10   | - 4    | - 4    |

L'impact sur la valeur actuelle des trente prochaines années en cas de baisse de 200 points de base de la courbe des taux euro est de +160,58 millions d'euros.

L'impact sur la valeur actuelle des trente prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est de - 125,34 millions d'euros.

L'impact sur la valeur actuelle des trente prochaines années en cas de hausse de 100 points de base de la courbe inflation est de - 27,49 millions d'euros.

L'impact sur la valeur actuelle des trente prochaines années dans le scénario le plus défavorable (hausse 200 points de base de la courbe des taux nominaux et hausse de 100 points de base de la courbe inflation) est de 152,79 millions d'euros (limite à 234 millions d'euros).

## Risque de change

Les opérations en devises pour le compte de la clientèle sont systématiquement adossées à Crédit Agricole SA. En conséquence, le Crédit Agricole Centre France n'a pas de position de change significative (cf. note 3.2 de l'annexe des comptes consolidés).

## Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si la banque n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Le risque de liquidité est constitué du risque d'illiquidité et du risque de prix sur le refinancement futur.

Le risque d'illiquidité est lié à la durée de résistance à une crise ayant pour conséquence la fermeture totale ou partielle des sources de refinancement de la Caisse régionale.

## 1 - Objectif et politique

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale a pour objectif d'assurer un refinancement de marché à des conditions de coût optimales, tout en minimisant les risques d'illiquidité et de prix sur les refinancements futurs.

La Caisse régionale a, conformément aux obligations prudentielles, mis en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité.

## 2 - Gestion du risque

Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition est mesurée par le LCR (ratio réglementaire à un mois) de la Caisse régionale.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de TCN. La Caisse régionale au-delà de ses ressources clientèle, a en effet la possibilité de se refinancer auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (d'une semaine à dix ans), Avances Globales (50 % des prêts MLT accordés) et d'avoir recours aux avances spécifiques (SFEF, Covered Bond, BEI, PLS...). Elle peut également émettre des Titres de Créances Négociables (CDN, BMTN) soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole SA.

### 3 - Conditions de refinancement

La Caisse régionale a assuré son refinancement par sa collecte, par des emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole SA dans le respect des limites, par les avances spécifiques dont elle a bénéficié (CA Home Loan SFH, CRH, BEI, PLS...).

### 4 - Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs regroupés en deux ensembles :

• **les indicateurs court terme :**

- le Liquidity Coverage Ratio (LCR),
- le montant global de l'endettement à moins d'un an,
- la durée de résistance à des stress systémique, idiosyncrasique et global.

• **les indicateurs long terme :**

- la concentration des échéances du refinancement à long terme.

### 5 - Exposition

#### 5.1 - Ratio de liquidité

Le LCR s'établit à 95,90 % pour un seuil réglementaire fixé à 80 %.

La limite d'endettement à court terme s'établit à 1 813 millions d'euros et l'endettement à CT s'élève à 966 millions d'euros à fin décembre 2016.

Les durées de résistance à des stress CT pour la Caisse régionale sont les suivantes :

- supérieure à 12 mois pour le stress systémique pour une limite de 12 mois,
- 9 mois pour le stress idiosyncratique pour une limite fixée à 3 mois,
- 6 mois pour le stress global pour une limite fixée à 1 mois.

Par ailleurs, la Caisse régionale suit et respecte la limite MLT suivante :

- Les échéances semestrielles de ressource de marché restent inférieures à la limite établie à 1,8 % de l'encours des crédits à la clientèle.

Ces éléments font l'objet d'une présentation au Comité financier et ont été validés en Conseil d'administration.

### 5.2 - Émissions

Le montant total du programme d'émission de titres de créances négociables s'est établi à 2,2 milliards d'euros (1 500 millions d'euros CDN, 500 millions d'euros BMTN non subordonné, 100 millions d'euros BMTN subordonné et 100 millions d'euros BMTN subordonné non noté pour les Caisses locales).

Au 31 décembre 2016, en consolidé, l'encours des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées s'élève avec les dettes rattachées à 112,4 millions d'euros contre 129,84 millions d'euros en 2015, soit une diminution de 13,43 % (cf. note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

### Politique de couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous.

#### 1 - Couverture de juste valeur (fair value hedge)

La couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir les passifs à taux fixe (DAV, DAT TF...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe,
- la couverture contre le risque inflation des livrets.

#### Méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur

a) La juste valeur de l'ensemble des instruments financiers de la Caisse régionale est déterminée par référence au marché à l'exception de certains titres de participation.

b) Le tableau ci-dessous donne les références de la juste valeur

| Portefeuilles  | Supports                         | Prix publié sur un marché actif | Technique de valorisation fondée sur des prix de marché |
|--|----------------------------------|---------------------------------|---|
| Portefeuille de titres Actif (hors titres de participations non cotés ; cf. c) | Obligations, actions cotées, OPC | X                               |   |
|  | TCN                              |                                 | X   |
| Portefeuille de titres Passif  | TCN                              |                                 | X   |
| Dérivés  | Swaps, caps, floors, options     |                                 | X   |

c) Les titres de participation non cotés sont évalués à la juste valeur. Ne pouvant pas toujours être déterminée directement par référence à un marché actif, la juste valeur retenue correspond le plus souvent au coût historique.



## 2 - Couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge)

La couverture de flux de trésorerie est utilisée dans les domaines suivants :

- la couverture de prêts à taux variables par des swaps prêteurs de taux fixe,
- la couverture de tout ou partie des avances globales à taux variable.

## 3 - Couverture de l'investissement net en devise (net investment hedge)

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

## Les risques opérationnels et le risque de non-conformité

Les risques opérationnels et le risque de non-conformité sont suivis et gérés dans le respect des règles et procédures du groupe Crédit Agricole (fonds documentaire, cartographie, recensement régulier des événements et de leurs conséquences financières, procédures d'alerte spécifiques, restitutions périodiques...).

### 1 - Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

#### 1.1 - Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse régionale, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du groupe.

#### Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques et du manager Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité de la Caisse régionale dans la maîtrise de ses risques ;
- corpus de normes et procédures ;

- déclinaison de la démarche groupe d'appétence aux risques mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

#### Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées annuellement avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de contrôle interne (volet risques opérationnels).

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles :

- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque :
  - la fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central,
  - dans le cadre de la prévention et de la détection du risque opérationnel, une communication mensuelle (mensuel des alertes risque opérationnel) des différentes alertes reçues dans le groupe ;
- calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité ;
- production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe reprenant les principales sources de risque impactant les métiers mais également les profils d'exposition différenciés par entité / type de métier.

#### Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les trois briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels et contrôles permanents) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central.

## 1.2 - Méthodologie

Le Crédit Agricole Centre France utilise l'approche des mesures avancées (AMA).

### Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le groupe et la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risque, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
  - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements en diffusant une sélection de 8 à 10 pertes chaque mois via le mensuel des alertes risque opérationnel,
  - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;

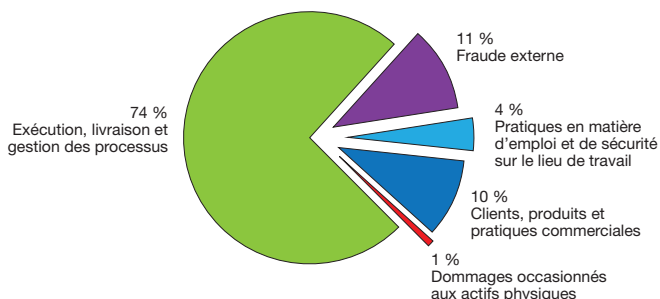
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de backtesting du modèle AMA est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risque des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'actions.

Le dispositif et la méthodologie risques opérationnels ont chacun fait l'objet de d'une mission d'audit externe de la BCE au deuxième semestre 2015. Ces missions ont permis de constater les avancées du groupe ainsi que certains axes de progrès.

## 1.3 - Exposition

### Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2016)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés en 2016 reflète les principales activités du Crédit Agricole Centre France :

- une exposition qui reste majoritaire sur la catégorie exécution liée à des erreurs de traitement, mais aussi en raison de sanctions en matière fiscale ;
- une exposition à la fraude externe qui reste relativement significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, chèques et virements frauduleux...) ;
- une exposition liée au risque juridique et de non-conformité (litiges pour défaut de conseil, inadaptation du produit/service aux besoins du client, etc.).

Des plans d'actions groupe ou locaux correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Crédit Agricole et de la Caisse régionale au risque opérationnel. Un suivi périodique des plans d'actions sur les incidents supérieurs à 1 million d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité groupe risques opérationnels.

## 1.4 - Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du Crédit Agricole Centre France par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat.

Les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent la couverture des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques ; les autres risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont complétés par des polices de Responsabilité Civile Exploitation.

Les polices pertes d'exploitation, fraude et tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux sont régulièrement renouvelées.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

## 2 - Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité sont les risques inhérents au non-respect des lois et réglementations en vigueur.

Pour les établissements bancaires, les risques de non-conformité concernent essentiellement le non-respect du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), des règles issues de la transposition en droit interne de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF), de la réglementation sur la sécurité financière, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales, de la loi informatique et libertés (CNIL).

En complément, un rapport trimestriel est fait à l'organe central du groupe Crédit Agricole en ce qui concerne le respect des dispositions du Bank Holding Company Act (BHCA). De même, la Caisse régionale doit contribuer au dispositif FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) visant à renforcer la lutte contre l'évasion fiscale de contribuables américains.

Au sein du groupe Crédit Agricole, les principaux risques de non-conformité ont été identifiés et analysés par des équipes dédiées de Crédit Agricole SA et de la Caisse régionale.

Comme pour les risques opérationnels et avec les mêmes outils de cartographie et de collecte des incidents, le Crédit Agricole Centre France a pour double objectif de prendre la meilleure mesure possible des risques de non-conformité auxquels il se trouve exposé sur son périmètre propre et sur celui de ses filiales et de mettre en œuvre les solutions les plus pertinentes pour les maîtriser de façon optimale. Une cartographie des risques de non-conformité est réalisée annuellement permettant de mettre à jour le dispositif de contrôle permanent.

Divers canaux de remontées des dysfonctionnements, en particulier via le service de traitement des réclamations client et le contrôle périodique, permettent aux responsables de la Conformité et de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) d'obtenir des indicateurs de non-conformité et d'adapter le plan de contrôle en permanence.

À ce jour, de nombreux contrôles permanents sont mis en place et notamment :

### • sur la démarche MIF, les produits bancaires et la protection de la clientèle :

- par le contrôle de la commercialisation des produits financiers (utilisation d'outils groupe permettant d'établir la réalité et la traçabilité du devoir de conseil),
  - par le dispositif NAP (Nouvelles Activités et nouveaux Produits) qui permet en amont de la mise en marché des nouveaux produits, d'en sécuriser la commercialisation.
- Une attention particulière est portée dans ce cadre à :
- la description des caractéristiques des produits,
  - la clarté et la transparence de la communication,
  - la mise en avant des risques pour le client,
  - la validation des cibages, la protection des « personnes sensibles »,
  - aux rappels des obligations réglementaires,
  - aux contrôles de la qualité des ouvertures et des validations des produits d'épargne réglementée.

### • sur les entrées en relation et les crédits :

- par le contrôle des dossiers clients à l'entrée en relation : dispositif de dérogations pour les cas spécifiques, contrôle par échantillonnage des entrées en relation avec les clients du marché des particuliers d'une part, les professionnels personnes physiques ou morales d'autre part. Une attention est également portée à la qualité des informations détenues sur la clientèle du stock et à leur réactualisation régulière. Des travaux de contrôles de grande ampleur ont été conduits dans ce cadre.
- par le contrôle de l'instruction et la réalisation des crédits particuliers et professionnels.

Des dispositifs de lutte contre la fraude interne et externe d'une part, et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont également opérationnels.

Enfin, une attention marquée aux formations dispensées dans les domaines de la conformité et de la sécurité financière est apportée en permanence par les responsables de la Conformité. Le programme de formation 2016, pour une part significative, a porté sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la réglementation applicable aux sanctions internationales, la prévention de la fraude. Une formation spécifique a également été dispensée aux collaborateurs exposés aux risques de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, des programmes plus complets ont été dispensés aux nouveaux entrants et nouveaux directeurs d'agence sur tous les domaines de la conformité, de la sécurité financière et la prévention de la fraude.

En complément, des messages d'alertes, des fiches d'aide, des supports d'animation, des interventions en agences ont permis de sensibiliser les collaborateurs de la Caisse régionale sur les enjeux de la conformité, de la prévention de la fraude et de la sécurité financière.

## Informations sur les délais de paiement

En application de la loi LME concernant l'information pour les délais de paiement, le montant du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Caisse régionale s'élève au 31 décembre 2016 à 2 724 551,22 € avec un délai maximum de règlement de 30 jours à compter de la date de facture. Au 31 décembre 2015, ce solde s'élevait à 2 335 767,00 €.

## Événements majeurs intervenus depuis la date de clôture

Aucun événement majeurs post clôture n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

## Perspectives 2017

L'année 2017 devrait voir la poursuite de la démarche du groupe autour du projet de Banque Multicanale de Proximité qui vise, tout en maintenant l'agence de proximité comme pivot de la relation avec la clientèle, à permettre à chacun de nos clients d'accéder à l'ensemble des services par le moyen de son choix. Ainsi le groupe va offrir à ses clients de nouvelles possibilités d'accès aux services bancaires basées sur la simplicité d'utilisation et l'innovation, les clients choisissant, par eux-mêmes, le canal qui a leur préférence au moment où ils le souhaitent.

Par ailleurs, les mouvements importants de réaménagements de prêts immobiliers au cours des exercices 2015 et 2016, vont peser durablement sur la marge d'intermédiation. L'enjeu pour la Banque sera, en s'appuyant notamment sur l'opportunité qu'offre aujourd'hui la révolution digitale d'accompagner notre clientèle sur l'ensemble de ses problématiques bancaires et assurances et de délivrer un service personnalisé et de qualité.

## Résultats financiers du Crédit Agricole Centre France au cours des cinq derniers exercices

| (en milliers d'euros)                            | 2012           | 2013           | 2014           | 2015           | 2016           |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| PNB  | 505 529        | 540 617        | 565 082        | 568 009        | 553 989        |
| Charges de fonctionnement                        | - 285 013      | - 275 911      | - 279 843      | - 276 044      | - 294 320      |
| <b>RBE</b>                                       | <b>220 517</b> | <b>264 706</b> | <b>285 239</b> | <b>291 965</b> | <b>259 669</b> |
| Coût du risque                                   | - 31 838       | - 42 569       | - 43 369       | - 42 464       | - 33 134       |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                   | <b>188 678</b> | <b>222 137</b> | <b>241 870</b> | <b>249 501</b> | <b>226 535</b> |
| Résultat net sur actifs immobilisés              | - 6 151        | - 7 793        | - 3 803        | - 88           | 3 151          |
| <b>Résultat courant avant impôt</b>              | <b>182 527</b> | <b>214 344</b> | <b>238 067</b> | <b>249 413</b> | <b>229 686</b> |
| Résultat exceptionnel                            | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              |
| Impôt sur les bénéfices                          | - 66 210       | - 87 434       | - 91 519       | - 92 029       | - 72 954       |
| Dotations nettes FRGB et provisions réglementées | 0              | - 9 000        | - 16 800       | - 26 000       | - 21 800       |
| <b>Résultat net</b>                              | <b>116 317</b> | <b>117 910</b> | <b>129 748</b> | <b>131 384</b> | <b>134 932</b> |

## Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

| (en milliers d'euros)                           | 2014          | 2015          | 2016          |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Intérêts aux parts sociales                     | 2 043         | 1 970         | 1 751         |
| Intérêts aux certificats coopératifs d'associés | 9 729         | 9 851         | 10 142        |
| <b>Total dividendes versés</b>                  | <b>11 772</b> | <b>11 821</b> | <b>11 893</b> |

## Responsabilité sociale et environnementale

Les informations sur la responsabilité sociale et environnementale sont données sur le périmètre de la Caisse régionale et n'intègrent pas les filiales consolidées, notamment CACF Immobilier (116 CDI au 31 décembre 2015).

Les données de la Banque Chalus font l'objet d'un paragraphe spécifique au sein de ce rapport, sur les points suivants : effectif, embauches et départs, consommation d'eau et d'énergie, rejet de gaz à effet de serre (GES), développement régional et impact sur les populations riveraines/locales.

Les informations concernent l'exercice 2016, sauf exceptions signalées dans le rapport.

## Informations sociales

### 1 - Emploi

Au 31 décembre 2016, l'effectif en CDI de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France s'élève à 2 288 collaborateurs, nombre identique à l'année précédente.

L'effectif se répartit de la manière suivante selon les catégories définies par la convention collective : 14,4 % des collaborateurs en classe I, 64,5 % en classe II et 20,5 % en classe III.

La répartition Hommes/Femmes par tranche d'âge se compose comme suit :

|                | Femmes       | Hommes     | Total        | Répartition    |
|----------------|--------------|------------|--------------|----------------|
| < 35 ans       | 522          | 304        | 826          | 36,1 %         |
| de 35 à 54 ans | 605          | 355        | 960          | 42,0 %         |
| ≥ 55 ans       | 220          | 282        | 502          | 21,9 %         |
| <b>Total</b>   | <b>1 347</b> | <b>941</b> | <b>2 288</b> | <b>100,0 %</b> |

La Caisse régionale a recruté en 2016 : 125 CDI, 160 CDD, 38 alternants et 118 étudiants en renfort d'été.

En 2016, la Caisse régionale a enregistré 125 départs de collaborateurs CDI (dont neuf licenciements). Le taux de turn-over est de 5,5 % soit un niveau proche de ceux de 2014 et 2015 (respectivement 5,4 % et 5,3 %) et reste inférieur à la moyenne nationale (référence de 2015).

### 2 - Rémunérations

En 2016, la masse salariale avec l'ensemble des charges s'élève à 156,9 millions d'euros soit 53,4 % du total des charges de fonctionnement et 28,3 % du PNB.

Les évolutions salariales sont déterminées dans le cadre d'une négociation nationale annuelle qui porte sur la rémunération de la classification des emplois (RCE). En 2016, un accord national a donné lieu à une revalorisation des RCE de 0,6 %. De plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Caisse régionale a appliqué l'accord rétribution globale.

La négociation nationale est complétée d'une négociation annuelle obligatoire au sein de chaque Caisse régionale pour arrêter les niveaux de la rémunération des compétences individuelles (RCI) et des prises de responsabilité. En 2016, cette négociation a abouti à un accord au sein de la Caisse régionale prévoyant une enveloppe d'augmentation de 88 500 € pour assurer ces revalorisations.

### 3 - Évolution de carrière

La Caisse régionale suit et veille au maintien et à la progression régulière des compétences des salariés et leur donne la possibilité de bénéficier d'évolutions professionnelles et de carrière dans le cadre de sa politique très affirmée de promotion interne.

Ainsi, 19,1 % des salariés ont connu une mobilité en 2016 et 11,4 % des salariés ont bénéficié d'une promotion sous forme d'une prise de responsabilité (respectivement 15,7 % et 10,2 % en 2015).

Par ailleurs, le dispositif d'appréciation des collaborateurs en vigueur dans l'entreprise depuis plusieurs années a vu sa mise en œuvre poursuivie en 2016. Ainsi, chaque salarié a bénéficié d'un entretien d'appréciation des performances avec son responsable hiérarchique. De plus, un entretien de carrière et de développement professionnel est régulièrement organisé tous les deux ans. Cet entretien de carrière a été réalisé avec près de 50 % pour les salariés présents à fin 2016.

### 4 - Organisation du travail

En matière d'organisation du travail, les collaborateurs de la Caisse régionale travaillent 35 heures hebdomadaires en moyenne sur l'année, via l'attribution de jours de repos.

Par ailleurs le Crédit Agricole Centre France permet à ses salariés de concilier vie personnelle et vie professionnelle. Ainsi au 31 décembre 2016, 223 salariés ont choisi de travailler à temps partiel soit près de 10 % des effectifs.

En matière d'absentéisme, le nombre de jours d'absence a légèrement augmenté en 2016 (+ 2,8 %) pour un taux se situant en moyenne à 3,5 %.

### 5 - Relations sociales

En 2016, plusieurs accords d'entreprise ont été négociés, reconduits ou adaptés en concertation avec les partenaires sociaux de la Caisse régionale, au nombre desquels figurent :

- un accord d'entreprise sur l'enveloppe de rémunération des compétences individuelles des expertises et des prises de responsabilité conclu dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire de l'année 2016,
- le plan d'épargne d'entreprise du Crédit Agricole Centre France,
- le plan d'épargne pour la retraite collective,
- l'accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise.

En 2017, le dialogue social se poursuivra, lors des négociations qui seront engagées à la fois dans le cadre et hors le cadre des négociations annuelles obligatoires, ainsi qu'à l'occasion de chacune des réunions des instances représentatives du personnel (délégués du personnel, Comité d'entreprise, CHSCT).

### 6 - Santé sécurité

En matière de santé et de sécurité au travail, l'entreprise garde un lien permanent et régulier avec ses partenaires (CHSCT, médecine du travail...). Une attention particulière est portée au suivi des incivilités. Sur ce sujet, la Caisse régionale a mis en œuvre une procédure de déclaration et de suivi spécifique.

Le nombre d'accidents du travail et trajet reconnus par la MSA (avec ou sans arrêt de travail), en 2016, est de 30 et le taux de fréquence s'établit à 3,9.



## 7 - Formation

Le plan de formation 2016 s'est inscrit dans la continuité des années précédentes, avec un volume de 16 860 jours de formation réalisés par les salariés du siège et des agences de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France.

Ils se répartissent selon les six domaines constituant le plan de formation comme suit :

| Domaine  | Jours         | %          |
|--|---------------|------------|
| <b>Métiers en charge de la relation client</b><br>Acquisition et développement de compétences comportementales, techniques et réglementaires                 | 9 560         | 57         |
| <b>Métiers de gestion de la banque et d'animation des équipes</b><br>Acquisition et développement de compétences techniques et managériales                  | 1 600         | 9          |
| <b>Poste de travail, logiciels et applicatifs, nouvelles technologies</b><br>Maîtrise de l'environnement informatique  | 500           | 3          |
| <b>Efficacité professionnelle et développement personnel</b><br>Connaissance de la banque et de la Caisse régionale, développement personnel...              | 1 350         | 8          |
| <b>Nouveaux embauchés</b><br>Accompagnement formation des nouveaux collaborateurs de la Caisse régionale sur les fondamentaux du métier de banquier assureur | 3 530         | 21         |
| <b>Formations diplômantes</b><br>Enseignement professionnel  | 320           | 2          |
| <b>Total</b>   | <b>16 860</b> | <b>100</b> |

Pour accompagner les collaborateurs dans leur évolution professionnelle et favoriser leur montée en compétences, la Caisse régionale mène une politique de formation durable et responsable qui se concrétise au travers :

- du parcours d'intégration des nouveaux embauchés,
- des parcours de professionnalisation suite aux nominations sur certaines lignes métiers,
- d'un dispositif d'évaluation annuel innovant, permettant d'analyser précisément et individuellement les besoins en formations techniques pour les salariés occupant une fonction commerciale,
- d'un centre de formation high-tech intégrant une agence école pour s'entraîner dans un environnement proche de celui de la réalité terrain,
- de modalités pédagogiques efficaces et adaptées aux besoins,
- d'un entretien individuel annuel dédié à la formation professionnelle.

Au titre de l'année 2016, l'ensemble des dépenses de formation a représenté près de 8 % de la masse salariale de l'entreprise.

Sur les cinq derniers exercices, l'investissement formation du Crédit Agricole Centre France est resté stable, avec en moyenne 16 500 jours de formation par an pour des dépenses représentant environ 7,9 % de la masse salariale.

## 8 - Égalité de traitement

En décembre 2011, la Caisse régionale a conclu un accord d'entreprise portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Cet accord, reconduit fin décembre 2014 pour une nouvelle durée d'application de trois ans couvrant la période 2015-2016-2017, s'inscrit dans la continuité de la politique de gestion des ressources humaines du Crédit Agricole Centre France visant à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tant à l'embauche que durant le déroulement de la carrière professionnelle.

La Caisse régionale consacre ainsi le principe de l'égalité de traitement et de non-discrimination en tant que principe clef et moteur de la gestion des ressources humaines, principe qu'elle s'attache à coordonner avec l'ensemble des actions qu'elle mène dans ce domaine.

Par ailleurs, cet attachement au principe de non-discrimination et d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes est largement repris et consacré dans l'accord d'entreprise relatif à la mise en œuvre du contrat de génération. C'est ainsi par exemple qu'en matière de recrutement, la Caisse régionale réaffirme son engagement à être particulièrement vigilante à ce que les définitions de poste et les processus de recrutements internes ou externes s'adressent à toutes les populations, sans distinction d'âge, et à ne prendre en compte que les seuls critères liés à la qualification et aux compétences des candidats.

Concernant l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, le Crédit Agricole Centre France s'inscrit dans la logique de l'accord national renouvelé en 2015 pour une période de trois ans.

Les domaines d'actions pour atteindre l'objectif d'emploi de travailleurs handicapés au niveau national concernent l'embauche, l'intégration durable, le maintien dans l'emploi et le développement du travail avec le secteur protégé.

La Caisse régionale s'est pleinement engagée tout au long de l'année par la mise en œuvre d'actions concrètes.

Elle a, par ailleurs, renouvelé son partenariat avec l'association Handisup Auvergne et développé de nouveaux partenariats avec des structures en lien avec le handicap.

Elle a conduit des actions de communication externes et internes pour faire connaître l'ouverture de la Caisse régionale à l'emploi de travailleurs handicapés (communication dans la presse régionale, participation à deux forums, diffusion en interne d'une lettre d'information).

Dans le domaine du maintien dans l'emploi, la Caisse régionale a réalisé une dizaine d'adaptations de poste de travail.

Comme chaque année, elle a par ailleurs confié un volume d'activité significatif au secteur protégé.

# Informations environnementales

## 1 - Politique environnementale

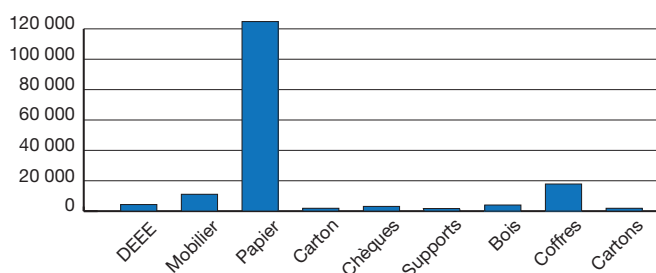
Le groupe Crédit Agricole a signé en 2003 le Pacte Mondial et en 2008 les Principes Climat. Ces engagements s'inscrivent dans tous les métiers de la banque et chez toutes les entités du groupe. Afin de conforter cette approche, le Crédit Agricole Centre France a engagé en interne un certain nombre d'actions. De plus, le service en charge des achats interroge les fournisseurs, notamment lors des appels d'offres, sur les démarches qu'ils mènent, ceci dans le prolongement de ses propres actions. Un questionnaire « RSE » est ainsi transmis afin que le Crédit Agricole Centre France puisse appréhender l'action de ses fournisseurs dans différents domaines : le développement durable et l'environnement, la politique sociale, la politique économique.

Le Crédit Agricole Centre France a inscrit, à son plan de développement 2016, un projet de mise en place d'actions écocitoyennes pour les salariés des cinq départements. Il s'agit de sensibiliser, d'informer, de former et de mettre en place des actions écoresponsables sur les lieux de travail agences et sièges. Chaque salarié du Crédit Agricole Centre France deviendra un acteur du recyclage, des économies d'énergie, du respect de son cadre de travail et de toutes les initiatives qui vont contribuer au respect de l'environnement.

## 2 - Pollution et gestion des déchets

Dès que possible, la Caisse régionale sollicite la société Ino Recyclage employant des travailleurs en situation de handicap pour évacuer les déchets recyclables (papier, carton, mobilier, coffres...) des agences. Elle a mis en place également avec cette société une procédure de collecte et de destruction des chèquiers. En 2016, cela a représenté plus de 169 tonnes.

### Synthèse des déchets collectés 2016 (en kg)



## 3 - Utilisation durable des ressources

### Eau

Les données de consommation d'eau pour l'année 2016 que nous publions concernent 80 % de notre parc immobilier plus précisément nos propriétés et copropriétés. Il ne nous est pas possible actuellement de les obtenir pour les parties locatives mais un repor-

ting de cet indicateur est en cours de structuration afin de permettre une publication de ces données pour les prochains exercices.

Suite à une analyse des consommations d'eau, nous avons équipé depuis 2015 une trentaine de sites de disjoncteurs d'eau afin de prévenir des dérives et nous continuerons le déploiement sur 2017.

Le système permet de détecter une consommation continue sur une période (suite à une canalisation percée sur un robinet ou une fuite sur une chasse d'eau par exemple) et de couper l'alimentation générale le cas échéant. Les disjoncteurs installés ont déjà permis de mettre en évidence de nombreuses fuites principalement sur des chasses d'eau.

Par ailleurs, les espaces verts des sites du Crédit Agricole Centre France ne sont pas arrosés.

Les dernières climatisations à eaux perdues sont supprimées. Une des deux tours aéro-réfrigérantes (très consommatrices d'eau) a été remplacée sur le site de Clermont-Ferrand et la seconde (et dernière) le sera en 2017 lors de la rénovation totale du site de Toulon-sur-Allier.

## Énergie et gaz à effets de serre

Les consommations énergétiques de la Caisse régionale (siège et agences) s'élèvent à 19 123 MWh pour l'année 2016. Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage de combustibles pour le chauffage et à la consommation d'électricité sont calculées sur la base des facteurs d'émission Ademe et s'élèvent à 2 302 teq CO2 pour l'exercice.

| Énergie                       | 2014         | 2015         | 2016         |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Électricité (MWh)             | 13 729       | 13 606       | 14 303       |
| Gaz (MWh)                     | 6 943        | 3 927        | 4 395        |
| Fuel (MWh)                    | 950          | 421          | 425          |
| <b>GES Énergie en teq CO2</b> | <b>3 103</b> | <b>2 146</b> | <b>2 302</b> |

Un nouveau bilan carbone sera réalisé en 2018 pour satisfaire aux obligations réglementaires et mesurer les progrès faits sur ses émissions.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Centre France s'est inscrit fin 2012 dans le projet piloté par la Fédération Nationale du Crédit Agricole sur les économies d'énergie. Outre l'aspect financier, l'objectif est d'avoir accès, au travers des services offerts par les entreprises retenues, à des outils de suivi performants et d'optimisation de nos énergies. Ainsi l'accord-cadre avec EDF et les relations avec notre contact local ont permis de réaliser une étude de l'ensemble de nos sites quel que soit le tarif, afin d'optimiser nos contrats. D'autre part, l'énergie électrique fournie au Crédit Agricole Centre France est 100 % d'origine verte.

## Mesure CO2 de nos financements

Le groupe Crédit Agricole a mis en place une méthode d'estimation des émissions de GES dans le cadre de l'activité de sa banque de financement à l'international. Cette méthode « open source » est reconnue par l'Ademe et présentée dans son guide sur les méthodologies de calcul des émissions de CO2. Cette

méthodologie « Top/Down » n'est cependant pas assez fine pour appréhender le poids carbone des financements du secteur des entreprises dans la banque de détail. Un groupe de travail constitué de CACIB/Crédit Agricole SA et six Caisses régionales, a été constitué en novembre 2016 avec pour objectif de faire évoluer la méthode en fixant des hypothèses tenant compte des données disponibles dans les Caisses régionales. Ce travail en lien avec des experts externes devrait aboutir avant la fin d'année 2017 afin que toutes les Caisses régionales disposent d'une méthode unique et fiable pour rendre compte du poids carbone dans leur financement en accord à l'article 173.

## Informations sociétales

### 1 - Implantation et couverture

Par son important réseau (227 agences, points de ventes et permanences), son parc de 350 distributeurs de billets, ses cinq véhicules Banque Mobile et ses 320 Points Verts, le Crédit Agricole Centre France est de loin la banque la plus présente sur son territoire en couvrant presque la totalité des cantons de sa circonscription.

### 2 - Impact économique pour le territoire

En tant que coopérative bancaire et d'assurances, dynamique et solide, le Crédit Agricole Centre France contribue significativement à l'économie de son territoire et à son développement.

Ainsi en 2016, c'est 2,8 milliards de crédits qui ont été mis à disposition de l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Par le montant d'impôt versé, la Caisse régionale représente l'un des contribuables majeurs de la région, participant ainsi aussi au financement du « bien » collectif.

Banque régionale, coopérative et mutualiste, le Crédit Agricole Centre France conserve plus de 90 % de son résultat, renforçant sa structure financière au service de sa mission de banquier assureur sur son territoire.

| Base sociale                    | 2016<br>(en millions d'euros) | Part du PNB |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------|
| <b>PNB</b>                      | <b>554</b>                    |             |
| Frais de personnel              | 156,9                         | 28,3 %      |
| Frais administratifs            | 116,5                         | 21,0 %      |
| Amortissements                  | 20,8                          | 3,8 %       |
| <b>RBE</b>                      | <b>260</b>                    |             |
| Coût du risque                  | 33,1                          | 6,0 %       |
| Impôt sur les bénéfices         | 73,0                          | 13,2 %      |
| <b>Résultat net</b>             | <b>134,9</b>                  |             |
| Rémunération des parts sociales | 1,8                           | 0,3 %       |
| Rémunération des CCA            | 10,1                          | 1,8 %       |
| Mise en réserve                 | 123,0                         | 22,2 %      |

## 3 - Gouvernance et sociétariat

La politique de responsabilité sociétale du Crédit Agricole Centre France est portée par les valeurs coopératives et mutualistes de responsabilité, de solidarité, de proximité et d'utilité.

Le socle du modèle est le sociétaire. Les sociétaires détiennent les parts sociales des Caisses locales et chaque sociétaire dispose d'une voix à l'Assemblée générale, quel que soit le nombre de part sociale qu'il détient selon le principe : une personne, une voix. En 2016, 138 caisses locales ont tenu leur Assemblée générale entre le 19 février et le 19 mars 2016 et ont rassemblé 24 766 clients et sociétaires et enregistré une progression de leur fréquentation de 8 % par rapport à 2015.

Les sociétaires élisent les administrateurs de leur Caisse locale qui les représenteront au sein du Conseil d'administration de la Caisse locale.

Ces administrateurs élisent le Président de la Caisse locale. À leur tour, les Présidents des Caisses locales participent à l'Assemblée générale de la Caisse régionale, au titre de leurs Caisses locales respectives. Ils élisent les administrateurs qui vont siéger au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale est composé de 25 administrateurs. À l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration procède à l'élection du Président de la Caisse régionale, des Vice-présidents et des membres du Bureau du Conseil d'administration. En 2016, le Conseil d'administration de la Caisse régionale s'est réuni dix fois. Les fonctions de Présidence et de Direction sont dissociées. Le Directeur général et son Comité de direction proposent au Conseil d'administration la politique et les orientations stratégiques de la Caisse régionale. Le Conseil d'administration valide la stratégie de l'entreprise sur son territoire et en contrôle l'exécution confiée au Comité de direction qui a tout pouvoir de mise en œuvre.

Le Crédit Agricole Centre France est engagé depuis cinq ans dans une démarche de développement actif de son sociétariat. Il a misé sur une accession au sociétariat volontaire, traduisant pour les clients demandeurs une adhésion aux valeurs mutualistes et à la vie de leur banque.

Ainsi à fin décembre 2016, le Crédit Agricole Centre France compte 330 057 sociétaires, soit une progression de 17 500 sociétaires par rapport à 2015.

Pour améliorer la valorisation du statut de sociétaire, tous les sociétaires peuvent détenir une carte bancaire sociétaire pour laquelle, à chaque utilisation, la Caisse régionale déclenche le versement d'un avantage individuel qui vient en déduction de la prochaine cotisation annuelle de la carte. Simultanément un avantage collectif, appelé aussi cash back de la carte sociétaire, est versé sur un fonds mutualiste destiné à renforcer les actions d'animation engagées par les Caisses locales sur leurs territoires.

Au 31 décembre 2016, on dénombre 167 800 cartes sociétaires.

La Caisse régionale propose une offre sociétaire élargie à destination de ses clients sociétaires, avec notamment le Livret Sociétaire Auvergne Limousin : chaque sociétaire peut ouvrir un Livret Sociétaire et bénéficier ainsi d'un taux de rémunération attractif. Au 31 décembre 2016, on comptabilise 149 109 Livrets Sociétaires pour un encours de collecte de 273 millions d'euros.

La gamme sociétaire comporte également trois autres produits :

- FLORIAGRI sociétaire : contrat d'assurance vie à destination des agriculteurs,
- FLORIPRO sociétaire : contrat d'assurance vie à destination des artisans commerçants.

Le sociétaire souscrivant l'un de ces deux contrats peut bénéficier d'une réduction sur les frais de versement initial.

- Le Lanceur Pro sociétaire : prêt complémentaire, à taux bonifié, pour faciliter la création reprise dans le domaine de l'artisanat et du commerce. Ce prêt est sans frais de dossier pour les sociétaires.

## 4 - Soutien aux initiatives locales

En 2016, les Caisses locales ont soutenu financièrement les projets portés par des associations et collectivités locales, dans le cadre du sponsoring. Ainsi, 2 093 événements ou projets, pour un montant de 919 264 €, ont été accompagnés tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire du Crédit Agricole Centre France. La Caisse régionale, avec les Caisses locales, engage ainsi sa responsabilité sociétale aux côtés des associations et collectivités locales qui, par leur action, rendent nos régions plus vivantes et attractives.

## 5 - Soutien aux actions de développement local par mécénat

Le Crédit Agricole Centre France porte les valeurs mutualistes qui ont présidé à sa naissance : la responsabilité, la proximité et la solidarité. Sa volonté d'être toujours plus proche de ses concitoyens et de favoriser le développement de l'Auvergne et du Limousin, l'a conduit à créer des structures de mécénat, il y a maintenant plusieurs années. Ces structures ont vocation à apporter un soutien financier ou matériel à des œuvres, des associations, des collectivités, pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

- **L'Association Crédit Agricole Centre France** apporte son soutien à des projets d'intérêt collectif en faveur du patrimoine artistique, de la protection de l'environnement naturel ou de caractère philanthropique ainsi que des projets éducatifs, scientifiques, sociaux, sportifs, économiques et culturels.

- **La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre France** permet d'accompagner le monde agricole dans ses évolutions, le maintien d'une activité économique en partenariat avec les collectivités locales, d'aider à l'insertion des personnes. Elle permet également de soutenir des projets d'intérêt collectif concernant la restauration du patrimoine des départements, et de promouvoir les départements par des actions qui montrent leur dynamisme hors du territoire du Crédit Agricole Centre France.

193 projets de mécénat ont été soutenus en 2016, pour un montant de 1 184 590 €.

Le Crédit Agricole Centre France est le premier sponsor et mécène de l'Auvergne et du Limousin en nombre de projets soutenus.

## 6 - Accompagnement des personnes en difficulté

Fidèle à ses valeurs, le Crédit Agricole Centre France a mis en place en 2008 une association : l'Association Passerelle Solidarité. La vocation de l'Association est d'accompagner et remettre en selle des personnes qui, victimes d'un accident de la vie (chômage, accident, divorce, maladie, décès d'un proche) sont désireuses de s'en sortir.

Le dispositif qui est déployé sur les cinq départements de notre territoire comporte cinq Points Passerelle à Aurillac, Brive, Clermont-Ferrand, Guéret et Montluçon.

Pour animer et faire vivre cette association, un important dispositif est mis en œuvre.

Cinq animateurs Passerelle, avec leur responsable, travaillent en étroite relation avec l'ensemble des équipes des agences du Crédit Agricole Centre France et les Caisses locales ; ils prennent en charge les bénéficiaires et les aident, par exemple, dans leurs démarches vis-à-vis des services sociaux ou juridiques. Au sein de chacune des 138 Caisses locales un administrateur « référent Passerelle » fait le lien avec les personnes en difficultés, les agences du Crédit Agricole et les animateurs Passerelle.

Le dispositif est complété par un réseau d'accompagnants bénévoles, 64 en 2016, qui œuvrent de concert avec les animateurs Passerelle, pour accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches, les aider à reprendre pied et confiance en eux.

417 nouveaux bénéficiaires ont été pris en charge en 2016 par les animateurs Passerelle et les accompagnants bénévoles. 78 % d'entre eux ont été remis totalement ou partiellement en selle.

Le tableau ne serait pas complet sans évoquer le partenariat mis en place avec le réseau Renault Mobiliz : Mobiliz aide les personnes en difficulté à retrouver leur mobilité par une offre après-vente d'entretien - réparation du véhicule à tarif solidaire. Les réparations sont facturées au bénéficiaire à tarif solidaire : 35 euros de l'heure pour la main-d'œuvre, les pièces étant facturées à prix coûtant, ainsi que la vente de véhicules d'occasion à petit prix.

## 7 - Qualité de la relation client et protection du consommateur

### L'éthique des pratiques commerciales

Concilier l'utilité des produits pour le client et la rentabilité de l'offre pour la banque est un facteur déterminant en termes de loyauté. Au Crédit Agricole Centre France, la recherche de ce point d'équilibre passe par des procédures rigoureuses d'information et de dialogue, le respect scrupuleux des réglementations et un système

de rémunération et de formation des collaborateurs fondé sur les codes de bonne conduite de la profession. Cette éthique des pratiques commerciales s'inscrit dans la mise en œuvre de « Relation Client 2.0 » et des engagements relationnels du groupe Crédit Agricole. L'objectif du Crédit Agricole Centre France est de se différencier par la qualité de sa relation client.

## L'analyse de la satisfaction et l'écoute des clients

Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole Centre France a développé son propre baromètre et des enquêtes régulières pour sonder la satisfaction de ses clients, et ainsi définir les actions prioritaires permettant de l'améliorer. Ces actions ont ainsi permis à la Caisse régionale d'améliorer son indice de recommandation client en 2016.

La Caisse régionale a également mis en œuvre un processus afin d'optimiser le suivi, le traitement des réclamations des clients et la gestion de la non-qualité. La Caisse régionale dispose d'indicateurs et d'outils d'analyse destinés à renforcer la qualité de la gestion et à accroître ainsi la satisfaction des clients. Depuis 2012, et renouvelé en 2015, le traitement des réclamations client est certifié ISO 9001 par l'AFNOR.

Par ailleurs, les clients peuvent à tout moment faire appel à un médiateur pour résoudre les éventuels litiges avec la banque.

## La conformité, la lutte contre le blanchiment et la prévention de la fraude

Les enjeux de la conformité, de la lutte contre le blanchiment et la prévention de la fraude sont une préoccupation permanente pour la Caisse régionale. Suite aux événements financiers de ces dernières années et aux exigences des régulateurs, la Caisse régionale fait évoluer en permanence son propre dispositif, conformément aux préconisations du groupe Crédit Agricole.

Les collaborateurs du Crédit Agricole Centre France sont les acteurs de la prévention et du respect des pratiques éthiques. Ils appliquent les procédures mises en place dans ces domaines. Des formations spécifiques pour les nouveaux embauchés sont organisées. Des sensibilisations régulières des salariés sont programmées annuellement et permettent une actualisation de leurs connaissances et le maintien d'un haut niveau de conformité des pratiques. Une attention particulière est apportée au plan de formation dit du socle de conformité (FIDES Conformité, lutte contre le blanchiment, prévention de la fraude et sanctions internationales).

En matière de conformité, des procédures encadrent le respect des règles en vigueur. Une vigilance particulière s'applique en termes de protection de la clientèle, notamment sur l'information délivrée et sur la qualité de la commercialisation de produits et services adaptés. Un dispositif de contrôles du conseil apporté (MIF) est mis en place à cet effet. Par ailleurs, un suivi des réclamations permet à l'entité de s'assurer de la mise en œuvre permanente de bonnes pratiques et de détecter et de faire corriger les éventuelles mauvaises pratiques commerciales constatées.

En matière de prévention de la fraude et de lutte antiblanchiment, la Caisse régionale adapte perpétuellement son dispositif. Le Crédit Agricole Centre France, par l'action de ses responsables de la conformité, de la conformité des services d'investissement, de la coordination de la prévention de la fraude et enfin de la sécurité financière et de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, est garant de son bon fonctionnement.

Conformément au règlement intérieur, une information à destination des collaborateurs sur les règles de bonne conduite à respecter est diffusée via les chartes de déontologie et de bonne utilisation des ressources informatiques.

En matière de situation de conflit d'intérêts et de lutte contre la corruption, une communication et une surveillance sur ces thématiques sont effectuées par la Caisse régionale.

Chaque collaborateur a un libre accès permanent aux informations sur l'ensemble de ces sujets sur le portail intranet de la Caisse régionale.

## 8 - Commercialisation d'offres solidaires

Concernant la Banque au quotidien, afin de rendre ses clients plus autonomes, limiter les déplacements, réduire la consommation de papier et s'adapter à l'évolution des comportements des clients, la Caisse régionale a développé de nouveaux services :

- l'e-relevé : un relevé de compte électronique, en format PDF, disponible sur internet. À fin décembre 2016, près de 203 000 clients ont opté pour l'e-relevé,
- la souscription en ligne des produits et services simples,
- la possibilité d'engager le financement d'un projet immobilier par le site E-IMMO,
- l'application « Ma Banque », qui permet de gérer ses comptes à distance, de localiser les agences les plus proches, d'effectuer des simulations ou encore de prendre rendez-vous avec un conseiller,
- l'application « Ma Carte » qui donne accès à distance aux services inclus dans la carte bancaire,
- le déploiement de la signature électronique en agence.

Concernant les offres de financement, la Caisse régionale propose des prêts destinés à financer des investissements environnementaux sur tous les marchés.

Pour les particuliers, le Crédit Agricole Centre France distribue les éco-prêts à taux zéro, résultant du dispositif de la loi Grenelle de l'environnement.

Pour tous les marchés, le Crédit Agricole Centre France finance les investissements en faveur des énergies renouvelables (photovoltaïques, méthanisation...) et des économies d'énergie comme, par exemple, l'isolation des bâtiments. Ainsi en 2016, le Crédit Agricole Centre France a financé 145 dossiers d'énergies renouvelables pour plus de 26 millions d'euros.



Concernant l'épargne, le Livret de Développement Durable (LDD) est une solution d'épargne pour les particuliers qui permet le financement du logement social, des travaux d'économie d'énergie et des investissements des PME. À fin décembre 2016, l'encours des LDD s'élève à 1,337 milliard d'euros. Par ailleurs le Crédit Agricole Centre France distribue les solutions ISR d'Amundi, filiale de Crédit Agricole SA ; deux fonds communs de placement sont plus particulièrement proposés : Amundi AFD avenir durables et Amundi valeurs durables.

## 9 - Sous-traitance et relations avec les fournisseurs

Dans le cadre de son fonctionnement, la Caisse régionale a recours à la sous-traitance. Les principales activités couvertes par des sociétés externes au groupe Crédit Agricole concernent le nettoyage, le transport, l'économat, l'archivage, l'impression de masse issue du système d'information.

Les appels d'offres réalisés par les Achats intègrent un volet environnemental.

En concluant un marché avec le Crédit Agricole Centre France, le prestataire s'engage à :

- fournir la preuve et les niveaux de respect des normes ou textes en vigueur applicables au produit ou service vendu,
- faire état des démarches environnementales menées : démarche de Management Environnemental (en précisant le référentiel - ISO 14001, SMEA, Plan Environnement Entreprise - et l'état d'avancement), démarche d'écoconception et toutes autres actions effectuées, internes ou externes, en faveur de l'environnement.

Par ailleurs, pour tous les contrats nouveaux ou renégociés importants, la charte d'achat intègre les obligations du prestataire et notamment le respect de législation du travail.

Les appels d'offres réalisés par le Crédit Agricole Centre France intègrent un volet social. Le Crédit Agricole Centre France fait ainsi appel à plusieurs sociétés du secteur adapté, par exemple Activ'Adis et Ino Recyclage.

## Informations non pertinentes

Certaines informations de l'article 225 de la loi Grenelle II ne font pas l'objet d'un reporting dans le présent rapport car jugées non pertinentes au regard de nos activités pour les raisons évoquées ci-après. Ces informations sont également valables pour la Banque Chalus.

## 1 - Les accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Les maladies professionnelles sont traitées dans « l'absentéisme ». Les notions de fréquence et de gravité des accidents de travail sont peu pertinentes par rapport aux enjeux de santé de l'activité directe de la banque.

## 2 - Promotion et respect des stipulations et conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, à l'abolition effective du travail des enfants, au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Crédit Agricole Centre France exerce ses activités en France et respecte les obligations réglementaires en vigueur. Il n'est pas concerné par le travail forcé ou obligatoire, ni par le travail des enfants. Concernant la liberté d'association et le droit de négociation collective et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, les actions menées en la matière sont traitées dans la section relative aux informations sociales (« Relations sociales » et « Égalité de traitement »). La Caisse régionale veille au respect de ces conventions par ses fournisseurs et sous-traitants (cf. section « La sous-traitance et les relations avec les fournisseurs »).

## 3 - Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement/moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Par rapport à ses activités directes de services, le Crédit Agricole Centre France n'est pas à l'origine de rejets significatifs dans l'air, l'eau et le sol ou de pollution spécifique.

## 4 - La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Cette information n'est pas significative compte tenu des activités directes du Crédit Agricole Centre France. Le Crédit Agricole Centre France crée peu ou pas de nuisances sonores vis-à-vis de l'extérieur.

## 5 - La consommation de matières premières directes et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Compte tenu de ses activités de services pour le Crédit Agricole Centre France la consommation de matières premières porte essentiellement sur l'énergie dont les consommations sont suivies dans les indicateurs environnementaux.

Elles n'ont que peu d'impact sur l'eau et aucun sur les ressources rares.

De même, en raison de ses activités, l'information relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire n'est pas pertinente pour le Crédit Agricole Centre France.

Elle concerne la politique et la démarche de ses fournisseurs directs et indirects. Toutefois elle fait partie de ses critères de sélection.

## 6 - L'adaptation au changement climatique

Le Crédit Agricole Centre France n'a pas développé de stratégie d'adaptation particulière. L'impact direct de son activité sur le changement climatique est très réduit. Quant à l'impact indirect plus important, il est appréhendé dans les indicateurs métiers.

## 7 - Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

L'activité directe du Crédit Agricole Centre France et ses offres bancaires n'ont pas, à notre sens, d'impact sur la santé physique des consommateurs.

## 8 - Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Crédit Agricole Centre France fait partie du groupe Crédit Agricole qui adhère au Pacte Mondial.

# La Banque Chalus

## 1 - Informations sociales

Au 31 décembre 2016, l'effectif en CDI de la Banque Chalus s'élève à 126 collaborateurs.

La répartition Hommes/Femmes et par tranche d'âge se compose comme suit :

|              |            |              |                |            |              |
|--------------|------------|--------------|----------------|------------|--------------|
| Femmes       | 72         | 57 %         | < 35 ans       | 70         | 56 %         |
| Hommes       | 54         | 43 %         | de 35 à 54 ans | 36         | 29 %         |
| <b>Total</b> | <b>126</b> | <b>100 %</b> | ≥ 55 ans       | 20         | 15 %         |
|              |            |              | <b>Total</b>   | <b>126</b> | <b>100 %</b> |

La Banque Chalus a recruté en 2016 : 13 CDI, 4 CDD et 5 alternants.

En 2016, la Banque Chalus a enregistré 22 départs de collaborateurs CDI. Le taux de turn-over est de 15,60 %.

## 2 - Informations environnementales

### Eau

Les données de consommation d'eau disponibles pour l'année 2016 ne concernent que 24 % du parc immobilier. Sur ce périmètre, la consommation d'eau s'élève à 405 m<sup>3</sup>.

### Énergie et gaz à effet de serre

Les consommations énergétiques de la Banque Chalus (siège et agences) s'élèvent à 669 214 kWh pour l'année 2016. Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage de combustibles pour le chauffage et à la consommation d'électricité sont calculées sur la base des facteurs d'émission Ademe et s'élèvent à 71 teq CO<sub>2</sub> pour l'année 2016. Ces consommations sont en recul par rapport à 2015 de plus de 11 %.

| Énergie                                  | kWh       |
|--|-----------|
| Électricité                              | 554 375   |
| Gaz                                      | 114 839   |
| Fuel                                     | —         |
| <b>GES Énergie en teq CO<sub>2</sub></b> | <b>71</b> |

## 3 - Informations sociétales

Avec un réseau de 23 agences, la Banque Chalus est présente dans quatre départements : Allier, Cantal, Corrèze et Puy-de-Dôme.

| Base sociale            | 2016<br>(en millions d'euros) | Part du PNB |
|-------------------------|-------------------------------|-------------|
| <b>PNB</b>              | <b>18,5</b>                   |             |
| Frais de personnel      | 6,7                           | 36,1 %      |
| Frais administratifs    | 5,2                           | 28,2 %      |
| Amortissements          | 1,0                           | 5,4 %       |
| <b>RBE</b>              | <b>5,6</b>                    |             |
| Coût du risque          | 0,4                           | 2,0 %       |
| Impôt sur les bénéfices | 1,8                           | 9,8 %       |
| <b>Résultat net</b>     | <b>2,2</b>                    |             |



# COMPTES

# CONSOLIDÉS

# au 31 décembre



Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France en date du 26 février 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 29 mars 2017.

# Cadre général

## Présentation juridique de l'entité

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France

Société à capital et personnel variable

Siège social : 3, avenue de la Libération 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 445 200 488

RCS Clermont-Ferrand

Code NAF : 6419Z

## Organigramme simplifié du Crédit Agricole

### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du groupe. Leur capital social est détenu par 9,2 millions de sociétaires qui élisent quelque 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole SA. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

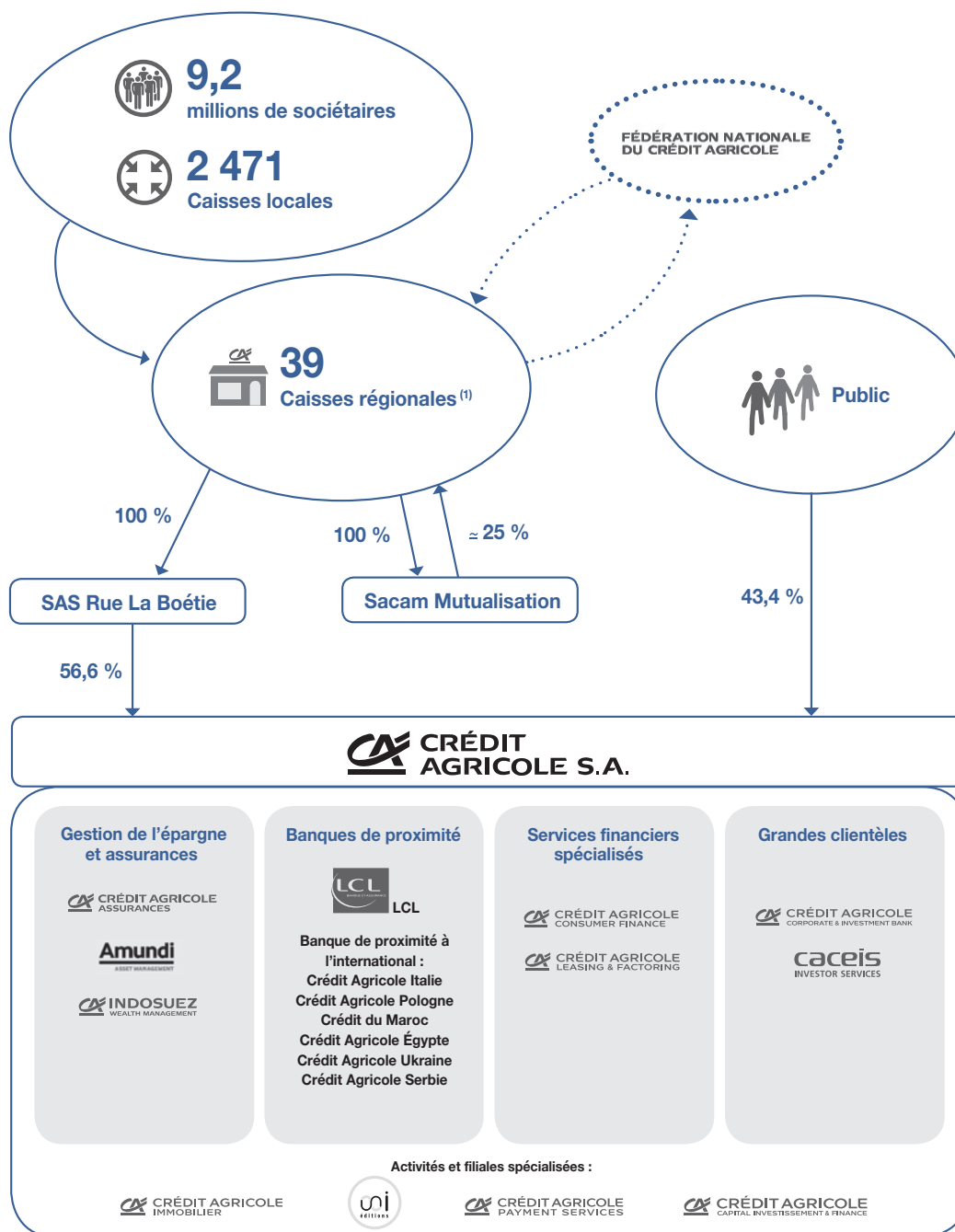
La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole SA peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



## Organisation du groupe (au 31 décembre 2016)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole SA, l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



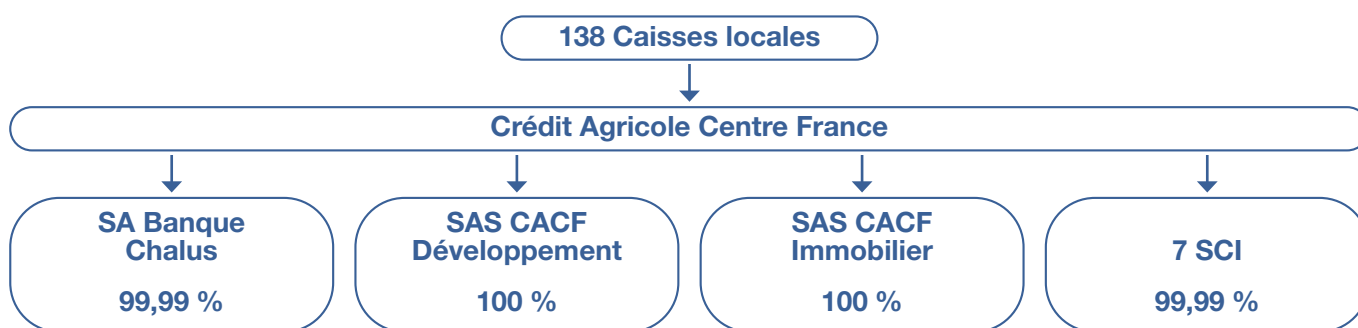
(1) Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.  
La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole SA, est actionnaire de Sacam Mutualisation.

—> Lien capitalistique  
- - - - -> Lien politique

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et les Certificats Coopératifs d'Associé (CCA) des Caisses régionales détenus par Crédit Agricole SA

ont été cédés dans une holding (Sacam Mutualisation) conjointement détenue par les Caisses régionales. (cf. note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole »).

# Organigramme du Crédit Agricole Centre France



## Relations internes au Crédit Agricole

### Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au groupe.

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, Comptes et Plans d'Épargne Logement, Plans d'Épargne Populaire, Livret Jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées par Crédit Agricole SA. Elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances »

(prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

## Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de trois à dix ans, dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

## Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

## Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

## Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001, sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole SA considère qu'en pratique ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole SA) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole SA consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-I du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole SA à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole SA devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

## Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

L'opération de simplification de la structure du groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole SA à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, Sacam Mutualisation (cf. note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole »). Crédit Agricole SA n'étant plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de quatre Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et

amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n° 2) et le 21 juillet (avenant n° 3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole SA, les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole SA, et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole SA, et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole SA en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole SA réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole SA.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnable de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Équivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

## Informations relatives aux parties liées

### Relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales

L'encours des comptes courants des Caisses locales est de 6 078 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Au sein du capital de la Caisse régionale de Centre France, les parts sociales détenues par l'ensemble des Caisses locales s'élèvent à 109 447 milliers d'euros.

Ces montants sont éliminés dans les traitements de consolidation.

### Relations entre la Caisse régionale et ses filiales consolidées

|                              | Participations  |                        | Refacturation<br>Crédit<br>Agricole<br>Centre<br>France aux<br>filiales HT |
|------------------------------|-----------------|------------------------|--|
|                              | Juste<br>valeur | % de capital<br>détenu |  |
| <i>(en milliers d'euros)</i> |                 |                        |  |
| SA Banque Chalus             | 31 363          | 99,99                  | 1 375  |
| SAS CACF Développement       | 38 188          | 100,00                 | 1  |
| SAS CACF Immobilier          | 0               | 100,00                 | 96   |
| 7 SCI                        | 22 103          | 99,99                  | 11   |
| <b>Valeur au bilan</b>       | <b>91 654</b>   |                        |  |

Les prestations sont conclues aux conditions normales en vigueur.

## Principaux dirigeants des sociétés consolidées

L'information sur la rémunération des dirigeants figure au paragraphe 7.6.

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Agricole Centre France sont :

### Président

M. Jean-François GIRAUD

### Vice-présidents

M. François BERTHOMIER

M. Jean-Claude CHARBONNIERAS

M. Serge CHARRET

M. Daniel CRETOIS

M. Jean-Claude MOREAU

### Membres du bureau

Mme Martine CHAUVET

M. Daniel LABUSSIÈRE

M. Daniel PRADIER

M. Pascal SOULARUE

### Administrateurs

Mme Sylvie BONNEVAL

M. Guy BRISSAT

M. Robert CHERON

Mme Hélène COLLOMBAT

M. Yves DE SAINT VAURY

Mme Nathalie DEBAIN

Mme Chantal DEBOST

M. Christian DUISARD

Mme Fabienne FAURIE

Mme Marie-Pascale FLAGEL

M. Jean-Michel JARASSE

M. Jean-Pierre MAZEL

M. Jean-Pierre MEYNIAL

Mme Cécile PACAUD

M. Bruno PERICHON



# États financiers consolidés

## Compte de résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | Notes                 | 31.12.2016     | 31.12.2015     |
|--|-----------------------|----------------|----------------|
| Intérêts et charges assimilées   | 4.1                   | 294 972        | 344 291        |
| Commissions (produits)   | 4.2                   | 257 203        | 259 695        |
| Commissions (charges)  | 4.2                   | - 37 389       | - 38 721       |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat                     | 4.3                   | 100            | - 911          |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente                                  | 4.4 - 6.4             | 50 138         | 29 829         |
| Produits des autres activités  | 4.5                   | 9 199          | 8 071          |
| Charges des autres activités   | 4.5                   | - 3 219        | - 3 474        |
| <b>Produit Net Bancaire</b>  |                       | <b>571 004</b> | <b>598 780</b> |
| Charges générales d'exploitation   | 4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6 | - 287 248      | - 271 989      |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 4.7                   | - 21 598       | - 17 796       |
| <b>Résultat Brut d'Exploitation</b>  |                       | <b>262 158</b> | <b>308 995</b> |
| Coût du risque   | 4.8                   | - 32 961       | - 45 804       |
| <b>Résultat d'exploitation</b>   |                       | <b>229 197</b> | <b>263 191</b> |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence                                    |                       |                |                |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs   | 4.9                   | 720            | - 7            |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition  |                       |                |                |
| <b>Résultat avant impôt</b>  |                       | <b>229 917</b> | <b>263 184</b> |
| Impôt sur les bénéfices  | 4.10                  | - 70 252       | - 89 848       |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées   |                       |                |                |
| <b>Résultat net</b>  |                       | <b>159 665</b> | <b>173 336</b> |
| Participations ne donnant pas le contrôle  |                       |                |                |
| <b>Résultat net - Part du groupe</b>   |                       | <b>159 665</b> | <b>173 336</b> |

## Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en milliers d'euros)   | Notes       | 31.12.2016      | 31.12.2015     |
|---|-------------|-----------------|----------------|
| <b>Résultat net</b>   |             | <b>159 665</b>  | <b>173 336</b> |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi  | 4.11        | - 4 323         | 1 414          |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence           |             | - 4 323         | 1 414          |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence            | 4.11        | 0               |                |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence        | 4.11        | 777             | - 488          |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence         | 4.11        |                 |                |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées                              | 4.11        |                 |                |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>                   |             | <b>- 3 546</b>  | <b>926</b>     |
| Gains et pertes sur écarts de conversion  | 4.11        |                 |                |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente   | 4.11        | - 22 256        | 19 368         |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture   | 4.11        | 175             | 665            |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence               |             | - 22 081        | 20 033         |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du groupe des entreprises mises en équivalence | 4.11        | 0               | 0              |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence            | 4.11        | 9 946           | - 3 920        |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence             | 4.11        | 0               | 0              |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées                                  | 4.11        |                 |                |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>   | <b>4.11</b> | <b>- 12 135</b> | <b>16 113</b>  |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>   | <b>4.11</b> | <b>- 15 681</b> | <b>17 039</b>  |
|   |             |                 |                |
| <b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>  |             | <b>143 984</b>  | <b>190 375</b> |
| Dont part du groupe   |             | 143 984         | 190 375        |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle  |             |                 |                |

## Bilan actif

| <i>(en milliers d'euros)</i>                             | <i>Notes</i>    | <b>31.12.2016</b> | <b>31.12.2015</b> |
|--|-----------------|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales                                | 6.1             | 79 854            | 90 423            |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat         | 6.2             | 38 791            | 37 460            |
| Instruments dérivés de couverture                        | 3.2 - 3.4       | 133 301           | 117 173           |
| Actifs financiers disponibles à la vente                 | 6.4             | 1 923 208         | 1 427 716         |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit       | 3.1 - 3.3 - 6.5 | 1 111 895         | 1 742 343         |
| Prêts et créances sur la clientèle                       | 3.1 - 3.3 - 6.5 | 14 767 240        | 14 343 095        |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                 | 3 766             | 1 148             |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance             | 6.6 - 6.7 - 6.9 | 1 127 355         | 1 040 202         |
| Actifs d'impôts courants et différés                     | 6.12            | 96 063            | 69 233            |
| Comptes de régularisation et actifs divers               | 6.13            | 300 461           | 378 600           |
| Actifs non courants destinés à être cédés                |                 |                   |                   |
| Participation aux bénéfices différée                     |                 |                   |                   |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence |                 |                   |                   |
| Immeubles de placement                                   | 6.15            | 30 539            | 32 011            |
| Immobilisations corporelles                              | 6.16            | 132 569           | 144 756           |
| Immobilisations incorporelles                            | 6.16            | 1 217             | 3 106             |
| Écarts d'acquisition                                     |                 |                   |                   |
| <b>Total de l'actif</b>                                  |                 | <b>19 746 259</b> | <b>19 427 266</b> |

## Bilan passif

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | <i>Notes</i>     | <b>31.12.2016</b> | <b>31.12.2015</b> |
|---|------------------|-------------------|-------------------|
| Banques centrales   |                  |                   |                   |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat                                       | 6.2              | 27 320            | 25 117            |
| Instruments dérivés de couverture   | 3.2 - 3.4        | 151 605           | 148 213           |
| Dettes envers les établissements de crédit  | 3.3 - 6.9        | 9 202 337         | 9 481 849         |
| Dettes envers la clientèle  | 3.1 - 3.3 - 6.9  | 6 387 663         | 5 959 098         |
| Dettes représentées par un titre  | 3.2 - 3.3 - 6.10 | 61 003            | 78 432            |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux                                |                  | 128 049           | 110 648           |
| Passifs d'impôts courants et différés   | 6.12             | 59                | 7 561             |
| Comptes de régularisation et passifs divers   | 6.13             | 321 484           | 295 246           |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées     |                  |                   |                   |
| Provisions techniques des contrats d'assurance  |                  |                   |                   |
| Provisions  | 6.17             | 86 233            | 81 937            |
| Dettes subordonnées   | 3.2 - 3.3 - 6.10 | 51 408            | 51 404            |
| <b>Total dettes</b>   |                  | <b>16 417 161</b> | <b>16 239 505</b> |
| <b>Capitaux propres</b>   |                  | <b>3 329 098</b>  | <b>3 187 761</b>  |
| Capitaux propres - part du groupe   |                  | 3 329 095         | 3 187 755         |
| Capital et réserves liées   |                  | 470 507           | 462 739           |
| Réserves consolidées  |                  | 2 677 171         | 2 514 247         |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                           |                  | 21 752            | 37 433            |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées |                  |                   |                   |
| Résultat de l'exercice  |                  | 159 665           | 173 336           |
| Participations ne donnant pas le contrôle   |                  | 3                 | 6                 |
| <b>Total du passif</b>  |                  | <b>19 746 259</b> | <b>19 427 266</b> |

# Tableau de variation des capitaux propres

|   | Capital et réserves liées                           |                |                                     |                  |  |                | Part du groupe  |                  |   |          |                                    |          | Participations ne donnant pas le contrôle                                 |          |   |          |   |          |          |
|---|---|----------------|-------------------------------------|------------------|--|----------------|---|------------------|---|----------|------------------------------------|----------|---|----------|---|----------|---|----------|----------|
|   | Primes et réserves consolidées liées au capital (1) |                | Élimination des titres auto-détenus |                  | Autres instruments et capitaux propres |                | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables |                  | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres |          | Capital réserves liées et résultat |          | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables |          | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres |          | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres |          |          |
|   | Capital   | 84 665         | 366 296                             | 2 524 811        | 26 663                                 | - 6 569        | 20 394  | 2 996 166        | 11  | 0        | 0                                  | 0        | 0   | 0        | 0   | 0        | 0   | 0        | 0        |
| <b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>  |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Augmentation de capital   | 11 778  |                |                                     |                  |  |                | 11 778  |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Variation des titres autodétenus  |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Émissions d'instruments de capitaux propres   |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres  |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Dividendes versés en 2015   |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales   |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle                     |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Mouvements liés aux paiements en actions  |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| <b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>   | <b>11 778</b>                                       | <b>0</b>       | <b>0</b>                            | <b>- 10 598</b>  | <b>0</b>                               | <b>0</b>       | <b>1 180</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>                           | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b> |
| <b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                    |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Résultat 2015   |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Autres variations   |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>   | <b>96 443</b>                                       | <b>366 296</b> | <b>0</b>                            | <b>2 514 247</b> | <b>44 002</b>                          | <b>- 6 569</b> | <b>37 433</b>   | <b>173 336</b>   | <b>6</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>                           | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b> |
| Affectation du résultat 2015  |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| <b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>  | <b>96 443</b>                                       | <b>366 296</b> | <b>0</b>                            | <b>2 687 583</b> | <b>44 002</b>                          | <b>- 6 569</b> | <b>37 433</b>   | <b>2 725 016</b> | <b>6</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>                           | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b> |
| Augmentation de capital   | 7 768   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Variation des titres autodétenus  |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Émissions d'instruments de capitaux propres   |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres  |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Dividendes versés en 2016   |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales   |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle                     |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Mouvements liés aux paiements en actions  |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| <b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>   | <b>7 768</b>  | <b>0</b>       | <b>0</b>                            | <b>- 10 748</b>  | <b>0</b>                               | <b>0</b>       | <b>- 2 980</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>                           | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b> |
| <b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                    |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Résultat 2016   |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| Autres variations   |   |                |                                     |                  |  |                |   |                  |   |          |                                    |          |   |          |   |          |   |          |          |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>   | <b>104 211</b>                                      | <b>366 296</b> | <b>0</b>                            | <b>2 677 171</b> | <b>28 321</b>                          | <b>- 6 569</b> | <b>21 752</b>   | <b>159 665</b>   | <b>3</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>                           | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b> |

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Augmentation de capital réservée aux salariés.



## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

| (en milliers d'euros)   | 31.12.2016       | 31.12.2015      |
|---|------------------|-----------------|
| <b>Résultat avant impôts</b>  | <b>229 917</b>   | <b>263 184</b>  |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles   | 21 600           | 17 796          |
| Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations   |                  |                 |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions  | 38 492           | 39 433          |
| Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence  |                  |                 |
| Résultat net des activités d'investissement   | 1 218            | - 133           |
| Résultat net des activités de financement   | 2 790            | 2 781           |
| Autres mouvements   | 13 359           | - 11 178        |
| <b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b> | <b>77 459</b>    | <b>48 699</b>   |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit  | 294 047          | 577 006         |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle  | - 62 021         | - 442 416       |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers                                  | 239 232          | - 171 764       |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers                                     | 77 036           | 30 892          |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence   |                  |                 |
| Impôts versés   | - 93 721         | - 92 151        |
| <b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>                        | <b>454 573</b>   | <b>- 98 433</b> |
| <b>Flux provenant des activités abandonnées</b>   |                  |                 |
| <b>Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>                              | <b>761 949</b>   | <b>213 450</b>  |
| <b>Flux liés aux participations (1)</b>   | <b>- 816 457</b> | <b>- 282</b>    |
| <b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>   | <b>- 6 806</b>   | <b>- 29 540</b> |
| <b>Flux provenant des activités abandonnées</b>   |                  |                 |
| <b>Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>                               | <b>- 823 263</b> | <b>- 29 822</b> |
| <b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>                                   | <b>- 2 982</b>   | <b>1 208</b>    |
| <b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>                                | <b>- 2 786</b>   | <b>- 2 785</b>  |
| <b>Flux provenant des activités abandonnées</b>   |                  |                 |
| <b>Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>                                 | <b>- 5 768</b>   | <b>- 1 577</b>  |
| <b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>           |                  |                 |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>    | <b>- 67 082</b>  | <b>182 051</b>  |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>  | <b>147 661</b>   | <b>- 36 849</b> |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales *  | 90 423           | 86 464          |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **                          | 57 238           | - 123 313       |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>   | <b>80 593</b>    | <b>147 661</b>  |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales *  | 79 854           | 90 423          |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **                          | 739              | 57 238          |
| <b>Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie</b>                                    | <b>- 67 068</b>  | <b>184 510</b>  |

\* Composé du solde net du poste Caisse et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2016, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Crédit Agricole Centre France s'élève à 816 951 milliers d'euros, portant notamment sur l'acquisition des titres de la SNC Sacam Mutualisation pour 816 328 milliers d'euros et les titres de la SAS Grands Crus Investissement pour 500 milliers d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des intérêts aux certificats coopératifs d'associés versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France à ses actionnaires, à hauteur de 9 851 milliers d'euros pour l'année 2016 et les intérêts aux parts sociales versés aux sociétaires à hauteur de 897 milliers d'euros.

# Notes annexes aux états financiers

## 1 - Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

### 1.1 - Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macrocouverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

| Normes, amendements ou interprétations  | Date de publication par l'Union européenne | Date de première application obligatoire : exercices ouverts à compter du  | Applicable dans le groupe                       |
|---|--|--|---|
| Améliorations des IFRS cycle 2010-2012<br>- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits<br>- IFRS 3 Regroupement d'entreprises : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels<br>- IFRS 8 Secteurs opérationnels : Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs<br>- IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles<br>- IAS 24 Information relative aux parties liées : Modification de la définition d'une partie liée   | 17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)           | 1 <sup>er</sup> février 2015 (1)<br><br>1 <sup>er</sup> février 2015 (1)<br><br>1 <sup>er</sup> février 2015 (1)<br><br>1 <sup>er</sup> février 2015 (1)<br><br>1 <sup>er</sup> février 2015 (1) | Oui<br><br>Oui<br><br>Oui<br><br>Non<br><br>Oui |
| Amendement IAS 19 Avantages du personnel<br>Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service   | 17 décembre 2014 (UE n° 2015/29)           | 1 <sup>er</sup> février 2015 (1)   | Oui   |
| Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Évaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice   | 23 novembre 2015 (UE 2015/2113)            | 1 <sup>er</sup> janvier 2016   | Non   |
| Amendement à IFRS 11 Partenariats : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs  | 24 novembre 2015 (UE 2015/2173)            | 1 <sup>er</sup> janvier 2016   | Oui   |
| Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)  | 2 décembre 2015 (UE 2015/2231)             | 1 <sup>er</sup> janvier 2016   | Oui   |
| Améliorations des IFRS cycle 2012-2014<br>- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente : Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement<br>- IFRS 7 Instruments financiers Informations à fournir : Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés. Informations non obligatoires pour les arrêts intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers<br>- IAS 19 Avantages au personnel : Précision sur le taux de rendement des obligations d'État utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle<br>- IAS 34 Information financière intermédiaire : Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir | 15 décembre 2015 (UE 2015/2343)            | 1 <sup>er</sup> janvier 2016<br><br>1 <sup>er</sup> janvier 2016<br><br>1 <sup>er</sup> janvier 2016<br><br>1 <sup>er</sup> janvier 2016   | Oui<br><br>Oui<br><br>Oui<br><br>Oui            |
| Amendement à IAS 1 Présentation des états financiers : Objectif d'amélioration de la présentation d'informations  | 18 décembre 2015 (UE 2015/2406)            | 1 <sup>er</sup> janvier 2016   | Oui   |
| Amendement IAS 27 États financiers individuels : Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels   | 18 décembre 2015 (UE 2015/2441)            | 1 <sup>er</sup> janvier 2016   | Non   |
| Amendement à IFRS 10-IFRS 12-IAS 28 Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation  | 22 septembre 2016 (UE 2016/1703)           | 1 <sup>er</sup> janvier 2016   | Non   |

(1) Soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le groupe.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

| Normes, amendements ou interprétations  | Date de publication par l'Union européenne | Date de première application obligatoire : exercices ouverts à compter du | Applicable dans le groupe |
|---|--|---|---------------------------|
| IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients : Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires | 22 septembre 2016 (UE 2016/1905)           | 1 <sup>er</sup> janvier 2018  | Oui                       |
| IFRS 9 Instruments financiers : Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture   | 22 novembre 2016 (UE 2016/2067)            | 1 <sup>er</sup> janvier 2018  | Oui                       |

## Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

En l'état actuel de ses analyses, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

## Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 Instruments Financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture.

### Les principales évolutions apportées par la norme

#### Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i. e. prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i. e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :

- le **modèle de pure collecte** dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie,
- le **modèle mixte** dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité,
- le **modèle de pure cession** dont l'intention est de céder l'actif.

- Les caractéristiques contractuelles (test *Solely Payments of Principal & Interests* ou test *SPP1*) :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i. e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test *SPPI*.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPC non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test *SPPI* indépendamment du modèle de gestion.

**S'agissant des instruments de capitaux propres** (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers – OPC et instruments de capitaux propres – valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test *SPPI* et resteront au coût amorti.

## Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* ou *ECL*) sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres

recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'*ECL* se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une *ECL* économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macroéconomiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* ou *LGD*).

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1<sup>re</sup> étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>e</sup> étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3<sup>e</sup> étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.



Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3<sup>e</sup> phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du groupe,
- un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (basculer d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'*ECL* à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

## Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macrocouverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- toutes les opérations de microcouverture,
- les opérations de macrocouverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macrocouverture de juste valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- appliquer le volet « couverture » IFRS 9,
- maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macrocouverture de juste valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

## Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France fait partie intégrante du projet groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

### Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- l'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (*ECL*),
- l'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macrochiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun,
- les chantiers méthodologiques groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits,

- des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31 décembre 2015 de niveau groupe ;
- les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test SPPI.

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

## Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme **IFRS 16 Contrats de location** remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 *État des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, applicables au groupe Crédit Agricole SA au 1<sup>er</sup> janvier

2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

## 1.2 - Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole Centre France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

## 1.3 - Principes et méthodes comptables

### Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé,
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## Titres à l'actif

### Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répon-

dre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les titres SAS Cariou (16 517 milliers d'euros).

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole Centre France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

## Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

## Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

## Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- la stabilité capitalistique du groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole SA,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens,

- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de perte de valeur (cf. partie « Principes et méthodes comptables - dépréciation des titres »).

## Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

## Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

Les titres SAS Rue La Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de perte de valeur.

À titre d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre groupe Crédit Agricole SA,
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole SA,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole SA,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole SA...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche

combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du groupe, une valorisation des activités du groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de Bourse de Crédit Agricole SA complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués : au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente : par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

### Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie « Actifs financiers à la vente » vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France n'a pas opéré de reclassement en 2016.

### Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

### Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur,
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une



facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts),

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

### Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

### Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

### Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs couverts concernent les secteurs d'activité sur le marché de l'agriculture, le marché des professionnels et des entreprises et également une partie des encours habitat.

### Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).



## Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

## Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur, puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

## Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole SA accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du groupe.

## Titres au passif

### Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif, ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

## Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les Plans d'Épargne Logement et les Comptes d'Épargne Logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17 « Provisions ».

## Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

## Comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé

(par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées, pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- Couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- Couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- Couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

## Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

## Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

### Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

### Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

#### Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

#### Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

#### Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structures de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils

doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### **Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres**

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France, cela concerne le titre SAS Rue La Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

## **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

### **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

### **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

## **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 6.11 relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

## **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

## **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, ou
- sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires, et lorsque la

quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

## Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit Agricole Centre France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et Plans d'Épargne Logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 « Provisions ».

## Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.



## Avantages postérieurs à l'emploi

### Régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit Agricole Centre France, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

### Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « *le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice* ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.



La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

## Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant                | Durée d'amortissement |
|--------------------------|-----------------------|
| Foncier                  | Non amortissable      |
| Gros œuvre               | 40 ans                |
| Second œuvre             | 15 à 20 ans           |
| Installations techniques | 8 à 15 ans            |
| Agencements              | 8 ans                 |
| Matériel informatique    | 3 à 5 ans             |
| Matériel spécialisé      | 4 à 5 ans             |

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

## Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « Commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - 1) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - 2) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - 3) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

## Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts, et d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

- a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
- b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
- c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## 1.4 - Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

### Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899, qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole, et la loi du 5 août 1920, qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole SA, dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA, les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Centre France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

### Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Crédit Agricole Centre France détient la moitié ou moins de la moitié

des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Crédit Agricole Centre France, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

## Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

## Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## 2 - Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ».

### Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et les Certificats Coopératifs d'Associé (CCA) détenus par Crédit Agricole SA ont été cédés à une holding (Sacam Mutualisation) conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole SA à Sacam Mutualisation (filiale à 100 % des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de Sacam Mutualisation a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de Sacam Mutualisation lui permettant d'acquiescer les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a participé à l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour un montant de 816 millions d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation, dont 484 millions d'euros en faveur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 224 millions d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France).

### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole SA à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, Sacam Mutualisation, Crédit Agricole SA n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de quatre Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n° 2) et le 21 juillet (avenant n° 3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole SA et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole SA en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

## 3 - Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est assurée par la Direction des contrôles permanents qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.



## 3.1 - Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion, chapitre risque de crédit)

### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | <b>31.12.2016</b> | <b>31.12.2015</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte) | 22 274            | 20 775            |
| Instruments dérivés de couverture   | 133 301           | 117 173           |
| Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)  | 6 902             | 281 023           |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)  | 58 760            | 70 203            |
| Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle  | 14 841 451        | 14 411 485        |
| Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance   | 1 127 355         | 1 040 202         |
| <b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>  | <b>16 190 043</b> | <b>15 940 861</b> |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)   | 2 072 620         | 1 978 324         |
| Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)   | 199 646           | 182 404           |
| Provisions - Engagements par signature  | - 1 285           | - 5 431           |
| <b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>   | <b>2 270 981</b>  | <b>2 155 297</b>  |
| <b>Exposition maximale au risque de crédit</b>  | <b>18 461 024</b> | <b>18 096 158</b> |

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | <b>31.12.2016</b> | <b>31.12.2015</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole) |                   |                   |
| Prêts et créances sur la clientèle   | 7 381 227         | 6 871 369         |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)                  | 346 990           | 296 420           |
| Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)          |                   |                   |

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.



## Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2016        |  |                             |                           |                   |
|------------------------------|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
|                              | Encours bruts     | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total             |
| Administration générale      | 1 832 758         |  |                             |                           | 1 832 758         |
| Banques centrales            |                   |  |                             |                           | 0                 |
| Établissements de crédit     | 58 759            |  |                             |                           | 58 759            |
| Grandes entreprises          | 2 057 979         | 96 013   | 86 853                      | 44 136                    | 1 926 990         |
| Clientèle de détail          | 11 319 637        | 254 856  | 186 445                     | 125 700                   | 11 007 492        |
| <b>Total (1)</b>             | <b>15 269 133</b> | <b>350 869</b>                                     | <b>273 298</b>              | <b>169 836</b>            | <b>14 825 999</b> |

(1) Dont encours restructurés pour 44 363 milliers d'euros.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2015        |  |                             |                           |                   |
|------------------------------|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
|                              | Encours bruts     | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total             |
| Administration générale      | 1 943 648         |  |                             |                           | 1 943 648         |
| Banques centrales            |                   |  |                             |                           | 0                 |
| Établissements de crédit     | 70 125            |  |                             |                           | 70 125            |
| Grandes entreprises          | 2 090 195         | 105 851  | 96 838                      | 32 751                    | 1 960 606         |
| Clientèle de détail          | 10 735 135        | 240 263  | 179 492                     | 116 802                   | 10 438 841        |
| <b>Total (1)</b>             | <b>14 839 103</b> | <b>346 114</b>                                     | <b>276 330</b>              | <b>149 553</b>            | <b>14 413 220</b> |

(1) Dont encours restructurés pour 51 137 milliers d'euros.

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b> |                  |                  |
| Administration générale                                     | 190 485          | 157 447          |
| Grandes entreprises   | 458 214          | 396 551          |
| Clientèle de détail   | 1 423 921        | 1 424 326        |
| <b>Total</b>  | <b>2 072 620</b> | <b>1 978 324</b> |
| <b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>    |                  |                  |
| Administration générale                                     | 51               | 432              |
| Grandes entreprises   | 174 865          | 155 299          |
| Clientèle de détail   | 25 501           | 28 055           |
| <b>Total</b>  | <b>200 417</b>   | <b>183 786</b>   |

### Dettes envers la clientèle par agent économique

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Administration générale      | 11 276           | 13 659           |
| Grandes entreprises          | 1 605 701        | 1 450 479        |
| Clientèle de détail          | 4 770 686        | 4 494 960        |
| <b>Total</b>                 | <b>6 387 663</b> | <b>5 959 098</b> |

## Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| (en milliers d'euros)             | 31.12.2016        |  |                             |                           |                   |
|-----------------------------------|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
|                                   | Encours bruts     | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total             |
| France (y compris DOM TOM)        | 15 219 851        | 349 421  | 272 275                     | 168 612                   | 14 778 964        |
| Autres pays de l'Union européenne | 23 834            | 664  | 515                         | 1 222                     | 22 097            |
| Autres pays d'Europe              | 6 483             | 451  | 365                         | 2                         | 6 116             |
| Amérique du Nord                  | 4 408             |  |                             |                           | 4 408             |
| Amériques centrale et du Sud      | 593               |  |                             |                           | 593               |
| Afrique et Moyen-Orient           | 7 991             | 331  | 141                         |                           | 7 850             |
| Asie et Océanie (hors Japon)      | 5 542             | 2  | 2                           |                           | 5 540             |
| Japon                             | 431               |  |                             |                           | 431               |
| Organismes supranationaux         |                   |  |                             |                           | 0                 |
| <b>Total (1)</b>                  | <b>15 269 133</b> | <b>350 869</b>                                     | <b>273 298</b>              | <b>169 836</b>            | <b>14 825 999</b> |

(1) Dont encours restructurés pour 44 363 milliers d'euros.

| (en milliers d'euros)             | 31.12.2015        |  |                             |                           |                   |
|-----------------------------------|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
|                                   | Encours bruts     | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total             |
| France (y compris DOM TOM)        | 14 789 560        | 344 695  | 275 285                     | 149 479                   | 14 364 796        |
| Autres pays de l'Union européenne | 22 859            | 649  | 467                         | 25                        | 22 367            |
| Autres pays d'Europe              | 7 095             | 303  | 291                         | 2                         | 6 802             |
| Amérique du Nord                  | 3 900             |  |                             | 47                        | 3 853             |
| Amériques centrale et du Sud      | 452               | 4  | 4                           |                           | 448               |
| Afrique et Moyen-Orient           | 8 623             | 83   | 70                          |                           | 8 553             |
| Asie et Océanie (hors Japon)      | 5 951             | 380  | 213                         |                           | 5 738             |
| Japon                             | 663               |  |                             |                           | 663               |
| Organismes supranationaux         |                   |  |                             |                           | 0                 |
| <b>Total (1)</b>                  | <b>14 839 103</b> | <b>346 114</b>                                     | <b>276 330</b>              | <b>149 553</b>            | <b>14 413 220</b> |

(1) Dont encours restructurés pour 51 137 milliers d'euros.

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

| (en milliers d'euros)                                       | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b> |                  |                  |
| France (y compris DOM TOM)                                  | 2 014 359        | 1 973 913        |
| Autres pays de l'Union européenne                           | 31 424           | 1 362            |
| Autres pays d'Europe  | 25 202           | 200              |
| Amérique du Nord  | 219              | 246              |
| Amériques centrale et du Sud                                | 48               | 74               |
| Afrique et Moyen-Orient                                     | 443              | 392              |
| Asie et Océanie (hors Japon)                                | 911              | 2 118            |
| Japon   | 14               | 19               |
| <b>Total</b>  | <b>2 072 620</b> | <b>1 978 324</b> |
| <b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>    |                  |                  |
| France (y compris DOM TOM)                                  | 200 235          | 183 561          |
| Autres pays de l'Union européenne                           | 13               |                  |
| Autres pays d'Europe  | 139              | 195              |
| Amérique du Nord  |                  |                  |
| Amériques centrale et du Sud                                |                  |                  |
| Afrique et Moyen-Orient                                     | 30               | 30               |
| Asie et Océanie (hors Japon)                                |                  |                  |
| Japon   |                  |                  |
| <b>Total</b>  | <b>200 417</b>   | <b>183 786</b>   |

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

| (en milliers d'euros)             | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| France (y compris DOM TOM)        | 6 356 374        | 5 931 419        |
| Autres pays de l'Union européenne | 17 756           | 16 530           |
| Autres pays d'Europe              | 2 446            | 2 629            |
| Amérique du Nord                  | 3 911            | 3 452            |
| Amériques centrale et du Sud      | 938              | 728              |
| Afrique et Moyen-Orient           | 4 321            | 2 791            |
| Asie et Océanie (hors Japon)      | 1 656            | 1 455            |
| Japon                             | 261              | 94               |
| Organismes supranationaux         |                  |                  |
| <b>Total</b>                      | <b>6 387 663</b> | <b>5 959 098</b> |

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

|  | 31.12.2016  |                  |                 |          |  |  |   |
|--|---|------------------|-----------------|----------|--|--|---|
|  | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance |                  |                 |          | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement | Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés |
|  | ≤ 90 j.   | > 90 j. ≤ 180 j. | > 180 j. ≤ 1 an | > 1 an   |  |  |   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>           |   |                  |                 |          |  |  |   |
| <b>Instruments de capitaux propres</b> |   |                  |                 |          |  | <b>920 936</b>   | <b>- 61 572</b>   |
| <b>Instruments de dette</b>            | <b>0</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>        | <b>0</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>  |
| Administration générale                |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Banques centrales                      |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Établissements de crédit               |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Grandes entreprises                    |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Clientèle de détail                    |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| <b>Prêts et avances</b>                | <b>151 375</b>  | <b>643</b>       | <b>0</b>        | <b>0</b> | <b>152 018</b>                                       | <b>77 571</b>  | <b>- 443 134</b>  |
| Administration générale                | 11 587  |                  |                 |          | 11 587   |  |   |
| Banques centrales                      |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Établissements de crédit               |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Grandes entreprises                    | 28 542  | 3 359            |                 |          | 31 901   | 9 160  | - 130 989   |
| Clientèle de détail                    | 111 246   | - 2 716          |                 |          | 108 530  | 68 411   | - 312 145   |
| <b>Total</b>                           | <b>151 375</b>  | <b>643</b>       | <b>0</b>        | <b>0</b> | <b>152 018</b>                                       | <b>998 507</b>   | <b>- 504 706</b>  |

|  | 31.12.2015  |                  |                 |          |  |  |   |
|--|---|------------------|-----------------|----------|--|--|---|
|  | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance |                  |                 |          | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement | Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés |
|  | ≤ 90 j.   | > 90 j. ≤ 180 j. | > 180 j. ≤ 1 an | > 1 an   |  |  |   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>           |   |                  |                 |          |  |  |   |
| <b>Instruments de capitaux propres</b> |   |                  |                 |          |  | <b>894 551</b>   | <b>- 63 926</b>   |
| <b>Instruments de dette</b>            | <b>0</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>        | <b>0</b> | <b>0</b>   | <b>60 009</b>  | <b>- 85</b>   |
| Administration générale                |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Banques centrales                      |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Établissements de crédit               |   |                  |                 |          | 0  | 60 000   |   |
| Grandes entreprises                    |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Clientèle de détail                    |   |                  |                 |          | 0  | 9  | - 85  |
| <b>Prêts et avances</b>                | <b>131 093</b>  | <b>2 615</b>     | <b>0</b>        | <b>0</b> | <b>133 708</b>                                       | <b>69 784</b>  | <b>- 425 883</b>  |
| Administration générale                | 4 463   | 3                |                 |          | 4 466  |  |   |
| Banques centrales                      |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Établissements de crédit               |   |                  |                 |          | 0  |  |   |
| Grandes entreprises                    | 27 432  | 3 557            |                 |          | 30 989   | 9 013  | - 129 589   |
| Clientèle de détail                    | 99 198  | - 945            |                 |          | 98 253   | 60 771   | - 296 294   |
| <b>Total</b>                           | <b>131 093</b>  | <b>2 615</b>     | <b>0</b>        | <b>0</b> | <b>133 708</b>                                       | <b>1 024 344</b>   | <b>- 489 894</b>  |

## 3.2 - Risque de marché

(cf. Rapport de gestion, chapitre risque de marché)

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instrument dérivés de couverture - juste valeur actif

| <i>(en milliers d'euros)</i>               | 31.12.2016                       |                |         |                         |                |         | 31.12.2015                |                           |
|--|----------------------------------|----------------|---------|-------------------------|----------------|---------|---------------------------|---------------------------|
|  | Opérations sur marchés organisés |                |         | Opérations de gré à gré |                |         | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
|  | ≤ 1 an                           | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an                  | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans |                           |                           |
| <b>Instrument de taux d'intérêt</b>        | 0                                | 0              | 0       | 1 370                   | 44 755         | 87 176  | 133 301                   | 117 173                   |
| • Futures                                  |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • FRA                                      |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Swaps de taux d'intérêt                  |                                  |                |         | 1 370                   | 44 755         | 87 176  | 133 301                   | 117 173                   |
| • Options de taux                          |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Caps, floors, collars                    |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Autres instruments conditionnels         |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| <b>Instrument de devises et or</b>         | 0                                | 0              | 0       | 0                       | 0              | 0       | 0                         | 0                         |
| • Opérations fermes de change              |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Options de change                        |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| <b>Autres instruments</b>                  | 0                                | 0              | 0       | 0                       | 0              | 0       | 0                         | 0                         |
| • Dérivés sur actions et indices boursiers |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Dérivés sur métaux précieux              |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Dérivés sur produits de base             |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Dérivés de crédits                       |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Autres                                   |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| <b>Sous-total</b>                          | 0                                | 0              | 0       | 1 370                   | 44 755         | 87 176  | 133 301                   | 117 173                   |
| • Opérations de change à terme             |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| <b>Total</b>                               | 0                                | 0              | 0       | 1 370                   | 44 755         | 87 176  | 133 301                   | 117 173                   |

#### Instrument dérivés de couverture - juste valeur passif

| <i>(en milliers d'euros)</i>               | 31.12.2016                       |                |         |                         |                |         | 31.12.2015                |                           |
|--|----------------------------------|----------------|---------|-------------------------|----------------|---------|---------------------------|---------------------------|
|  | Opérations sur marchés organisés |                |         | Opérations de gré à gré |                |         | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
|  | ≤ 1 an                           | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an                  | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans |                           |                           |
| <b>Instrument de taux d'intérêt</b>        | 0                                | 0              | 0       | 180                     | 9 093          | 142 332 | 151 605                   | 148 213                   |
| • Futures                                  |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • FRA                                      |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Swaps de taux d'intérêt                  |                                  |                |         | 180                     | 9 093          | 142 332 | 151 605                   | 148 213                   |
| • Options de taux                          |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Caps, floors, collars                    |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Autres instruments conditionnels         |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| <b>Instrument de devises et or</b>         | 0                                | 0              | 0       | 0                       | 0              | 0       | 0                         | 0                         |
| • Opérations fermes de change              |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Options de change                        |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| <b>Autres instruments</b>                  | 0                                | 0              | 0       | 0                       | 0              | 0       | 0                         | 0                         |
| • Dérivés sur actions et indices boursiers |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Dérivés sur métaux précieux              |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Dérivés sur produits de base             |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Dérivés de crédits                       |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| • Autres                                   |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| <b>Sous-total</b>                          | 0                                | 0              | 0       | 180                     | 9 093          | 142 332 | 151 605                   | 148 213                   |
| • Opérations de change à terme             |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |
| <b>Total</b>                               | 0                                | 0              | 0       | 180                     | 9 093          | 142 332 | 151 605                   | 148 213                   |

## Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

| <i>(en milliers d'euros)</i>               | 31.12.2016                       |                |         |                         |                |         |                           | 31.12.2015                |  |
|--|----------------------------------|----------------|---------|-------------------------|----------------|---------|---------------------------|---------------------------|--|
|  | Opérations sur marchés organisés |                |         | Opérations de gré à gré |                |         | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |  |
|  | ≤ 1 an                           | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an                  | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans |                           |                           |  |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>       | 0                                | 0              | 0       | 184                     | 3 164          | 18 621  | 21 969                    | 20 415                    |  |
| • Futures                                  |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • FRA                                      |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Swaps de taux d'intérêt                  |                                  |                |         | 184                     | 3 158          | 18 603  | 21 945                    | 20 409                    |  |
| • Options de taux                          |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Caps, floors, collars                    |                                  |                |         |                         | 6              | 18      | 24                        | 6                         |  |
| • Autres instruments conditionnels         |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| <b>Instruments de devises et or</b>        | 0                                | 0              | 0       | 134                     | 0              | 0       | 134                       | 195                       |  |
| • Opérations fermes de change              |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Options de change                        |                                  |                |         | 134                     |                |         | 134                       | 195                       |  |
| <b>Autres instruments</b>                  | 0                                | 0              | 0       | 171                     | 0              | 0       | 171                       | 165                       |  |
| • Dérivés sur actions et indices boursiers |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Dérivés sur métaux précieux              |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Dérivés sur produits de base             |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Dérivés de crédits                       |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Autres                                   |                                  |                |         | 171                     |                |         | 171                       | 165                       |  |
| <b>Sous-total</b>                          | 0                                | 0              | 0       | 489                     | 3 164          | 18 621  | 22 274                    | 20 775                    |  |
| • Opérations de change à terme             |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| <b>Total</b>                               | 0                                | 0              | 0       | 489                     | 3 164          | 18 621  | 22 274                    | 20 775                    |  |

## Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

| <i>(en milliers d'euros)</i>               | 31.12.2016                       |                |         |                         |                |         |                           | 31.12.2015                |  |
|--|----------------------------------|----------------|---------|-------------------------|----------------|---------|---------------------------|---------------------------|--|
|  | Opérations sur marchés organisés |                |         | Opérations de gré à gré |                |         | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |  |
|  | ≤ 1 an                           | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an                  | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans |                           |                           |  |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>       | 0                                | 0              | 0       | 184                     | 3 167          | 19 122  | 22 473                    | 20 689                    |  |
| • Futures                                  |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • FRA                                      |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Swaps de taux d'intérêt                  |                                  |                |         | 184                     | 3 161          | 19 105  | 22 450                    | 20 684                    |  |
| • Options de taux                          |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Caps, floors, collars                    |                                  |                |         |                         | 6              | 17      | 23                        | 5                         |  |
| • Autres instruments conditionnels         |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| <b>Instruments de devises et or</b>        | 0                                | 0              | 0       | 134                     | 0              | 0       | 134                       | 195                       |  |
| • Opérations fermes de change              |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Options de change                        |                                  |                |         | 134                     |                |         | 134                       | 195                       |  |
| <b>Autres instruments</b>                  | 0                                | 0              | 0       | 4 713                   | 0              | 0       | 4 713                     | 4 233                     |  |
| • Dérivés sur actions et indices boursiers |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Dérivés sur métaux précieux              |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Dérivés sur produits de base             |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Dérivés de crédits                       |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| • Autres                                   |                                  |                |         | 4 713                   |                |         | 4 713                     | 4 233                     |  |
| <b>Sous-total</b>                          | 0                                | 0              | 0       | 5 031                   | 3 167          | 19 122  | 27 320                    | 25 117                    |  |
| • Opérations de change à terme             |                                  |                |         |                         |                |         |                           |                           |  |
| <b>Total</b>                               | 0                                | 0              | 0       | 5 031                   | 3 167          | 19 122  | 27 320                    | 25 117                    |  |

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

| (en milliers d'euros)                      | 31.12.2016                 | 31.12.2015                 |
|--|----------------------------|----------------------------|
|  | Total encours<br>notionnel | Total encours<br>notionnel |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>       | <b>2 586 137</b>           | <b>3 182 265</b>           |
| • Futures                                  |                            |                            |
| • FRA                                      |                            |                            |
| • Swaps de taux d'intérêt                  | 2 545 215                  | 3 180 293                  |
| • Options de taux                          |                            |                            |
| • Caps, floors, collars                    | 40 922                     | 1 972                      |
| • Autres instruments conditionnels         |                            |                            |
| <b>Instruments de devises et or</b>        | <b>24 306</b>              | <b>15 370</b>              |
| • Opérations fermes de change              |                            |                            |
| • Options de change                        | 24 306                     | 15 370                     |
| <b>Autres instruments</b>                  | <b>0</b>                   | <b>0</b>                   |
| • Dérivés sur actions et indices boursiers |                            |                            |
| • Dérivés sur métaux précieux              |                            |                            |
| • Dérivés sur produits de base             |                            |                            |
| • Dérivés de crédits                       |                            |                            |
| • Autres                                   |                            |                            |
| <b>Sous-total</b>                          | <b>2 610 443</b>           | <b>3 197 635</b>           |
| • Opérations de change à terme             | 47 554                     | 45 354                     |
| <b>Total</b>                               | <b>2 657 997</b>           | <b>3 242 989</b>           |

## Risque de change

(cf. Rapport de gestion, chapitre risques de change)

## Contribution des différentes devises au bilan consolidé

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016        |                   | 31.12.2015        |                   |
|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                        | Actif             | Passif            | Actif             | Passif            |
| EUR                    | 19 723 823        | 19 723 324        | 19 401 507        | 19 401 510        |
| Autres devises de l'UE | 356               | 355               | 3 281             | 3 281             |
| USD                    | 19 971            | 20 475            | 20 568            | 20 561            |
| JPY                    | 301               | 294               |                   |                   |
| Autres devises         | 1 808             | 1 811             | 1 910             | 1 914             |
| <b>Total</b>           | <b>19 746 259</b> | <b>19 746 259</b> | <b>19 427 266</b> | <b>19 427 266</b> |

## Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016               |   |   | 31.12.2015               |   |   |
|------------------------|--------------------------|---|---|--------------------------|---|---|
|                        | Emprunts<br>obligataires | Dettes<br>subordonnées<br>à durée<br>déterminée | Dettes<br>subordonnées<br>à durée<br>indéterminée | Emprunts<br>obligataires | Dettes<br>subordonnées<br>à durée<br>déterminée | Dettes<br>subordonnées<br>à durée<br>indéterminée |
| EUR                    | 0                        | 51 408  | 0   | 0                        | 51 404  | 0   |
| Autres devises de l'UE | 0                        | 0   | 0   | 0                        | 0   | 0   |
| USD                    | 0                        | 0   | 0   | 0                        | 0   | 0   |
| JPY                    | 0                        | 0   | 0   | 0                        | 0   | 0   |
| Autres devises         | 0                        | 0   | 0   | 0                        | 0   | 0   |
| <b>Total</b>           | <b>0</b>                 | <b>51 408</b>                                   | <b>0</b>  | <b>0</b>                 | <b>51 404</b>                                   | <b>0</b>  |



### 3.3 - Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion, chapitre risques de liquidité et de financement)

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31.12.2016       |                    |                   |                  |               |                   |
|---|------------------|--------------------|-------------------|------------------|---------------|-------------------|
|   | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | Indéterminé   | Total             |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit<br>(y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 194 675          | 90 071             | 377 388           | 449 761          |               | 1 111 895         |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)   | 1 043 941        | 1 497 155          | 5 210 727         | 7 438 988        | 19 563        | 15 210 374        |
| <b>Total</b>  | <b>1 238 616</b> | <b>1 587 226</b>   | <b>5 588 115</b>  | <b>7 888 749</b> | <b>19 563</b> | <b>16 322 269</b> |
| <b>Dépréciations</b>  |                  |                    |                   |                  |               | <b>- 443 134</b>  |
| <b>Total</b>  |                  |                    |                   |                  |               | <b>15 879 135</b> |

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31.12.2015       |                    |                   |                  |               |                   |
|---|------------------|--------------------|-------------------|------------------|---------------|-------------------|
|   | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | Indéterminé   | Total             |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit<br>(y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 407 814          | 333 045            | 458 773           | 542 711          |               | 1 742 343         |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)   | 1 193 194        | 1 436 009          | 4 950 053         | 7 169 004        | 20 718        | 14 768 978        |
| <b>Total</b>  | <b>1 601 008</b> | <b>1 769 054</b>   | <b>5 408 826</b>  | <b>7 711 715</b> | <b>20 718</b> | <b>16 511 321</b> |
| <b>Dépréciations</b>  |                  |                    |                   |                  |               | <b>- 425 883</b>  |
| <b>Total</b>  |                  |                    |                   |                  |               | <b>16 085 438</b> |

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31.12.2016       |                    |                   |                  |             |                   |
|--|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-------------|-------------------|
|  | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | Indéterminé | Total             |
| Dettes envers les établissements de crédit<br>(y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 716 008        | 3 232 830          | 2 587 057         | 1 666 443        | - 1         | 9 202 337         |
| Dettes envers la clientèle   | 5 556 043        | 208 735            | 475 079           | 147 806          |             | 6 387 663         |
| <b>Total</b>   | <b>7 272 051</b> | <b>3 441 565</b>   | <b>3 062 136</b>  | <b>1 814 249</b> | <b>- 1</b>  | <b>15 590 000</b> |

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31.12.2015       |                    |                   |                  |             |                   |
|--|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-------------|-------------------|
|  | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | Indéterminé | Total             |
| Dettes envers les établissements de crédit<br>(y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 814 189        | 3 343 287          | 3 068 016         | 1 256 357        |             | 9 481 849         |
| Dettes envers la clientèle   | 5 012 286        | 234 264            | 608 134           | 104 414          |             | 5 959 098         |
| <b>Total</b>   | <b>6 826 475</b> | <b>3 577 551</b>   | <b>3 676 150</b>  | <b>1 360 771</b> | <b>0</b>    | <b>15 440 947</b> |

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| (en milliers d'euros)                    | 31.12.2016    |                    |                   |              |             | Total         |
|--|---------------|--------------------|-------------------|--------------|-------------|---------------|
|  | ≤ 3 mois      | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans      | Indéterminé |               |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>  |               |                    |                   |              |             |               |
| Bons de caisse                           | 490           |                    |                   |              |             | 490           |
| Titres du marché interbancaire           |               |                    |                   |              |             | 0             |
| Titres de créances négociables           | 13 932        | 11 640             | 29 841            | 5 100        |             | 60 513        |
| Emprunts obligataires                    |               |                    |                   |              |             | 0             |
| Autres dettes représentées par un titre  |               |                    |                   |              |             | 0             |
| <b>Total</b>                             | <b>14 422</b> | <b>11 640</b>      | <b>29 841</b>     | <b>5 100</b> | <b>0</b>    | <b>61 003</b> |
| <b>Dettes subordonnées</b>               |               |                    |                   |              |             |               |
| Dettes subordonnées à durée déterminée   |               | 26 408             | 25 000            |              |             | 51 408        |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée |               |                    |                   |              |             | 0             |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel     |               |                    |                   |              |             | 0             |
| Titres et emprunts participatifs         |               |                    |                   |              |             | 0             |
| <b>Total</b>                             | <b>0</b>      | <b>26 408</b>      | <b>25 000</b>     | <b>0</b>     | <b>0</b>    | <b>51 408</b> |

| (en milliers d'euros)                    | 31.12.2015    |                    |                   |              |             | Total         |
|--|---------------|--------------------|-------------------|--------------|-------------|---------------|
|  | ≤ 3 mois      | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans      | Indéterminé |               |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>  |               |                    |                   |              |             |               |
| Bons de caisse                           | 552           |                    |                   |              |             | 552           |
| Titres du marché interbancaire           |               |                    |                   |              |             | 0             |
| Titres de créances négociables           | 14 350        | 14 239             | 42 341            | 6 950        |             | 77 880        |
| Emprunts obligataires                    |               |                    |                   |              |             | 0             |
| Autres dettes représentées par un titre  |               |                    |                   |              |             | 0             |
| <b>Total</b>                             | <b>14 902</b> | <b>14 239</b>      | <b>42 341</b>     | <b>6 950</b> | <b>0</b>    | <b>78 432</b> |
| <b>Dettes subordonnées</b>               |               |                    |                   |              |             |               |
| Dettes subordonnées à durée déterminée   |               | 1 404              | 50 000            |              |             | 51 404        |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée |               |                    |                   |              |             | 0             |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel     |               |                    |                   |              |             | 0             |
| Titres et emprunts participatifs         |               |                    |                   |              |             | 0             |
| <b>Total</b>                             | <b>0</b>      | <b>1 404</b>       | <b>50 000</b>     | <b>0</b>     | <b>0</b>    | <b>51 404</b> |

### 3.4 - Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

(cf. Rapport de gestion, chapitres risque de marché et risque de taux d'intérêt global)

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devise modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

#### Instruments dérivés de couverture

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31.12.2016     |                |                   | 31.12.2015     |                |                   |
|---|----------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|-------------------|
|   | Valeur marché  |                | Montant notionnel | Valeur marché  |                | Montant notionnel |
|   | positive       | négative       |                   | positive       | négative       |                   |
| <b>Couverture de juste valeur</b>                                     | <b>133 301</b> | <b>151 605</b> | <b>2 212 075</b>  | <b>117 173</b> | <b>147 317</b> | <b>2 587 212</b>  |
| Taux d'intérêt  | 133 301        | 151 605        | 2 212 075         | 117 173        | 147 317        | 2 587 212         |
| Instruments de capitaux propres                                       |                |                |                   |                |                |                   |
| Change  |                |                |                   |                |                |                   |
| Crédit  |                |                |                   |                |                |                   |
| Matières premières  |                |                |                   |                |                |                   |
| Autres  |                |                |                   |                |                |                   |
| <b>Couverture de flux trésorerie</b>                                  | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>          | <b>0</b>       | <b>896</b>     | <b>168 000</b>    |
| Taux d'intérêt  |                |                |                   |                | 896            | 168 000           |
| Instruments de capitaux propres                                       |                |                |                   |                |                |                   |
| Change  |                |                |                   |                |                |                   |
| Crédit  |                |                |                   |                |                |                   |
| Matières premières  |                |                |                   |                |                |                   |
| Autres  |                |                |                   |                |                |                   |
| <b>Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger</b> |                |                |                   |                |                |                   |
| <b>Total</b>  | <b>133 301</b> | <b>151 605</b> | <b>2 212 075</b>  | <b>117 173</b> | <b>148 213</b> | <b>2 755 212</b>  |

## 3.5 - Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion, chapitre risques opérationnels)

## 3.6 - Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle III qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle III ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle I).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant l'information relative aux exigences Bâle I reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en Additional Tier 1 (AT1) et des immobilisations incorporelles,
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitué du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de cinq ans.

Pour être reconnu en Bâle III, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle III, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur dix ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomerat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le groupe sont pondérées en risques.

En 2016 comme en 2015 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a répondu aux exigences réglementaires.

## 4 - Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 - Produits et charges d'intérêts

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---|------------------|------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit                          | 3 529            | 4 777            |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                                | 64 874           | 82 718           |
| Sur opérations avec la clientèle  | 406 730          | 444 790          |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente     | 62               | 110              |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 25 238           | 24 567           |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture                    | 25 311           | 21 618           |
| Sur opérations de location financement                                    |                  |                  |
| Autres intérêts et produits assimilés                                     |                  |                  |
| <b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>  | <b>525 744</b>   | <b>578 580</b>   |
| Sur opérations avec les établissements de crédit                          | - 3 481          | - 4 368          |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                                | - 142 683        | - 149 437        |
| Sur opérations avec la clientèle  | - 43 040         | - 37 343         |
| Sur dettes représentées par un titre                                      | - 2 229          | - 3 265          |
| Sur dettes subordonnées   | - 2 790          | - 2 781          |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture                    | - 36 469         | - 36 921         |
| Sur opérations de location financement                                    |                  |                  |
| Autres intérêts et charges assimilées                                     | - 80             | - 174            |
| <b>Charges d'intérêts</b>   | <b>- 230 772</b> | <b>- 234 289</b> |

(1) Dont 5 609 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 7 250 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont 7 599 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2016 contre 8 671 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

### 4.2 - Commissions nettes

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31.12.2016     |                 |                | 31.12.2015     |                 |                |
|--|----------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|
|  | Produits       | Charges         | Net            | Produits       | Charges         | Net            |
| Sur opérations avec les établissements de crédit                                 | 489            | - 246           | 243            | 411            | - 251           | 160            |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                                       | 40 798         | - 24 869        | 15 929         | 43 224         | - 24 808        | 18 416         |
| Sur opérations avec la clientèle   | 61 129         | - 1 858         | 59 271         | 60 009         | - 1 891         | 58 118         |
| Sur opérations sur titres  |                | - 130           | - 130          |                | - 179           | - 179          |
| Sur opérations de change   | 105            |                 | 105            | 134            |                 | 134            |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan        |                |                 | 0              |                |                 | 0              |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 150 748        | - 10 203        | 140 545        | 151 797        | - 11 495        | 140 302        |
| Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues                                    | 3 934          | - 83            | 3 851          | 4 120          | - 97            | 4 023          |
| <b>Produits nets des commissions</b>   | <b>257 203</b> | <b>- 37 389</b> | <b>219 814</b> | <b>259 695</b> | <b>- 38 721</b> | <b>220 974</b> |

## 4.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016 | 31.12.2015   |
|--|------------|--------------|
| Dividendes reçus   |            |              |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature  | - 308      | - 1 130      |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option  | - 169      | - 345        |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 577        | 564          |
| Résultat de la comptabilité de couverture  |            |              |
| <b>Total</b>   | <b>100</b> | <b>- 911</b> |

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016     |                  |          |
|--|----------------|------------------|----------|
|  | Profits        | Pertes           | Net      |
| <b>Couverture de juste valeur</b>  | <b>279 812</b> | <b>- 279 812</b> | <b>0</b> |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts   | 141 693        | - 138 119        | 3 574    |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)                                       | 138 119        | - 141 693        | - 3 574  |
| <b>Couverture de flux trésorerie</b>   | <b>0</b>       | <b>0</b>         | <b>0</b> |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace   |                |                  |          |
| <b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>   | <b>0</b>       | <b>0</b>         | <b>0</b> |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace   |                |                  |          |
| <b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>     | <b>247 086</b> | <b>- 247 086</b> | <b>0</b> |
| Variations de juste valeur des éléments couverts   | 115 918        | - 131 168        | - 15 250 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture   | 131 168        | - 115 918        | 15 250   |
| <b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b> | <b>0</b>       | <b>0</b>         | <b>0</b> |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace   |                |                  |          |
| <b>Total</b>   | <b>526 898</b> | <b>- 526 898</b> | <b>0</b> |

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2015     |                  |           |
|--|----------------|------------------|-----------|
|  | Profits        | Pertes           | Net       |
| <b>Couverture de juste valeur</b>  | <b>141 335</b> | <b>- 141 335</b> | <b>0</b>  |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts   | 138 091        | - 3 244          | 134 847   |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)                                       | 3 244          | - 138 091        | - 134 847 |
| <b>Couverture de flux trésorerie</b>   | <b>0</b>       | <b>0</b>         | <b>0</b>  |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace   |                |                  |           |
| <b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>   | <b>0</b>       | <b>0</b>         | <b>0</b>  |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace   |                |                  |           |
| <b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>     | <b>248 186</b> | <b>- 248 186</b> | <b>0</b>  |
| Variations de juste valeur des éléments couverts   | 131 450        | - 116 736        | 14 714    |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture   | 116 736        | - 131 450        | - 14 714  |
| <b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b> | <b>0</b>       | <b>0</b>         | <b>0</b>  |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace   |                |                  |           |
| <b>Total</b>   | <b>389 521</b> | <b>- 389 521</b> | <b>0</b>  |



## 4.4 - Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|--|---------------|---------------|
| Dividendes reçus   | 44 807        | 29 495        |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)                          | 5 057         | 901           |
| Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)   | - 310         | - 624         |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances | 584           | 57            |
| <b>Total</b>   | <b>50 138</b> | <b>29 829</b> |

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

(2) Les titres ayant fait l'objet d'une dépréciation durable en 2016 sont :

| (en milliers d'euros) |     |
|-----------------------|-----|
| CAP ALL 2             | 161 |
| CA innove             | 5   |
| Fia Net Europe        | 16  |
| Sofican               | 4   |
| SAS LORINVEST         | 124 |

## 4.5 - Produits et charges nets des autres activités

| (en milliers d'euros)   | 31.12.2016   | 31.12.2015   |
|---|--------------|--------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation                         |              |              |
| Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance |              |              |
| Autres produits nets de l'activité d'assurance                                |              |              |
| Variation des provisions techniques des contrats d'assurance                  |              |              |
| Produits nets des immeubles de placement                                      | 2 823        | 1 152        |
| Autres produits (charges) nets  | 3 157        | 3 445        |
| <b>Total</b>  | <b>5 980</b> | <b>4 597</b> |

## 4.6 - Charges générales d'exploitation

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|--|------------------|------------------|
| Charges de personnel   | - 163 724        | - 161 146        |
| Impôts et taxes (1)  | - 17 188         | - 13 223         |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | - 106 336        | - 97 620         |
| <b>Total</b>   | <b>- 287 248</b> | <b>- 271 989</b> |

(1) Dont 1 116 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

## Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du Crédit Agricole Centre France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-dessous :

### Collège des Commissaires aux comptes du Crédit Agricole Centre France

| (en milliers d'euros hors taxe)  | E&Y        |            | PwC        |            | Total 2016 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
|  | 2016       | 2015       | 2016       | 2015       |            |
| <b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>   | <b>140</b> | <b>137</b> | <b>102</b> | <b>100</b> | <b>242</b> |
| Émetteur   | 102        | 100        | 102        | 100        | 204        |
| Filiales intégrées globalement   | 38         | 37         |            |            | 38         |
| <b>Autres services</b>   | <b>2</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>2</b>   |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (1) | 2          | 0          | 0          | 0          | 2          |
| Émetteur   | 2          |            |            |            | 2          |
| Filiales intégrées globalement   |            |            |            |            | 0          |
| Autres prestations (1)   |            |            |            |            | 0          |
| Services autres que la certification des comptes (2)   |            |            |            |            | 0          |
| <b>Total</b>   | <b>142</b> | <b>137</b> | <b>102</b> | <b>100</b> | <b>244</b> |

### Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole Centre France, consolidées par intégration globale

| (en milliers d'euros hors taxe)  | Wolff     |           | kpmg     |          | Total 2016 |
|--|-----------|-----------|----------|----------|------------|
|  | 2016      | 2015      | 2016     | 2015     |            |
| <b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>   | <b>33</b> | <b>32</b> | <b>4</b> | <b>4</b> | <b>37</b>  |
| <b>Autres services</b>   | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b>   |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (1) |           |           |          |          | 0          |
| Services autres que la certification des comptes (2)   |           |           |          |          | 0          |
| <b>Total</b>   | <b>33</b> | <b>32</b> | <b>4</b> | <b>4</b> | <b>37</b>  |

(1) Pour 2016, prestations du 1<sup>er</sup> janvier au 16 juin 2016.

(2) Pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016.

## 4.7 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| (en milliers d'euros)               | 31.12.2016      | 31.12.2015      |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Dotations aux amortissements</b> | <b>- 19 466</b> | <b>- 17 796</b> |
| • Immobilisations corporelles       | - 19 449        | - 17 789        |
| • Immobilisations incorporelles     | - 17            | - 7             |
| <b>Dotations aux dépréciations</b>  | <b>- 2 132</b>  | <b>0</b>        |
| • Immobilisations corporelles       | - 105           |                 |
| • Immobilisations incorporelles     | - 2 027         |                 |
| <b>Total</b>                        | <b>- 21 598</b> | <b>- 17 796</b> |

## 4.8 - Coût du risque

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|--|------------------|------------------|
| <b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>   | <b>- 117 610</b> | <b>- 124 627</b> |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe   |                  |                  |
| Prêts et créances  | - 114 764        | - 123 066        |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance   |                  |                  |
| Autres actifs  | - 8              | - 64             |
| Engagements par signature  | - 306            | - 629            |
| Risques et charges   | - 2 532          | - 868            |
| <b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>  | <b>84 352</b>    | <b>79 795</b>    |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe   | 85               | 351              |
| Prêts et créances  | 77 403           | 72 364           |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance   |                  |                  |
| Autres actifs  | 171              |                  |
| Engagements par signature  | 4 452            | 3 703            |
| Risques et charges   | 2 241            | 3 377            |
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>  | <b>- 33 258</b>  | <b>- 44 832</b>  |
| Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés | 12               |                  |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés  | - 399            | - 645            |
| Récupérations sur prêts et créances amortis  | 977              | 190              |
| Décotes sur crédits restructurés   | - 279            | - 370            |
| Pertes sur engagements par signature   | - 14             | - 140            |
| Autres pertes (1) (2)  |                  | - 7              |
| Autres produits  |                  |                  |
| <b>Total</b>   | <b>- 32 961</b>  | <b>- 45 804</b>  |

## 4.9 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|--|------------|------------|
| <b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b> | <b>720</b> | <b>- 7</b> |
| Plus-values de cession   | 1 425      | 83         |
| Moins-values de cession  | - 705      | - 90       |
| <b>Titres de capitaux propres consolidés</b>                       | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| Plus-values de cession   |            |            |
| Moins-values de cession  |            |            |
| <b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>      |            |            |
| <b>Total</b>   | <b>720</b> | <b>- 7</b> |

(1) Au 31.12.2015 : dont 6 196 milliers d'euros relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

(2) Au 31.12.2015 : dont 6 196 milliers d'euros relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

## 4.10 - Impôts

### Charge d'impôt

| (en milliers d'euros)               | 31.12.2016      | 31.12.2015      |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Charge d'impôt courant              | - 80 046        | - 94 864        |
| Charge d'impôt différé (1)          | 9 794           | 5 016           |
| <b>Charge d'impôt de la période</b> | <b>- 70 252</b> | <b>- 89 848</b> |

(1) Dont 5 912 milliers d'euros de charge d'impôt différés au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 portant le taux d'imposition courant de 34,43 % à 28,92 %. Cette charge est relative aux impôts différés pour lesquels le retournement est prévu à compter de l'exercice 2020.

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

#### Au 31 décembre 2016

| (en milliers d'euros)   | Base    | Taux d'impôt   | Impôt           |
|---|---------|----------------|-----------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des entreprises mises en équivalence | 229 917 | 34,43 %        | - 79 160        |
| Effet des différences permanentes   |         |                | 4 813           |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères   |         |                |                 |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires      |         |                | 9 930           |
| Effet de l'imposition à taux réduit   |         |                | - 6             |
| Effet des autres éléments   |         |                | - 5 828         |
| <b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>   |         | <b>30,56 %</b> | <b>- 70 252</b> |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

#### Au 31 décembre 2015

| (en milliers d'euros)   | Base    | Taux d'impôt   | Impôt           |
|---|---------|----------------|-----------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des entreprises mises en équivalence | 263 184 | 38,00 %        | - 100 010       |
| Effet des différences permanentes   |         |                | - 7 273         |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères   |         |                |                 |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires      |         |                | 4 723           |
| Effet de l'imposition à taux réduit   |         |                | - 58            |
| Effet des autres éléments   |         |                | 12 770          |
| <b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>   |         | <b>34,14 %</b> | <b>- 89 848</b> |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

## 4.11 - Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en milliers d'euros)   | 31.12.2016      | 31.12.2015    |
|---|-----------------|---------------|
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>   |                 |               |
| Gains et pertes sur écarts de conversion  | 0               | 0             |
| Écart de réévaluation de la période   |                 |               |
| Transferts en résultat  |                 |               |
| Autres variations   |                 |               |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente   | - 22 256        | 19 368        |
| Écart de réévaluation de la période   | - 17 186        | 20 109        |
| Transfert en résultat   | - 5 070         | - 741         |
| Autres variations   |                 |               |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture   | 175             | 665           |
| Écart de réévaluation de la période   | 175             | 665           |
| Transferts en résultat  |                 |               |
| Autres variations   |                 |               |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence        |                 |               |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence     | 9 946           | - 3 920       |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence      |                 |               |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées                          |                 |               |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>   | <b>- 12 135</b> | <b>16 113</b> |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>   |                 |               |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  | - 4 323         | 1 414         |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence    |                 |               |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 777             | - 488         |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  |                 |               |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées                      |                 |               |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>   | <b>- 3 546</b>  | <b>926</b>    |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>   | <b>- 15 681</b> | <b>17 039</b> |
| Dont part du groupe   | - 15 681        | 17 039        |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle  |                 |               |

## Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôts

|   | 31.12.2015     |                 |                      | Variation       |               |                 | 31.12.2016      |                |                      |
|---|----------------|-----------------|----------------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------------|
|   | Brut           | Impôt           | Net dont part groupe | Brut            | Impôt         | Net d'impôt     | Brut            | Impôt          | Net dont part groupe |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>  |                |                 |                      |                 |               |                 |                 |                |                      |
| Gains et pertes sur écarts de conversion  |                |                 | 0                    |                 |               |                 |                 |                | 0                    |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente   | 57 078         | - 13 887        | 43 191               | - 22 256        | 10 006        | - 12 250        | 34 822          | - 3 881        | 30 941               |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture   | - 175          | 60              | - 115                | 175             | - 60          | 115             |                 |                | 0                    |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>     | <b>56 903</b>  | <b>- 13 827</b> | <b>43 076</b>        | <b>- 22 081</b> | <b>9 946</b>  | <b>- 12 135</b> | <b>34 822</b>   | <b>- 3 881</b> | <b>30 941</b>        |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence              |                |                 | 0                    |                 |               | 0               |                 |                | 0                    |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées                         |                |                 | 0                    |                 |               | 0               |                 |                | 0                    |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>  | <b>56 903</b>  | <b>- 13 827</b> | <b>43 076</b>        | <b>- 22 081</b> | <b>9 946</b>  | <b>- 12 135</b> | <b>34 822</b>   | <b>- 3 881</b> | <b>30 941</b>        |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>  |                |                 |                      |                 |               |                 |                 |                |                      |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  | - 8 605        | 2 962           | - 5 643              | - 4 323         | 777           | - 3 546         | - 12 928        | 3 739          | - 9 189              |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b> | <b>- 8 605</b> | <b>2 962</b>    | <b>- 5 643</b>       | <b>- 4 323</b>  | <b>777</b>    | <b>- 3 546</b>  | <b>- 12 928</b> | <b>3 739</b>   | <b>- 9 189</b>       |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence          |                |                 | 0                    |                 |               | 0               |                 |                | 0                    |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées                     |                |                 | 0                    |                 |               | 0               |                 |                | 0                    |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>  | <b>- 8 605</b> | <b>2 962</b>    | <b>- 5 643</b>       | <b>- 4 323</b>  | <b>777</b>    | <b>- 3 546</b>  | <b>- 12 928</b> | <b>3 739</b>   | <b>- 9 189</b>       |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>  | <b>48 298</b>  | <b>- 10 865</b> | <b>37 433</b>        | <b>- 26 404</b> | <b>10 723</b> | <b>- 15 681</b> | <b>21 894</b>   | <b>- 142</b>   | <b>21 752</b>        |

## 5 - Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France exerce son activité en France dans la banque de proximité.

Une activité de gestion immobilière, gestion de biens, transactions et syndic, a été créée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France en 2004. Cette activité n'a pas d'impact significatif dans le bilan ni dans le résultat.

Le montant des participations détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France dans ces agences immobilières s'élève à 15 000 milliers d'euros totalement dépréciés durablement.

## 6 - Notes relatives au bilan

### 6.1 - Caisse, banques centrales

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016    |          | 31.12.2015    |          |
|------------------------|---------------|----------|---------------|----------|
|                        | Actif         | Passif   | Actif         | Passif   |
| Caisse                 | 62 417        |          | 73 834        |          |
| Banques centrales      | 17 437        |          | 16 589        |          |
| <b>Valeur au bilan</b> | <b>79 854</b> | <b>0</b> | <b>90 423</b> | <b>0</b> |

### 6.2 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros)                                       | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|---|---------------|---------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction         | 22 274        | 20 775        |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 16 517        | 16 685        |
| <b>Valeur au bilan</b>                                      | <b>38 791</b> | <b>37 460</b> |
| <b>dont titres prêtés</b>                                   |               |               |

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

| (en milliers d'euros)                      | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Instruments de capitaux propres</b>     | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
| Actions et autres titres à revenu variable |               |               |
| <b>Titres de dettes</b>                    | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
| Effets publics et valeurs assimilées       |               |               |
| Obligations et autres titres à revenu fixe |               |               |
| <b>Prêts et avances</b>                    | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
| Créances sur la clientèle                  |               |               |
| Créances sur les établissements de crédit  |               |               |
| Titres reçus en pension livrée             |               |               |
| Valeurs reçues en pension                  |               |               |
| <b>Instruments dérivés</b>                 | <b>22 274</b> | <b>20 775</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>                     | <b>22 274</b> | <b>20 775</b> |

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| (en milliers d'euros)                                 | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|---|---------------|---------------|
| <b>Instruments de capitaux propres</b>                | <b>16 517</b> | <b>16 685</b> |
| Actions et autres titres à revenu variable            | 16 517        | 16 685        |
| <b>Titres de dettes</b>                               | <b>0</b>      |               |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte |               |               |
| Effets publics et valeurs assimilées                  |               |               |
| Obligations et autres titres à revenu fixe            |               |               |
| <b>Prêts et avances</b>                               | <b>0</b>      |               |
| Créances sur la clientèle                             |               |               |
| Créances sur les établissements de crédit             |               |               |
| Titres reçus en pension livrée                        |               | 0             |
| Valeurs reçues en pension                             |               |               |
| <b>Valeur au bilan</b>                                | <b>16 517</b> | <b>16 685</b> |

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|--|---------------|---------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction         | 27 320        | 25 117        |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option |               |               |
| <b>Valeur au bilan</b>                                       | <b>27 320</b> | <b>25 117</b> |

#### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

| (en milliers d'euros)                      | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|--|---------------|---------------|
| Titres vendus à découvert                  |               |               |
| Titres donnés en pension livrée            |               |               |
| Dettes représentées par un titre           |               |               |
| Dettes envers la clientèle                 |               |               |
| Dettes envers les établissements de crédit |               |               |
| Instruments dérivés                        | 27 320        | 25 117        |
| <b>Valeur au bilan</b>                     | <b>27 320</b> | <b>25 117</b> |

### 6.3 - Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.



## 6.4 - Actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros)   | 31.12.2016       |                |                 | 31.12.2015       |                 |                 |
|---|------------------|----------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|
|   | Valeur comptable | Gains latents  | Pertes latentes | Valeur comptable | Gains latents   | Pertes latentes |
| Effets publics et valeurs assimilées  | 2 230            | 23             |                 | 4 575            | 58              |                 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe  | 4 672            | 231            |                 | 276 448          | 13 921          | - 404           |
| Actions et autres titres à revenu variable (1)  | 77 823           | 13 064         | - 2 814         | 169 699          | 26 228          | - 4 061         |
| Titres de participation non consolidés  | 1 838 483        | 24 572         | - 250           | 976 994          | 22 058          | - 724           |
| <b>Total des titres disponibles à la vente</b>  | <b>1 923 208</b> | <b>37 890</b>  | <b>- 3 064</b>  | <b>1 427 716</b> | <b>62 265</b>   | <b>- 5 189</b>  |
| Créances disponibles à la vente   |                  |                |                 |                  |                 |                 |
| <b>Total des créances disponibles à la vente</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>       | <b>0</b>        | <b>0</b>         | <b>0</b>        | <b>0</b>        |
| <b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (2)</b>   | <b>1 923 208</b> | <b>37 890</b>  | <b>- 3 064</b>  | <b>1 427 716</b> | <b>62 265</b>   | <b>- 5 189</b>  |
| <b>Impôts</b>   |                  | <b>- 4 213</b> | <b>332</b>      |                  | <b>- 15 012</b> | <b>1 124</b>    |
| <b>Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôt)</b> |                  | <b>33 677</b>  | <b>- 2 732</b>  |                  | <b>47 253</b>   | <b>- 4 065</b>  |

(1) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 883 721 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 841 518 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont - 61 545 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2016 et - 63 984 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

## 6.5 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en milliers d'euros)   | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Établissements de crédit</b>   |                  |                  |
| <b>Titres de dettes</b>   |                  | <b>0</b>         |
| Titres non cotés sur un marché actif  |                  |                  |
| <b>Prêts et avances</b>   | <b>58 759</b>    | <b>70 125</b>    |
| Comptes et prêts  | 58 413           | 69 780           |
| dont comptes ordinaires débiteurs sains                                       | 12 225           | 10 965           |
| dont comptes et prêts au jour le jour sains                                   |                  |                  |
| Valeurs reçues en pension   |                  |                  |
| Titres reçus en pension livrée  | 0                |                  |
| Prêts subordonnés   | 346              | 345              |
| Autres prêts et créances  |                  |                  |
| <b>Valeur brute</b>   | <b>58 759</b>    | <b>70 125</b>    |
| Dépréciations   |                  |                  |
| <b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b> | <b>58 759</b>    | <b>70 125</b>    |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>                                 |                  |                  |
| <b>Titres de dettes</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| Titres non cotés sur un marché actif  |                  |                  |
| <b>Prêts et avances</b>   | <b>1 053 136</b> | <b>1 672 218</b> |
| Comptes ordinaires  | 75 044           | 72 191           |
| Comptes et avances à terme  | 978 092          | 1 561 020        |
| Prêts subordonnés   |                  | 39 007           |
| <b>Valeur brute</b>   | <b>1 053 136</b> | <b>1 672 218</b> |
| Dépréciations   |                  |                  |
| <b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>         | <b>1 053 136</b> | <b>1 672 218</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>  | <b>1 111 895</b> | <b>1 742 343</b> |

### Prêts et créances sur la clientèle

| (en milliers d'euros)   | 31.12.2016        | 31.12.2015        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Opérations avec la clientèle</b>                                     |                   |                   |
| <b>Titres de dettes</b>   | <b>3 623</b>      | <b>3 623</b>      |
| Titres non cotés sur un marché actif                                    | 3 623             | 3 623             |
| <b>Prêts et avances</b>   | <b>15 206 751</b> | <b>14 765 355</b> |
| Créances commerciales   | 46 454            | 49 520            |
| Autres concours à la clientèle  | 14 967 119        | 14 439 919        |
| Titres reçus en pension livrée  |                   |                   |
| Prêts subordonnés   |                   |                   |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe                          |                   |                   |
| Créances nées d'opérations de réassurance                               |                   |                   |
| Avances en comptes courants d'associés                                  | 42 231            | 43 456            |
| Comptes ordinaires débiteurs  | 150 947           | 232 460           |
| <b>Valeur brute</b>   | <b>15 210 374</b> | <b>14 768 978</b> |
| Dépréciations   | - 443 134         | - 425 883         |
| <b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>        | <b>14 767 240</b> | <b>14 343 095</b> |
| <b>Opérations de location financement</b>                               |                   |                   |
| Location financement immobilier   |                   |                   |
| Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées |                   |                   |
| <b>Valeur brute</b>   | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| Dépréciations   |                   |                   |
| <b>Valeur nette des opérations de location financement</b>              | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| <b>Valeur au bilan</b>  | <b>14 767 240</b> | <b>14 343 095</b> |

## 6.6 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

| (en milliers d'euros)                      | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|--|------------------|------------------|
| Effets publics et valeurs assimilées       | 996 238          | 893 609          |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 131 117          | 146 593          |
| <b>Total</b>                               | <b>1 127 355</b> | <b>1 040 202</b> |
| Dépréciations                              |                  |                  |
| <b>Valeur au bilan</b>                     | <b>1 127 355</b> | <b>1 040 202</b> |

## 6.7 - Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

| (en milliers d'euros)                     | 31.12.2015     | Variation de périmètre | Dotations      | Reprises et utilisations | Écart de conversion | Autres mouvements | 31.12.2016     |
|---|----------------|------------------------|----------------|--------------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| Créances sur les établissements de crédit |                |                        |                |                          |                     |                   | 0              |
| Créances sur la clientèle                 | 425 883        |                        | 116 965        | -99 714                  |                     |                   | 443 134        |
| dont dépréciations collectives            | 149 553        |                        | 27 009         | -6 726                   |                     |                   | 169 836        |
| Opérations de location financement        | 0              |                        |                |                          |                     |                   | 0              |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance         | 0              |                        |                |                          |                     |                   | 0              |
| Actifs disponibles à la vente             | 63 984         |                        | 310            | -2 749                   |                     |                   | 61 545         |
| Autres actifs financiers                  | 479            |                        | 8              | -171                     |                     |                   | 316            |
| <b>Total</b>                              | <b>490 346</b> | <b>0</b>               | <b>117 283</b> | <b>-102 634</b>          | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>504 995</b> |

| (en milliers d'euros)                     | 31.12.2014     | Variation de périmètre | Dotations      | Reprises et utilisations | Écart de conversion | Autres mouvements (1) | 31.12.2015     |
|---|----------------|------------------------|----------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|----------------|
| Créances sur les établissements de crédit |                |                        |                |                          |                     |                       | 0              |
| Créances sur la clientèle                 | 393 314        |                        | 125 875        | -93 307                  |                     | 1                     | 425 883        |
| dont dépréciations collectives            | 127 296        |                        | 27 318         | -5 060                   |                     | -1                    | 149 553        |
| Opérations de location financement        | 0              |                        |                |                          |                     |                       | 0              |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance         | 0              |                        |                |                          |                     |                       | 0              |
| Actifs disponibles à la vente             | 64 316         |                        | 624            | -956                     |                     |                       | 63 984         |
| Autres actifs financiers                  | 416            |                        | 63             |                          |                     |                       | 479            |
| <b>Total</b>                              | <b>458 046</b> | <b>0</b>               | <b>126 562</b> | <b>-94 263</b>           | <b>0</b>            | <b>1</b>              | <b>490 346</b> |

## 6.8 - Exposition au risque souverain

### Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France au risque souverain sont les suivantes :

## Activité bancaire

| 31.12.2016                   | Expositions nettes de dépréciations          |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
|------------------------------|--|--|---------------------------------------|----------|-------------------|---|---|--|--|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | dont portefeuille bancaire                   |  |                                       |          | Prêts et créances | dont portefeuille de négociation (hors dérivés) | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures actifs financiers disponibles à la vente | Total activité banque net de couvertures |
|                              | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | Actifs financiers disponibles à la vente | Actifs à la juste valeur par résultat |          |                   |   |   |  |  |
| Allemagne                    | 239 138                                      |  |                                       |          |                   |   | 239 138                                   |  | 239 138                                  |
| Arabie saoudite              |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Belgique                     | 51 490                                       |  |                                       |          |                   |   | 51 490                                    |  | 51 490                                   |
| Chine                        |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Espagne                      |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| États-Unis                   |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| France                       | 635 607                                      | 2 230                                    |                                       |          |                   |   | 637 837                                   |  | 637 837                                  |
| Grèce                        |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Hong Kong                    |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Irlande                      |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Italie                       |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Japon                        |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Maroc                        |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Pays-Bas                     | 70 003                                       |  |                                       |          |                   |   | 70 003                                    |  | 70 003                                   |
| Portugal                     |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Royaume-Uni                  |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Russie                       |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Syrie                        |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| Ukraine                      |  |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
| <b>Total</b>                 | <b>996 238</b>                               | <b>2 230</b>                             | <b>0</b>                              | <b>0</b> | <b>0</b>          | <b>0</b>  | <b>998 468</b>                            | <b>0</b>   | <b>998 468</b>                           |

| 31.12.2015                   | Expositions nettes de dépréciations          |  |                                       |          |                   |   |   |  |  |
|------------------------------|--|--|---------------------------------------|----------|-------------------|---|---|--|--|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | dont portefeuille bancaire                   |  |                                       |          | Prêts et créances | dont portefeuille de négociation (hors dérivés) | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures actifs financiers disponibles à la vente | Total activité banque net de couvertures |
|                              | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | Actifs financiers disponibles à la vente | Actifs à la juste valeur par résultat |          |                   |   |   |  |  |
| Allemagne                    | 217 580                                      |  |                                       |          |                   |   | 217 580                                   |  | 217 580                                  |
| Arabie Saoudite              |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Belgique                     | 51 517                                       |  |                                       |          |                   |   | 51 517                                    |  | 51 517                                   |
| Chine                        |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Espagne                      |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| États-Unis                   |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| France                       | 593 906                                      | 4 575                                    |                                       |          |                   |   | 598 481                                   |  | 598 481                                  |
| Grèce                        |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Hong Kong                    |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Irlande                      |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Italie                       |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Japon                        |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Luxembourg                   | 1 202  |  |                                       |          |                   |   | 1 202                                     |  | 1 202                                    |
| Maroc                        |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Pays-Bas                     | 29 404                                       |  |                                       |          |                   |   | 29 404                                    |  | 29 404                                   |
| Portugal                     |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Royaume-Uni                  |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Russie                       |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Syrie                        |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| Ukraine                      |  |  |                                       |          |                   |   |   |  | 0  |
| <b>Total</b>                 | <b>893 609</b>                               | <b>4 575</b>                             | <b>0</b>                              | <b>0</b> | <b>0</b>          | <b>0</b>  | <b>898 184</b>                            | <b>0</b>   | <b>898 184</b>                           |

## 6.9 - Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

| (en milliers d'euros)                         | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Établissements de crédit</b>               |                  |                  |
| Comptes et emprunts                           | 10 472           | 8 349            |
| dont comptes ordinaires créditeurs            | 7                | 1 153            |
| dont comptes et emprunts au jour le jour      |                  |                  |
| Valeurs données en pension                    |                  |                  |
| Titres donnés en pension livrée               |                  |                  |
| <b>Total</b>                                  | <b>10 472</b>    | <b>8 349</b>     |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b> |                  |                  |
| Comptes ordinaires créditeurs                 | 86 521           | 24 749           |
| Comptes et avances à terme                    | 9 105 344        | 9 448 751        |
| <b>Total</b>                                  | <b>9 191 865</b> | <b>9 473 500</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>                        | <b>9 202 337</b> | <b>9 481 849</b> |

### Dettes envers la clientèle

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|--|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs  | 4 796 759        | 4 347 181        |
| Comptes d'épargne à régime spécial   | 406 199          | 384 936          |
| Autres dettes envers la clientèle  | 1 184 705        | 1 226 981        |
| Titres donnés en pension livrée  |                  |                  |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe   |                  |                  |
| Dettes nées d'opérations de réassurance  |                  |                  |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques |                  |                  |
| <b>Valeur au bilan</b>   | <b>6 387 663</b> | <b>5 959 098</b> |

## 6.10 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| (en milliers d'euros)                    | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Dettes représentées par un titre</b>  |               |               |
| Bons de caisse                           | 490           | 552           |
| Titres du marché interbancaire           |               |               |
| Titres de créances négociables           | 60 513        | 77 880        |
| Emprunts obligataires                    |               |               |
| Autres dettes représentées par un titre  |               |               |
| <b>Valeur au bilan</b>                   | <b>61 003</b> | <b>78 432</b> |
| <b>Dettes subordonnées</b>               |               |               |
| Dettes subordonnées à durée déterminée   | 51 408        | 51 404        |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée |               |               |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel     |               |               |
| Titres et emprunts participatifs         |               |               |
| <b>Valeur au bilan</b>                   | <b>51 408</b> | <b>51 404</b> |

## 6.11 - Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation - Actifs financiers

| <i>(en milliers d'euros)</i>                             | 31.12.2016   |  |   |  |  |  |
|--|--|--|---|--|--|--|
|  | Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement | Montants des actifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions                                       |  | Montants après l'ensemble des effets de compensation |
|  |  |  |   | Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie |  |
|  | (a)  | (b)  | (c) = (a) - (b)   | (d)  |  | (e) = (c) - (d)                                      |
| Dérivés (1)  | 111 794  |  | 111 794   | 111 794  |  | 0  |
| Prise en pension de titres                               |  |  | 0   |  |  | 0  |
| Prêts de titres  |  |  | 0   |  |  | 0  |
| Autres instruments financiers                            |  |  | 0   |  |  | 0  |
| <b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b> | <b>111 794</b>   | <b>0</b>   | <b>111 794</b>  | <b>111 794</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   |

(1) Le montant des actifs dérivés soumis à compensation présente 71,86 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

| <i>(en milliers d'euros)</i>                             | 31.12.2015   |  |   |  |  |  |
|--|--|--|---|--|--|--|
|  | Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement | Montants des actifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions                                       |  | Montants après l'ensemble des effets de compensation |
|  |  |  |   | Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie |  |
|  | (a)  | (b)  | (c) = (a) - (b)   | (d)  |  | (e) = (c) - (d)                                      |
| Dérivés (1)  | 93 807   |  | 93 807  | 19 617   |  | 74 190   |
| Prise en pension de titres                               |  |  | 0   |  |  | 0  |
| Prêts de titres  |  |  | 0   |  |  | 0  |
| Autres instruments financiers                            |  |  | 0   |  |  | 0  |
| <b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b> | <b>93 807</b>  | <b>0</b>   | <b>93 807</b>   | <b>19 617</b>  | <b>0</b>   | <b>74 190</b>  |

(1) Le montant des actifs dérivés soumis à compensation présente 68,00 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

Les droits à compensation et accords similaires pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France concernent les contrats conclus avec Crédit Agricole SA (Annexe Remises en Garantie FBF).

## Compensation - Passifs financiers

| <i>(en milliers d'euros)</i>                             | 31.12.2016  |   |  |   |  |  |
|--|---|---|--|---|--|--|
|  | Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement | Montants des passifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions                                      |  | Montants après l'ensemble des effets de compensation |
|  |   |   |  | Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie |  |
|  | (a)   | (b)   | (c) = (a) - (b)  | (d)   |  | (e) = (c) - (d)                                      |
| Dérivés (1)  | 165 602   |   | 165 602  | 111 794   |  | 53 808   |
| Prise en pension de titres                               |   |   | 0  |   |  | 0  |
| Prêts de titres  |   |   | 0  |   |  | 0  |
| Autres instruments financiers                            |   |   | 0  |   |  | 0  |
| <b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b> | <b>165 602</b>  | <b>0</b>  | <b>165 602</b>   | <b>111 794</b>  | <b>0</b>   | <b>53 808</b>  |

(1) Le montant des passifs dérivés soumis à compensation présente 92,55 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

| <i>(en milliers d'euros)</i>                             | 31.12.2015  |   |  |   |  |  |
|--|---|---|--|---|--|--|
|  | Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement | Montants des passifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions                                      |  | Montants après l'ensemble des effets de compensation |
|  |   |   |  | Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie |  |
|  | (a)   | (b)   | (c) = (a) - (b)  | (d)   |  | (e) = (c) - (d)                                      |
| Dérivés (1)  | 160 715   |   | 160 715  | 19 617  |  | 141 098  |
| Prise en pension de titres                               |   |   | 0  |   |  | 0  |
| Prêts de titres  |   |   | 0  |   |  | 0  |
| Autres instruments financiers                            |   |   | 0  |   |  | 0  |
| <b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b> | <b>160 715</b>  | <b>0</b>  | <b>160 715</b>   | <b>19 617</b>   | <b>0</b>   | <b>141 098</b>                                       |

(1) Le montant des passifs dérivés soumis à compensation présente 92,72 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

Les droits à compensation et accords similaires pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France concernent les contrats conclus avec Crédit Agricole SA (Annexe Remises en Garantie FBF).



## 6.12 - Actifs et passifs d'impôts courants et différés

| (en milliers d'euros)                              | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|--|---------------|---------------|
| Impôts courants                                    | 13 828        | 3 866         |
| Impôts différés                                    | 82 235        | 65 367        |
| <b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>  | <b>96 063</b> | <b>69 233</b> |
| Impôts courants                                    |               | 7 504         |
| Impôts différés actif                              | 59            | 57            |
| <b>Total passifs d'impôts courants et différés</b> | <b>59</b>     | <b>7 561</b>  |

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

| (en milliers d'euros)                              | 31.12.2016            |                        | 31.12.2015            |                        |
|--|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
|  | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif |
| <b>Décalages temporaires comptables fiscaux</b>    | <b>89 840</b>         | <b>10</b>              | <b>81 315</b>         | <b>4</b>               |
| Charges à payer non déductibles                    | 186                   |                        | 499                   |                        |
| Provisions pour risques et charges non déductibles | 76 887                |                        | 71 500                |                        |
| Autres différences temporaires                     | 12 768                | 10                     | 9 316                 | 4                      |
| <b>Impôts différés/Réserves latentes</b>           | <b>2 444</b>          | <b>4 083</b>           | <b>2 200</b>          | <b>9 605</b>           |
| Actifs disponibles à la vente                      | 98                    | 4 047                  | 725                   | 9 565                  |
| Couvertures de flux de trésorerie                  | 0                     | 0                      | 60                    |                        |
| Gains et pertes/Écarts actuariels                  | 2 346                 | 36                     | 1 415                 | 40                     |
| <b>Impôts différés/Résultat</b>                    | <b>109 087</b>        | <b>108 998</b>         | <b>101 949</b>        | <b>103 136</b>         |
| <b>Effet des compensations</b>                     | <b>- 119 136</b>      | <b>- 113 091</b>       | <b>- 120 098</b>      | <b>- 112 745</b>       |
| <b>Total impôts différés</b>                       | <b>82 235</b>         | <b>0</b>               | <b>65 367</b>         | <b>0</b>               |

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.13 - Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

| (en milliers d'euros)                                      | 31.12.2016     | 31.12.2015     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Autres actifs</b>                                       | <b>192 112</b> | <b>267 085</b> |
| Comptes de stocks et emplois divers                        |                |                |
| Gestion collective des titres Livret développement durable |                |                |
| Débiteurs divers (1)                                       | 192 087        | 266 998        |
| Comptes de règlements                                      | 25             | 87             |
| Capital souscrit non versé                                 |                |                |
| Autres actifs d'assurance                                  |                |                |
| Parts des réassureurs dans les provisions techniques       |                |                |
| <b>Comptes de régularisation</b>                           | <b>108 349</b> | <b>111 515</b> |
| Comptes d'encaissement et de transfert                     | 30 348         | 13 997         |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écarts                   | 4              | 2              |
| Produits à recevoir  | 74 702         | 87 184         |
| Charges constatées d'avance                                | 1 436          | 960            |
| Autres comptes de régularisation                           | 1 859          | 9 372          |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                               | <b>300 461</b> | <b>378 600</b> |

(1) Dont 264 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### Comptes de régularisation et passifs divers

| (en milliers d'euros)                      | 31.12.2016     | 31.12.2015     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Autres passifs (1)</b>                  | <b>113 731</b> | <b>100 844</b> |
| Comptes de règlements                      |                |                |
| Créditeurs divers                          | 98 517         | 95 031         |
| Versement restant à effectuer sur titres   | 15 214         | 5 813          |
| Autres passifs d'assurance                 |                |                |
| Autres                                     |                |                |
| <b>Comptes de régularisation</b>           | <b>207 753</b> | <b>194 402</b> |
| Comptes d'encaissement et de transfert (2) | 35 162         | 30 905         |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écarts   |                |                |
| Produits constatés d'avance                | 73 879         | 69 252         |
| Charges à payer                            | 91 221         | 89 743         |
| Autres comptes de régularisation           | 7 491          | 4 502          |
| <b>Valeur au bilan</b>                     | <b>321 484</b> | <b>295 246</b> |

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.14 - Coentreprises et entreprises associées

Le Crédit Agricole Centre France ne détient pas d'intérêts dans des partenariats et des entreprises associées.

## 6.15 - Immeubles de placement

| <i>(en milliers d'euros)</i>    | 31.12.2015    | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | 31.12.2016    |
|---------------------------------|---------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| Valeur brute                    | 47 964        |                         | 696   | - 2 117                             |                     |                   | 46 543        |
| Amortissements et dépréciations | - 15 953      |                         | - 1 380   | 1 329                               |                     |                   | - 16 004      |
| <b>Valeur au bilan (1)</b>      | <b>32 011</b> | <b>0</b>                | <b>- 684</b>  | <b>- 788</b>                        | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>30 539</b> |

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

| <i>(en milliers d'euros)</i>    | 31.12.2014    | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | 31.12.2015    |
|---------------------------------|---------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| Valeur brute                    | 47 093        |                         | 1 338   | - 467                               |                     |                   | 47 964        |
| Amortissements et dépréciations | - 14 819      |                         | - 1 566   | 432                                 |                     |                   | - 15 953      |
| <b>Valeur au bilan (1)</b>      | <b>32 274</b> | <b>0</b>                | <b>- 228</b>  | <b>- 35</b>                         | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>32 011</b> |

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 96 720 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 97 771 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

### Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

| <i>(en milliers d'euros)</i>  |          | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|---|----------|---------------|---------------|
| Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques                         | Niveau 1 |               |               |
| Valorisation fondée sur des données observables   | Niveau 2 | 96 720        | 97 771        |
| Valorisation fondée sur des données non observables                                       | Niveau 3 |               |               |
| <b>Valeur de marché des immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan</b> |          | <b>96 720</b> | <b>97 771</b> |

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

## 6.16 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

| (en milliers d'euros)                             | 31.12.2015     | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | Solde 31.12.2016 |
|---|----------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| <b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b> |                |                         |   |                                     |                     |                   |                  |
| Valeur brute                                      | 287 458        |                         | 14 341  | - 10 575                            |                     | - 2               | 291 222          |
| Amortissements et dépréciations (1)               | - 142 702      |                         | - 19 556  | 3 605                               |                     |                   | - 158 653        |
| <b>Valeur au bilan</b>                            | <b>144 756</b> | <b>0</b>                | <b>- 5 215</b>  | <b>- 6 970</b>                      | <b>0</b>            | <b>- 2</b>        | <b>132 569</b>   |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              |                |                         |   |                                     |                     |                   |                  |
| Valeur brute                                      | 12 199         |                         | 157   | - 2                                 |                     |                   | 12 354           |
| Amortissements et dépréciations                   | - 9 093        |                         | - 2 044   |                                     |                     |                   | - 11 137         |
| <b>Valeur au bilan</b>                            | <b>3 106</b>   | <b>0</b>                | <b>- 1 887</b>  | <b>- 2</b>                          | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>1 217</b>     |

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

| (en milliers d'euros)                             | 31.12.2014     | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | Solde 31.12.2015 |
|---|----------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| <b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b> |                |                         |   |                                     |                     |                   |                  |
| Valeur brute                                      | 258 664        | 78                      | 31 779  | - 3 063                             |                     |                   | 287 458          |
| Amortissements et dépréciations (1)               | - 122 791      |                         | - 17 789  | 321                                 |                     | - 2 443           | - 142 702        |
| <b>Valeur au bilan</b>                            | <b>135 873</b> | <b>78</b>               | <b>13 990</b>   | <b>- 2 742</b>                      | <b>0</b>            | <b>- 2 443</b>    | <b>144 756</b>   |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              |                |                         |   |                                     |                     |                   |                  |
| Valeur brute                                      | 11 703         |                         | 496   |                                     |                     |                   | 12 199           |
| Amortissements et dépréciations                   | - 9 086        |                         | - 7   |                                     |                     |                   | - 9 093          |
| <b>Valeur au bilan</b>                            | <b>2 617</b>   | <b>0</b>                | <b>489</b>  | <b>0</b>                            | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>3 106</b>     |

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.17 - Provisions

| (en milliers d'euros)                                | 31.12.2015    | Variations de périmètre | Dotations     | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Écarts de conversion | Autres mouvements | 31.12.2016    |
|--|---------------|-------------------------|---------------|--------------------|------------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Risques sur les produits Épargne Logement (4)        | 27 038        |                         | 9 192         |                    |                        |                      |                   | 36 230        |
| Risques d'exécution des engagements par signature    | 5 431         |                         | 306           |                    | - 4 452                |                      |                   | 1 285         |
| Risques opérationnels (3)                            | 17 977        |                         | 2 110         | - 2 623            | - 1 365                |                      |                   | 16 099        |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2) | 19 778        |                         | 21            | - 2                | - 238                  |                      | 4 004             | 23 563        |
| Litiges divers                                       | 2 900         |                         | 7 790         | - 7 105            | - 971                  |                      |                   | 2 614         |
| Participations                                       |               |                         |               |                    |                        |                      |                   | 0             |
| Restructurations                                     |               |                         |               |                    |                        |                      |                   | 0             |
| Autres risques (5)                                   | 8 813         |                         | 3 111         | - 4 997            | - 485                  |                      |                   | 6 442         |
| <b>Total</b>   | <b>81 937</b> | <b>0</b>                | <b>22 530</b> | <b>- 14 727</b>    | <b>- 7 511</b>         | <b>0</b>             | <b>4 004</b>      | <b>86 233</b> |

(1) Dont 21 687 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 875 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) 4 004 milliers d'euros comptabilisation de l'écart actuariel des engagements sociaux en capitaux propres.

| (en milliers d'euros)                                | 31.12.2014    | Variations de périmètre | Dotations    | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Écarts de conversion | Autres mouvements | 31.12.2015    |
|--|---------------|-------------------------|--------------|--------------------|------------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Risques sur les produits Épargne Logement (4)        | 27 076        |                         | 4            |                    | - 42                   |                      |                   | 27 038        |
| Risques d'exécution des engagements par signature    | 8 506         |                         | 629          |                    | - 3 704                |                      |                   | 5 431         |
| Risques opérationnels (3)                            | 20 859        |                         | 197          | - 2 604            | - 475                  |                      |                   | 17 977        |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2) | 21 825        |                         | 94           | - 87               | - 332                  |                      | - 1 722           | 19 778        |
| Litiges divers                                       | 5 183         |                         | 951          | - 336              | - 2 897                |                      | - 1               | 2 900         |
| Participations                                       |               |                         |              |                    |                        |                      |                   | 0             |
| Restructurations                                     |               |                         |              |                    |                        |                      |                   | 0             |
| Autres risques (5)                                   | 12 460        |                         | 4 830        | - 8 394            | - 83                   |                      |                   | 8 813         |
| <b>Total</b>   | <b>95 909</b> | <b>0</b>                | <b>6 705</b> | <b>- 11 421</b>    | <b>- 7 533</b>         | <b>0</b>             | <b>- 1 723</b>    | <b>81 937</b> |

(1) Dont 17 922 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 857 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) 1 722 milliers d'euros comptabilisation de l'écart actuariel des engagements sociaux en capitaux propres.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux coopérations de l'établissement.

En application des recommandations du groupe Crédit Agricole, la provision pour risques opérationnels a été valorisée selon la méthode de la cartographie des risques opérationnels mise en œuvre par le groupe. L'application de cette méthode pour la Caisse régionale de Centre France chiffre la provision à 14 814 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 14 357 au 31 décembre 2015.

(4) Cf. tableau Provision Épargne Logement page suivante.

(5) Comprend notamment la provision couvrant les avantages cartes bancaires acquis au 31 décembre 2016 pour 349 milliers d'euros et au 31 décembre 2015 pour 445 milliers d'euros.

## Provision Épargne Logement

### Encours collectés au titre des Comptes et Plans d'Épargne Logement sur la phase d'épargne

| (en milliers d'euros)                             | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Plans d'Épargne Logement</b>                   |                  |                  |
| Ancienneté de moins de 4 ans                      | 1 715 916        | 1 398 260        |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 902 894          | 878 214          |
| Ancienneté de plus de 10 ans                      | 1 119 272        | 1 162 661        |
| <b>Total Plans d'Épargne Logement</b>             | <b>3 738 082</b> | <b>3 439 135</b> |
| <b>Total Comptes Épargne Logement</b>             | <b>474 316</b>   | <b>479 993</b>   |
| <b>Total</b>                                      | <b>4 212 398</b> | <b>3 919 128</b> |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016 et à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015.

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des Comptes et Plans d'Épargne Logement

| (en milliers d'euros)    | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Plans d'Épargne Logement | 5 451         | 7 993         |
| Comptes Épargne Logement | 26 138        | 37 594        |
| <b>Total</b>             | <b>31 589</b> | <b>45 587</b> |

### Provision au titre des Comptes et Plans d'Épargne Logement

| (en milliers d'euros)                             | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|---|---------------|---------------|
| <b>Plans d'Épargne Logement</b>                   |               |               |
| Ancienneté de moins de 4 ans                      | 12 569        | 7 805         |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 5 065         | 3 208         |
| Ancienneté de plus de 10 ans                      | 18 596        | 16 024        |
| <b>Total Plans d'Épargne Logement</b>             | <b>36 230</b> | <b>27 038</b> |
| <b>Total Comptes Épargne Logement</b>             | <b>0</b>      |               |
| <b>Total</b>                                      | <b>36 230</b> | <b>27 038</b> |

| (en milliers d'euros)    | 31.12.2015    | Dotations    | Reprises | Autres mouvements | 31.12.2016    |
|--------------------------|---------------|--------------|----------|-------------------|---------------|
| Plans d'Épargne Logement | 27 038        | 9 192        |          |                   | 36 230        |
| Comptes Épargne Logement | 0             |              |          |                   | 0             |
| <b>Total</b>             | <b>27 038</b> | <b>9 142</b> | <b>0</b> | <b>0</b>          | <b>36 230</b> |

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.18 - Capitaux propres

### Composition du capital au 31 décembre 2016

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L.231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1 775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

| Répartition du capital de la Caisse régionale          | Nombre de titres au 01.01.2016 | Nombre de titres émis | Nombre de titres remboursés | Nombre de titres au 31.12.2016 |
|--|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| <b>Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI)</b> | <b>0</b>                       | <b>0</b>              | <b>0</b>                    | <b>0</b>                       |
| Dont part du public                                    |                                |                       |                             |                                |
| Dont part Sacam Mutualisation                          |                                |                       |                             |                                |
| Dont part autodétenue                                  |                                |                       |                             |                                |
| <b>Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)</b>        | <b>2 432 229</b>               | <b>0</b>              | <b>0</b>                    | <b>2 432 229</b>               |
| Dont part du public                                    |                                |                       |                             |                                |
| Dont part Crédit Agricole SA                           | 2 432 229                      |                       |                             |                                |
| Dont part Sacam Mutualisation                          |                                |                       |                             | 2 432 229                      |
| <b>Parts sociales</b>                                  | <b>7 296 782</b>               | <b>10</b>             | <b>40</b>                   | <b>7 296 752</b>               |
| Dont 138 Caisses locales                               | 7 296 521                      | 10                    | 40                          | 7 296 491                      |
| Dont 25 administrateurs de la Caisse régionale         | 260                            |                       |                             | 260                            |
| Dont Crédit Agricole SA                                | 1                              |                       |                             | 1                              |
| Dont part Sacam Mutualisation                          |                                |                       |                             |                                |
| <b>Total</b>   | <b>9 729 011</b>               | <b>10</b>             | <b>40</b>                   | <b>9 728 981</b>               |

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital du Crédit Agricole Centre France est de 145 935 milliers d'euros.

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## Dividendes

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et des Caisses locales ont proposé aux Assemblées générales le versement des dividendes suivants :

- intérêts à verser par le Crédit Agricole Centre France aux porteurs de CCA : 10 142 k€
- intérêts à verser par les Caisses locales à ses sociétaires : 1 037 k€.

Ce montant a été calculé à partir d'un taux égal à 1,60 %.

## Dividendes

Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016).

| Année de rattachement du dividende | Par CCA     | Par part sociale |
|------------------------------------|-------------|------------------|
|                                    | Montant net | Montant net      |
| 2013                               | 3,62 €      | 0,036 €          |
| 2014                               | 4,00 €      | 0,028 €          |
| 2015                               | 4,05 €      | 0,027 €          |
| Prévu 2016                         | 4,17 €      | 0,024 €          |

## Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 748 milliers d'euros en 2016.



## 6.19 - Participations ne donnant pas le contrôle

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle.

Le Crédit Agricole Centre France ne possède pas dans son périmètre de consolidation de filiales et entités structurées.

## 6.20 - Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

| (en milliers d'euros)                                    | 31.12.2016       |                    |                   |                  |                  | Total             |
|--|------------------|--------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
|  | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | Indéterminé      |                   |
| Caisse, banques centrales                                | 79 854           |                    |                   |                  |                  | 79 854            |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat         | 247              | 242                | 3 164             | 18 621           | 16 517           | 38 791            |
| Instruments dérivés de couverture                        | 139              | 1 231              | 44 755            | 87 176           |                  | 133 301           |
| Actifs financiers disponibles à la vente                 | 32               | 1 380              | 1 349             | 4 141            | 1 916 306        | 1 923 208         |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit       | 194 675          | 90 071             | 377 388           | 449 761          |                  | 1 111 895         |
| Prêts et créances sur la clientèle                       | 906 670          | 1 451 153          | 5 096 312         | 7 306 274        | 6 831            | 14 767 240        |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                  |                    |                   |                  | 3 766            | 3 766             |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance             | 16 513           | 37 273             | 151 865           | 921 704          |                  | 1 127 355         |
| <b>Total actifs financiers par échéance</b>              | <b>1 198 130</b> | <b>1 581 350</b>   | <b>5 674 833</b>  | <b>8 787 677</b> | <b>1 943 420</b> | <b>19 185 410</b> |
| Banques centrales  |                  |                    |                   |                  |                  | 0                 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat        | 4 789            | 242                | 3 167             | 19 122           |                  | 27 320            |
| Instruments dérivés de couverture                        | 107              | 73                 | 9 093             | 142 332          |                  | 151 605           |
| Dettes envers les établissements de crédit               | 1 716 008        | 3 232 830          | 2 587 057         | 1 666 443        | -1               | 9 202 337         |
| Dettes envers la clientèle                               | 5 556 043        | 208 735            | 475 079           | 147 806          |                  | 6 387 663         |
| Dettes représentées par un titre                         | 14 422           | 11 640             | 29 841            | 5 100            |                  | 61 003            |
| Dettes subordonnées                                      |                  | 26 408             | 25 000            |                  |                  | 51 408            |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                  |                    |                   |                  | 128 049          | 128 049           |
| <b>Total passifs financiers par échéance</b>             | <b>7 291 369</b> | <b>3 479 928</b>   | <b>3 129 237</b>  |                  | <b>128 048</b>   | <b>16 009 385</b> |

| (en milliers d'euros)                                    | 31.12.2015       |                    |                   |                  |                  | Total             |
|--|------------------|--------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
|  | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | Indéterminé      |                   |
| Caisse, banques centrales                                | 90 423           |                    |                   |                  |                  | 90 423            |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat         | 208              | 374                | 3 386             | 16 807           | 16 685           | 37 460            |
| Instruments dérivés de couverture                        | 36               | 768                | 30 617            | 85 752           |                  | 117 173           |
| Actifs financiers disponibles à la vente                 | 279              | 61 531             | 3 600             | 215 613          | 1 146 693        | 1 427 716         |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit       | 407 814          | 333 045            | 458 773           | 542 711          |                  | 1 742 343         |
| Prêts et créances sur la clientèle                       | 1 051 912        | 1 390 674          | 4 841 056         | 7 051 300        | 8 153            | 14 343 095        |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                  |                    |                   |                  | 1 148            | 1 148             |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance             | 18 511           | 19 611             | 132 613           | 869 467          |                  | 1 040 202         |
| <b>Total actifs financiers par échéance</b>              | <b>1 569 183</b> | <b>1 806 003</b>   | <b>5 470 045</b>  | <b>8 781 650</b> | <b>1 172 679</b> | <b>18 799 560</b> |
| Banques centrales  |                  |                    |                   |                  |                  | 0                 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat        | 4 276            | 378                | 3 391             | 17 072           |                  | 25 117            |
| Instruments dérivés de couverture                        | 837              | 1 918              | 4 521             | 140 937          |                  | 148 213           |
| Dettes envers les établissements de crédit               | 1 814 189        | 3 343 287          | 3 068 016         | 1 256 357        |                  | 9 481 849         |
| Dettes envers la clientèle                               | 5 012 286        | 234 264            | 608 134           | 104 414          |                  | 5 959 098         |
| Dettes représentées par un titre                         | 14 902           | 14 239             | 42 341            | 6 950            |                  | 78 432            |
| Dettes subordonnées                                      |                  | 1 404              | 50 000            |                  |                  | 51 404            |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                  |                    |                   |                  | 110 648          | 110 648           |
| <b>Total passifs financiers par échéance</b>             | <b>6 846 490</b> | <b>3 595 490</b>   | <b>3 776 403</b>  |                  | <b>110 648</b>   | <b>15 854 761</b> |

## 7 - Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 - Détail des charges de personnel

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|--|------------------|------------------|
| Salaires et traitements (1) (2)                                    | - 88 380         | - 85 601         |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies) | - 9 434          | - 9 385          |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies) | - 1 520          | - 1 401          |
| Autres charges sociales  | - 30 081         | - 30 246         |
| Intéressement et participation                                     | - 16 317         | - 16 372         |
| Impôts et taxes sur rémunération                                   | - 17 992         | - 18 141         |
| <b>Total</b>   | <b>- 163 724</b> | <b>- 161 146</b> |

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 955 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 247 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont médailles du travail pour 12 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 45 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

### 7.2 - Effectif fin de période

| Effectif     | 31.12.2016   | 31.12.2015   |
|--------------|--------------|--------------|
| France       | 2 416        | 2 394        |
| Étranger     |              |              |
| <b>Total</b> | <b>2 416</b> | <b>2 394</b> |

### 7.3 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondants aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016    |                |               | 31.12.2015    |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|
|  | Zone euro     | Hors zone euro | Toutes zones  | Toutes zones  |
| <b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>                            | <b>43 857</b> |                | <b>43 857</b> | <b>46 117</b> |
| Écart de change  |               |                |               |               |
| Coût des services rendus sur l'exercice                          | 2 568         |                | 2 568         | 3 006         |
| Coût financier   | 866           |                | 866           | 675           |
| Cotisations employés   |               |                |               |               |
| Modifications, réductions et liquidations de régime              |               |                | 0             | - 534         |
| Variation de périmètre   | - 178         |                | - 178         | - 336         |
| Prestations versées (obligatoire)                                | - 2 220       |                | - 2 220       | - 3 942       |
| Taxes, charges administratives et primes                         |               |                |               |               |
| (Gains)/pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques (1) | 846           |                | 846           | - 483         |
| (Gains)/pertes actuariels liés aux hypothèses financières (1)    | 3 655         |                | 3 655         | - 646         |
| <b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>                              | <b>49 394</b> | <b>0</b>       | <b>49 394</b> | <b>43 857</b> |

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

| (en milliers d'euros)                          | 31.12.2016   |                |              | 31.12.2015   |
|--|--------------|----------------|--------------|--------------|
|  | Zone euro    | Hors zone euro | Toutes zones | Toutes zones |
| Coût des services                              | 2 568        |                | 2 568        | 2 472        |
| Charge / produit d'intérêt net                 | 279          |                | 279          | 307          |
| <b>Impact en compte de résultat au 31/12/n</b> | <b>2 847</b> | <b>0</b>       | <b>2 847</b> | <b>2 779</b> |

### Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016    |                |               | 31.12.2015    |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|
|  | Zone euro     | Hors zone euro | Toutes zones  | Toutes zones  |
| Réévaluation du passif (de l'actif) net  |               |                |               |               |
| <b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/n-1</b> | <b>8 603</b>  |                | <b>8 603</b>  | <b>10 019</b> |
| Écart de change  |               |                |               |               |
| Gains/(pertes) actuariels sur l'actif  | - 177         |                | - 177         | - 287         |
| Gains/(pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)   | 846           |                | 846           | - 483         |
| Gains/(pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)  | 3 655         |                | 3 655         | - 646         |
| Ajustement de la limitation d'actifs   |               |                |               |               |
| <b>Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/n</b>                      | <b>12 927</b> | <b>0</b>       | <b>12 927</b> | <b>8 603</b>  |

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Variation de juste valeur des actifs

| (en milliers d'euros)                               | 31.12.2016    |                |               | 31.12.2015    |
|---|---------------|----------------|---------------|---------------|
|   | Zone euro     | Hors zone euro | Toutes zones  | Toutes zones  |
| <b>Juste valeur des actifs au 31/12/n-1</b>         | <b>26 354</b> |                | <b>26 354</b> | <b>26 522</b> |
| Écart de change                                     |               |                |               |               |
| Intérêt sur l'actif (produit)                       | 587           |                | 587           | 368           |
| Gains/(pertes) actuariels                           | 177           |                | 177           | 287           |
| Cotisations payées par l'employeur                  | 1 899         |                | 1 899         | 1 770         |
| Cotisations payées par les employés                 |               |                |               |               |
| Modifications, réductions et liquidations de régime |               |                |               |               |
| Variation de périmètre                              | - 178         |                | - 178         | -336          |
| Taxes, charges administratives et primes            |               |                |               |               |
| Prestations payées par le fonds                     | - 724         |                | - 724         | - 2 257       |
| <b>Juste valeur des actifs au 31/12/n</b>           | <b>28 115</b> | <b>0</b>       | <b>28 115</b> | <b>26 354</b> |

## Position nette

| (en milliers d'euros)                               | 31.12.2016    |                | 31.12.2015    |                 |
|---|---------------|----------------|---------------|-----------------|
|   | Zone euro     | Hors zone euro | Zone euro     | Hors zone euro  |
| <b>Dette actuarielle fin de période</b>             | <b>49 394</b> |                | <b>49 394</b> | <b>43 857</b>   |
| Impact de la limitation d'actifs                    |               |                |               |                 |
| Juste valeur des actifs fin de période              | - 28 115      |                | - 28 115      | - 26 354        |
| <b>Position nette (passif)/actif fin de période</b> | <b>21 279</b> | <b>0</b>       | <b>21 279</b> | <b>- 17 503</b> |

## Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

| (en milliers d'euros)   | 31.12.2016    |                | 31.12.2015    |                |
|---|---------------|----------------|---------------|----------------|
|   | Zone euro     | Hors zone euro | Zone euro     | Hors zone euro |
| Taux d'actualisation (1)  | 0,89 à 1,37 % |                | 1,04 à 2,05 % |                |
| Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement | 1,58 à 3,50 % |                | 1,45 à 2,05 % |                |
| Taux attendus d'augmentation des salaires (2)                                 | 2,00 à 4,33 % |                | 2 %           |                |
| Taux d'évolution des coûts médicaux   |               |                |               |                |
| Autres (à détailler)  |               |                |               |                |

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice Iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs

| (en milliers d'euros) | Zone euro |            |           | Hors zone euro |            |           | Toutes zones |            |           |
|-----------------------|-----------|------------|-----------|----------------|------------|-----------|--------------|------------|-----------|
|                       | En %      | En montant | dont coté | En %           | En montant | dont coté | En %         | En montant | dont coté |
| Actions               | 9,7 %     | 2 699      |           | 0,0 %          |            |           | 9,7 %        | 2 699      |           |
| Obligations           | 84,1 %    | 23 644     |           | 0,0 %          |            |           | 84,1 %       | 23 644     |           |
| Immobiliers           | 6,3 %     | 1 772      |           | 0,0 %          |            |           | 6,3 %        | 1 772      |           |
| Autres actifs         | 0,00 %    |            |           | 0,00 %         |            |           | 0,00 %       |            |           |

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0,90 % à 5,35 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,90 % à 5,93 %.

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0,90 % à 4,95 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,90 % à 5,46 %.

La Caisse régionale de Centre France a souscrit des polices d'assurance en couverture d'une partie de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Définition : Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurances qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :

- les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurance ; ou
- les produits sont restitués à l'entreprise présentant les actifs financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

## 7.5 - Autres avantages sociaux

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France verse à ses salariés un intéressement et une participation aux bénéfices.

Les provisions constituées par le Crédit Agricole Centre France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 16 317 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2016.

La provision médaille du travail constituée par le Crédit Agricole Centre France atteint 1 875 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2016.

## 7.6 - Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2016 à l'ensemble des membres des organes de l'administration et de direction s'élève à 2 827 milliers d'euros.

## 8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|--|------------------|------------------|
| <b>Engagements donnés</b>                                    | <b>2 692 058</b> | <b>3 307 582</b> |
| <b>Engagements de financement</b>                            | <b>2 075 054</b> | <b>2 041 682</b> |
| • Engagements en faveur d'établissements de crédit           | 2 434            | 63 358           |
| • Engagements en faveur de la clientèle                      | 2 072 620        | 1 978 324        |
| Ouverture de crédits confirmés                               | 975 272          | 952 749          |
| Ouverture de crédits documentaires                           | 8 789            | 6 455            |
| Autres ouvertures de crédits confirmés                       | 966 483          | 946 294          |
| Autres engagements en faveur de la clientèle                 | 1 097 348        | 1 025 575        |
| <b>Engagements de garantie</b>                               | <b>617 004</b>   | <b>1 265 900</b> |
| • Engagements d'ordre d'établissement de crédit              | 416 587          | 1 082 114        |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires           | 41               |                  |
| Autres garanties (1)   | 416 546          | 1 082 114        |
| • Engagements d'ordre de la clientèle                        | 200 417          | 183 786          |
| Cautions immobilières  | 22 670           | 11 744           |
| Garanties financières  | 177 747          | 172 042          |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle                     |                  |                  |
| <b>Engagements reçus</b>                                     | <b>4 554 631</b> | <b>4 371 578</b> |
| <b>Engagements de financement</b>                            | <b>53 533</b>    | <b>164 004</b>   |
| • Engagements reçus d'établissements de crédit               | 53 533           | 164 004          |
| • Engagements reçus de la clientèle                          |                  |                  |
| <b>Engagements de garantie</b>                               | <b>4 501 098</b> | <b>4 207 574</b> |
| • Engagements reçus d'établissements de crédit               | 304 789          | 292 473          |
| • Engagements reçus de la clientèle                          | 4 196 309        | 3 915 101        |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 206 446          | 205 438          |
| Autres garanties reçues                                      | 3 989 863        | 3 709 663        |

(1) Dont 416 546 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 1 082 114 milliers d'euros.

### Instruments financiers remis et reçus en garantie

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|--|------------------|------------------|
| <b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>                   |                  |                  |
| Titres et créances apportées en garantie des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...) | 4 229 958        | 4 341 330        |
| Titres prêtés  |                  |                  |
| Dépôts de garantie sur opérations de marché  |                  |                  |
| Autres dépôts de garantie (1)  | 141 000          | 365 408          |
| Titres et valeurs donnés en pension  |                  |                  |
| <b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>                                | <b>4 370 958</b> | <b>4 706 738</b> |
| <b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>                          |                  |                  |
| Titres empruntés   |                  |                  |
| Titres et valeurs reçus en pension   |                  |                  |
| Titres vendus à découvert  |                  |                  |
| <b>Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>                    | <b>0</b>         | <b>0</b>         |

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liée aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. À l'issue de l'opération, l'entité conserve un dépôt de 141 000 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole SA.

Au 31 décembre 2016 la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

## Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a apporté 4 229 958 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 334 830 milliers d'euros en 2015. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a apporté :

- 2 993 057 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du groupe auprès de la Banque de France, contre 3 131 840 milliers d'euros en 2015 ;
- 288 061 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 261 749 milliers d'euros en 2015 ;
- 948 840 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 941 241 milliers d'euros en 2015.

## Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## 9 - Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale Centre France n'a pas opéré au cours de l'exercice 2016 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 10 - Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des actifs ou passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.



## 10.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                     | Valeur au bilan<br>au 31 décembre<br>2016 | Juste valeur<br>au 31 décembre<br>2016 | Prix coté sur des<br>marchés actifs<br>pour des<br>instruments<br>identiques :<br>niveau 1 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données<br>observables :<br>niveau 2 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données non<br>observables :<br>niveau 3 |
|--|---|--|--|--|--|
| <b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>  |   |  |  |  |  |
| <b>Prêts et Créances</b>   | <b>15 879 135</b>                         | <b>16 891 183</b>                      | <b>0</b>   | <b>1 573 892</b>   | <b>15 317 291</b>  |
| <b>Créances sur les établissements de crédit</b>                 | <b>1 111 895</b>                          | <b>1 094 813</b>                       | <b>0</b>   | <b>1 094 813</b>   | <b>0</b>   |
| Comptes ordinaires & prêts JJ                                    | 87 269                                    | 87 257                                 |  | 87 257   |  |
| Comptes et prêts à terme   | 1 024 280                                 | 1 007 211                              |  | 1 007 211  |  |
| Valeurs reçues en pension  |   |  |  |  |  |
| Titres reçus en pension livrée                                   |   |  |  |  |  |
| Prêts subordonnés  | 346                                       | 345                                    |  | 345  |  |
| Titres non cotés sur un marché actif                             |   |  |  |  |  |
| Autres prêts et créances   |   |  |  |  |  |
| <b>Créances sur la clientèle</b>                                 | <b>14 767 240</b>                         | <b>15 796 370</b>                      | <b>0</b>   | <b>479 079</b>   | <b>15 317 291</b>  |
| Créances commerciales  | 38 661                                    | 46 454                                 |  |  | 46 454   |
| Autres concours à la clientèle                                   | 14 569 994                                | 15 567 420                             |  | 296 583  | 15 270 837   |
| Titres reçus en pension livrée                                   |   |  |  |  |  |
| Prêts subordonnés  |   |  |  |  |  |
| Titres non cotés sur un marché actif                             | 3 623                                     | 3 597                                  |  | 3 597  |  |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe                   |   |  |  |  |  |
| Créances nées d'opérations de réassurance                        |   |  |  |  |  |
| Avances en comptes courants d'associés                           | 29 358                                    | 29 126                                 |  | 29 126   |  |
| Comptes ordinaires débiteurs                                     | 125 604                                   | 149 773                                |  | 149 773  |  |
| <b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>              | <b>1 127 355</b>                          | <b>1 257 458</b>                       | <b>1 257 458</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| Effets publics et valeurs assimilées                             | 996 238                                   | 1 116 749                              | 1 116 749  |  |  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                       | 131 117                                   | 140 709                                | 140 709  |  |  |
| <b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b> | <b>17 006 490</b>                         | <b>18 148 641</b>                      | <b>1 257 458</b>   | <b>1 573 892</b>   | <b>15 317 291</b>  |

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                     | Valeur au bilan<br>au 31 décembre<br>2015 | Juste valeur<br>au 31 décembre<br>2015 | Prix coté sur des<br>marchés actifs<br>pour des<br>instruments<br>identiques :<br>niveau 1 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données<br>observables :<br>niveau 2 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données non<br>observables :<br>niveau 3 |
|--|---|--|--|--|--|
| <b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>  |   |  |  |  |  |
| <b>Prêts et Créances</b>   | <b>16 085 438</b>                         | <b>16 699 401</b>                      | <b>0</b>   | <b>2 269 505</b>   | <b>14 429 896</b>  |
| <b>Créances sur les établissements de crédit</b>                 | <b>1 742 343</b>                          | <b>1 726 278</b>                       | <b>0</b>   | <b>1 726 278</b>   | <b>0</b>   |
| Comptes ordinaires & prêts JJ                                    | 83 156                                    | 83 137                                 |  | 83 137   |  |
| Comptes et prêts à terme   | 1 619 835                                 | 1 598 017                              |  | 1 598 017  |  |
| Valeurs reçues en pension  |   |  |  |  |  |
| Titres reçus en pension livrée                                   |   |  |  |  |  |
| Prêts subordonnés  | 39 352                                    | 45 124                                 |  | 45 124   |  |
| Titres non cotés sur un marché actif                             |   |  |  |  |  |
| Autres prêts et créances   |   |  |  |  |  |
| <b>Créances sur la clientèle</b>                                 | <b>14 343 095</b>                         | <b>14 973 123</b>                      | <b>0</b>   | <b>543 227</b>   | <b>14 429 896</b>  |
| Créances commerciales  | 41 376                                    | 49 525                                 |  |  | 49 525   |
| Autres concours à la clientèle                                   | 14 063 381                                | 14 645 550                             |  | 287 687  | 14 357 863   |
| Titres reçus en pension livrée                                   |   |  |  |  |  |
| Prêts subordonnés  |   |  |  |  |  |
| Titres non cotés sur un marché actif                             | 3 623                                     | 3 597                                  |  | 3 597  |  |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe                   |   |  |  |  |  |
| Créances nées d'opérations de réassurance                        |   |  |  |  |  |
| Avances en comptes courants d'associés                           | 30 891                                    | 43 203                                 |  | 20 695   | 22 508   |
| Comptes ordinaires débiteurs                                     | 203 824                                   | 231 248                                |  | 231 248  |  |
| <b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>              | <b>1 040 202</b>                          | <b>1 131 849</b>                       | <b>1 131 849</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| Effets publics et valeurs assimilées                             | 893 609                                   | 973 173                                | 973 173  |  |  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                       | 146 593                                   | 158 676                                | 158 676  |  |  |
| <b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b> | <b>17 125 640</b>                         | <b>17 831 250</b>                      | <b>1 131 849</b>   | <b>2 269 505</b>   | <b>14 429 896</b>  |

## Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | Valeur au bilan<br>au 31 décembre<br>2016 | Juste valeur<br>au 31 décembre<br>2016 | Prix coté sur des<br>marchés actifs<br>pour des<br>instruments<br>identiques :<br>niveau 1 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données<br>observables :<br>niveau 2 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données non<br>observables :<br>niveau 3 |
|--|---|--|--|--|--|
| <b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>   |   |  |  |  |  |
| <b>Dettes envers les établissements de crédit</b>  | <b>9 202 337</b>                          | <b>9 185 886</b>                       | <b>0</b>   | <b>9 185 886</b>   | <b>0</b>   |
| Comptes ordinaires & prêts JJ  | 86 528                                    | 86 517                                 |  | 86 517   |  |
| Comptes et emprunts à terme  | 9 115 809                                 | 9 099 369                              |  | 9 099 369  |  |
| Valeurs données en pension   |   |  |  |  |  |
| Titres donnés en pension livrée  |   |  |  |  |  |
| <b>Dettes envers la clientèle</b>  | <b>6 387 663</b>                          | <b>6 384 502</b>                       | <b>0</b>   | <b>5 978 104</b>   | <b>406 398</b>   |
| Comptes ordinaires créditeurs  | 4 796 759                                 | 4 796 470                              |  | 4 796 470  |  |
| Comptes d'épargne à régime spécial   | 406 199                                   | 406 398                                |  |  | 406 398  |
| Autres dettes envers la clientèle  | 1 184 705                                 | 1 181 634                              |  | 1 181 634  |  |
| Titres donnés en pension livrée  |   |  |  |  |  |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe   |   |  |  |  |  |
| Dettes nées d'opérations de réassurance  |   |  |  |  |  |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et<br>rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques |   |  |  |  |  |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>  | <b>61 003</b>                             | <b>59 878</b>                          |  | <b>59 878</b>  |  |
| <b>Dettes subordonnées</b>   | <b>51 408</b>                             | <b>50 000</b>                          |  | <b>50 000</b>  |  |
| <b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>  | <b>15 702 411</b>                         | <b>15 680 266</b>                      | <b>0</b>   | <b>15 273 868</b>  | <b>406 398</b>   |

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | Valeur au bilan<br>au 31 décembre<br>2015 | Juste valeur<br>au 31 décembre<br>2015 | Prix coté sur des<br>marchés actifs<br>pour des<br>instruments<br>identiques :<br>niveau 1 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données<br>observables :<br>niveau 2 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données non<br>observables :<br>niveau 3 |
|--|---|--|--|--|--|
| <b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>   |   |  |  |  |  |
| <b>Dettes envers les établissements de crédit</b>  | <b>9 481 849</b>                          | <b>9 584 235</b>                       | <b>0</b>   | <b>9 584 235</b>   | <b>0</b>   |
| Comptes ordinaires & prêts JJ  | 32 181                                    | 32 178                                 |  | 32 178   |  |
| Comptes et emprunts à terme  | 9 449 668                                 | 9 552 057                              |  | 9 552 057  |  |
| Valeurs données en pension   |   |  |  |  |  |
| Titres donnés en pension livrée  |   |  |  |  |  |
| <b>Dettes envers la clientèle</b>  | <b>5 959 098</b>                          | <b>5 950 714</b>                       | <b>0</b>   | <b>5 565 779</b>   | <b>384 935</b>   |
| Comptes ordinaires créditeurs  | 4 347 181                                 | 4 346 867                              |  | 4 346 867  |  |
| Comptes d'épargne à régime spécial   | 384 936                                   | 384 935                                |  |  | 384 935  |
| Autres dettes envers la clientèle  | 1 226 981                                 | 1 218 912                              |  | 1 218 912  |  |
| Titres donnés en pension livrée  |   |  |  |  |  |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe   |   |  |  |  |  |
| Dettes nées d'opérations de réassurance  |   |  |  |  |  |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et<br>rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques |   |  |  |  |  |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>  | <b>78 432</b>                             | <b>76 978</b>                          |  | <b>76 978</b>  |  |
| <b>Dettes subordonnées</b>   | <b>51 404</b>                             | <b>50 000</b>                          |  | <b>50 000</b>  |  |
| <b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>  | <b>15 570 783</b>                         | <b>15 661 927</b>                      | <b>0</b>   | <b>15 276 992</b>  | <b>384 935</b>   |

## 10.2 - Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions, déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

## Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

| (en milliers d'euros)  | Total<br>31.12.2016 | Prix cotés sur des<br>marchés actifs<br>pour des<br>instruments<br>identiques :<br>niveau 1 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données<br>observables :<br>niveau 2 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données non<br>observables :<br>niveau 3 |
|--|---------------------|---|--|--|
| <b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>                                       | <b>22 274</b>       | <b>0</b>  | <b>22 274</b>  |  |
| Créances sur les établissements de crédit  | 0                   |   |  |  |
| Créances sur la clientèle  | 0                   |   |  |  |
| Titres reçus en pension livrée   | 0                   |   |  |  |
| Valeurs reçues en pension  |                     |   |  |  |
| Titres détenus à des fins de transaction   | 0                   | 0   | 0  | 0  |
| Effets publics et valeurs assimilées   | 0                   |   |  |  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   | 0                   |   |  |  |
| Actions et autres titres à revenu variable   | 0                   |   |  |  |
| Instruments dérivés  | 22 274              |   | 22 274   |  |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>                               | <b>16 517</b>       | <b>0</b>  | <b>16 517</b>  | <b>0</b>   |
| Créances sur les établissements de crédit  | 0                   |   |  |  |
| Créances sur la clientèle  | 0                   |   |  |  |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte  | 0                   |   |  |  |
| Valeurs reçues en pension  |                     |   |  |  |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option   | 16 517              | 0   | 16 517   | 0  |
| Effets publics et valeurs assimilées   | 0                   |   |  |  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   | 0                   |   |  |  |
| Actions et autres titres à revenu variable   | 16 517              |   | 16 517   |  |
| <b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>  | <b>1 923 208</b>    | <b>17 774</b>   | <b>1 905 434</b>   | <b>0</b>   |
| Effets publics et valeurs assimilées   | 2 230               | 2 230   |  |  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   | 4 672               | 3 581   | 1 091  |  |
| Actions et autres titres à revenu variable (1)   | 1 916 306           | 11 963  | 1 904 343  |  |
| Créances disponibles à la vente  | 0                   |   |  |  |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>   | <b>133 301</b>      |   | <b>133 301</b>   |  |
| <b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>                                       | <b>2 095 300</b>    | <b>17 774</b>   | <b>2 077 526</b>   | <b>0</b>   |
| Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques |                     |   |  |  |
| Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables                   |                     |   |  |  |
| Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables               |                     |   |  |  |
| <b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>  |                     | <b>0</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>   |

(1) Y compris 883 821 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | <b>Total<br/>31.12.2015</b> | <b>Prix cotés sur des<br/>marchés actifs<br/>pour des<br/>instruments<br/>identiques :<br/>niveau 1</b> | <b>Valorisation<br/>fondée sur des<br/>données<br/>observables :<br/>niveau 2</b> | <b>Valorisation<br/>fondée sur des<br/>données non<br/>observables :<br/>niveau 3</b> |
|--|-----------------------------|---|---|---|
| <b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>                                       | <b>20 775</b>               | <b>0</b>  | <b>20 775</b>   |   |
| Créances sur les établissements de crédit  | 0                           |   |   |   |
| Créances sur la clientèle  | 0                           |   |   |   |
| Titres reçus en pension livrée   | 0                           |   |   |   |
| Valeurs reçues en pension  |                             |   |   |   |
| Titres détenus à des fins de transaction   | 0                           | 0   | 0   | 0   |
| Effets publics et valeurs assimilées   | 0                           |   |   |   |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   | 0                           |   |   |   |
| Actions et autres titres à revenu variable   | 0                           |   |   |   |
| Instruments dérivés  | 20 775                      |   | 20 775  |   |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>                               | <b>16 685</b>               | <b>0</b>  | <b>16 685</b>   | <b>0</b>  |
| Créances sur les établissements de crédit  | 0                           |   |   |   |
| Créances sur la clientèle  | 0                           |   |   |   |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte  | 0                           |   |   |   |
| Valeurs reçues en pension  |                             |   |   |   |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option   | 16 685                      | 0   | 16 685  | 0   |
| Effets publics et valeurs assimilées   | 0                           |   |   |   |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   | 0                           |   |   |   |
| Actions et autres titres à revenu variable   | 16 685                      |   | 16 685  |   |
| <b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>  | <b>1 427 715</b>            | <b>328 726</b>  | <b>1 098 989</b>  | <b>0</b>  |
| Effets publics et valeurs assimilées   | 4 575                       | 4 575   |   |   |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   | 276 448                     | 215 613   | 60 835  |   |
| Actions et autres titres à revenu variable (1)   | 1 146 692                   | 108 538   | 1 038 154   |   |
| Créances disponibles à la vente  | 0                           |   |   |   |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>   | <b>117 173</b>              |   | <b>117 173</b>  |   |
| <b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>                                       | <b>1 582 348</b>            | <b>328 726</b>  | <b>1 253 622</b>  | <b>0</b>  |
| Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques |                             |   |   |   |
| Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables                   |                             |   |   |   |
| Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables               |                             |   |   |   |
| <b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>  |                             | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b>  |

(1) Y compris 841 518 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).



## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31.12.2016     | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3 |
|--|----------------|--|--|--|
| <b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>                                      | <b>27 320</b>  | <b>0</b>   | <b>27 320</b>  | <b>0</b>   |
| Titres vendus à découvert  | 0              |  |  |  |
| Titres donnés en pension livrée  | 0              |  |  |  |
| Dettes représentées par un titre   | 0              |  |  |  |
| Dettes envers les établissements de crédit   | 0              |  |  |  |
| Dettes envers la clientèle   | 0              |  |  |  |
| Instruments dérivés  | 27 320         |  | 27 320   |  |
| <b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>                              | <b>0</b>       |  |  |  |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>   | <b>151 605</b> |  | <b>151 605</b>   |  |
| <b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>                                      | <b>178 925</b> | <b>0</b>   | <b>178 925</b>   | <b>0</b>   |
| Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques |                |  |  |  |
| Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables                   |                |  |  |  |
| Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables               |                |  |  |  |
| <b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>  |                | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   |

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31.12.2015     | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3 |
|--|----------------|--|--|--|
| <b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>                                      | <b>25 117</b>  | <b>0</b>   | <b>25 117</b>  | <b>0</b>   |
| Titres vendus à découvert  | 0              |  |  |  |
| Titres donnés en pension livrée  | 0              |  |  |  |
| Dettes représentées par un titre   | 0              |  |  |  |
| Dettes envers les établissements de crédit   | 0              |  |  |  |
| Dettes envers la clientèle   | 0              |  |  |  |
| Instruments dérivés  | 25 117         |  | 25 117   |  |
| <b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>                              | <b>0</b>       |  |  |  |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>   | <b>148 213</b> |  | <b>148 213</b>   |  |
| <b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>                                      | <b>173 330</b> | <b>0</b>   | <b>173 330</b>   | <b>0</b>   |
| Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques |                |  |  |  |
| Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables                   |                |  |  |  |
| Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables               |                |  |  |  |
| <b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>  |                | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   |

# 11 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

## Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du groupe.

## 11.1 - Information sur les filiales

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France ne contrôle pas d'autres entités dans lesquelles elle détiendrait plus de la moitié des droits de vote. Elle n'est donc pas concernée par les restrictions de type réglementaire, légal et contractuel et n'apporte pas son soutien à des entités structurées contrôlées.

## 11.2 - Composition du périmètre

| Périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France | Pays d'implantation | Méthode de consolidation au 31.12.2016 | % de contrôle |            | % d'intérêt |            |
|--|---------------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
|  |                     |  | 31.12.2016    | 31.12.2015 | 31.12.2016  | 31.12.2015 |
| SCI 3 rue Paul Valéry 75016 Paris  | France              | Intégration globale                    | 99,99         | 99,99      | 99,99       | 99,99      |
| SCI 31 rue Monge 75005 Paris   | France              | Intégration globale                    | 99,99         | 99,99      | 99,99       | 99,99      |
| SCI 18 avenue de Paris 94300 Vincennes   | France              | Intégration globale                    | 99,99         | 99,99      | 99,99       | 99,99      |
| SCI 4 rue Michelet 75006 Paris   | France              | Intégration globale                    | 99,99         | 99,99      | 99,99       | 99,99      |
| SCI 37 avenue Rapp 75007 Paris   | France              | Intégration globale                    | 99,99         | 99,99      | 99,99       | 99,99      |
| SCI 38 rue Desaix 75015 Paris  | France              | Intégration globale                    | 99,99         | 99,99      | 99,99       | 99,99      |
| SCI 14 rue Colonel Moll 75017 Paris  | France              | Intégration globale                    | 99,99         | 99,99      | 99,99       | 99,99      |
| SAS CACF DÉVELOPPEMENT   | France              | Intégration globale                    | 100           | 100        | 100         | 100        |
| SA BANQUE CHALUS   | France              | Intégration globale                    | 99,99         | 99,99      | 99,99       | 99,99      |
| SAS CACF IMMOBILIER  | France              | Intégration globale                    | 100           | 100        | 100         | 100        |
| FCT CRÉDIT AGRICOLE HABITAT 2015   | France              | Intégration globale                    | 100           | 100        | 100         | 100        |

Les entités consolidantes sont la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et les Caisses locales qui lui sont affiliées.

## 12 - Participations et entités structurées non consolidées

### 12.1 - Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 60 113 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 60 539 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016      |                                   |
|--|-----------------|-----------------------------------|
|  | Valeur au bilan | % de capital détenu par le groupe |
| SCI AGRICOLE DES SALINS                                      | 43              | 95,00                             |
| SNC ALLI DÔMES   | 4 000           | 99,99                             |
| SAS CACF PARTICIPATIONS RÉGIONALES                           | 3 509           | 100,00                            |
| SAS ADIMMO   | 78              | 100,00                            |
| GF DU BOURBONNAIS  | 2 900           | 96,67                             |
| SCI JAUDE  | 7 531           | 100,00                            |
| SAS SQUARE HABITAT CACF                                      | 0               | 100,00                            |
| SAS SOFI CENTRE  | 7 700           | 100,00                            |
| SAS STADE RÉPUBLIQUE   | 6 188           | 100,00                            |
| SA CENTRE AUVERGNE   | 0               | 100,00                            |
| SAS SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AUXILIAIRE DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE | 2 097           | 65,25                             |
| SA SOFIMAC   | 3 268           | 23,90                             |
| SAS SOFIMAC PARTNERS   | 349             | 24,91                             |
| SA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL    | 1 820           | 22,13                             |
| GF CHIRAC LANTOURNE  | 508             | 79,24                             |
| SAS CACF CAPITAL TPE   | 500             | 100,00                            |
| SCI DOMAINE LABORIE MARCENAT                                 | 98              | 22,58                             |
| SCI DE LA MAISON FAMILIALE DE MARCOLES                       | 38              | 20,78                             |

### 12.2 - Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

## Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2016, le Crédit Agricole Centre France a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur activité de fonds de placement.

### Fonds de placement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des Assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

## Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

### Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 l'implication de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France dans les tableaux pages suivantes.

### Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## 13 - Événements postérieurs au 31 décembre 2016

Aucun élément particulier n'est à signaler.

| 31.12.2016  |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
|---|-----------------|--|--|------------------|------------------|--|--|------------------|------------------------|--|--|------------------|---------------------------|--|--|------------------|
|   | Titrisation     |  |  |                  | Gestion d'actifs |  |  |                  | Fonds de placement (1) |  |  |                  | Financement structuré (1) |  |  |                  |
|   | Perte maximale  |  | Perte maximale                                     |                  | Perte maximale   |  | Perte maximale                                     |                  | Perte maximale         |  | Perte maximale                                     |                  | Perte maximale            |  |  |                  |
|   | Valeur au bilan | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette | Valeur au bilan  | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette | Valeur au bilan        | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette | Valeur au bilan           | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |
| (en milliers d'euros)   |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction   |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option   |                 |  |  |                  | 16 517           |  |  |                  | 16 517                 |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Actifs financiers disponibles à la vente  |                 |  |  |                  | 4 103            |  |  |                  | 4 103                  |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Prêts et créances   |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance  |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| <b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>                          | <b>0</b>        | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>20 620</b>    | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>20 620</b>          | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>                  | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         |
| Instruments de capitaux propres   |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction  |                 |  |  | 0                |                  |  | 0  |                  |                        |  |  | 0                |                           |  |  | 0                |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option  |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Dettes  |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| <b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>                         | <b>0</b>        | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>               | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>                  | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         |
| Engagements donnés  |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Engagements de financement  |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Engagements de garantie   |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Autres  |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Provisions - Engagements par signature  |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| <b>Total des engagements hors-bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b> | <b>0</b>        | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>               | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>                  | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         |
| <b>Total bilan des entités structurées non consolidées</b>  |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  | <b>211 945</b>         |  |  |                  |                           |  |  |                  |

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le groupe n'est pas géralant et des entités de financement structuré dans lesquelles le groupe a uniquement accordé un prêt.

| 31.12.2015  |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
|---|-----------------|--|--|------------------|--|--|------------------------|--|--|---------------------------|--|--|
|   | Titrisation     |  |  | Gestion d'actifs |  |  | Fonds de placement (1) |  |  | Financement structuré (1) |  |  |
|   | Perte maximale  |  |  | Perte maximale   |  |  | Perte maximale         |  |  | Perte maximale            |  |  |
|   | Valeur au bilan | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Valeur au bilan  | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Valeur au bilan        | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Valeur au bilan           | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit |
| (en milliers d'euros)   |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction   |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option   |                 |  |  |                  |  | 16 685   |                        |  | 16 685   |                           |  |  |
| Actifs financiers disponibles à la vente  |                 |  |  |                  |  | 97 324   |                        |  | 97 324   |                           |  |  |
| Prêts et créances   |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance  |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| <b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>                          | <b>0</b>        | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>                               | <b>114 009</b>                                     | <b>0</b>               | <b>0</b>                               | <b>114 009</b>                                     | <b>0</b>                  | <b>0</b>                               | <b>0</b>   |
| Instruments de capitaux propres   |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction  |                 |  |  |                  | 0                                      |  |                        |  |  | 0                         |  |  |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option  |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| Dettes  |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| <b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>                         | <b>0</b>        | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>               | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>                  | <b>0</b>                               | <b>0</b>   |
| Engagements donnés  |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| Engagements de financement  |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| Engagements de garantie   |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| Autres  |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| Provisions - Engagements par signature  |                 |  |  |                  |  |  |                        |  |  |                           |  |  |
| <b>Total des engagements hors-bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b> | <b>0</b>        | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>               | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>                  | <b>0</b>                               | <b>0</b>   |
| <b>Total bilan des entités structurées non consolidées</b>  |                 |  |  |                  |  | <b>1 315 786</b>                                   |                        |  | <b>1 315 786</b>                                   |                           |  |  |

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le groupe n'est pas géant et des entités de financement structuré dans lesquelles le groupe a uniquement accordé un prêt.







# COMPTES

# INDIVIDUELS

# au 31 décembre



Arrêté par le Conseil d'administration du Crédit Agricole Centre France en date du 26 janvier 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 29 mars 2017.

# Bilan au 31 décembre 2016

## Actif

| <i>(en milliers d'euros)</i>                         |                | <b>31.12.2016</b> | <b>31.12.2015</b> |
|--|----------------|-------------------|-------------------|
| <b>Opérations interbancaires et assimilées</b>       |                | <b>1 087 702</b>  | <b>1 026 703</b>  |
| Caisse, banques centrales                            |                | 73 828            | 83 855            |
| Effets publics et valeurs assimilées                 | (note 5)       | 965 450           | 872 013           |
| Créances sur les établissements de crédit            | (note 3)       | 48 424            | 70 835            |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>        | (note 3)       | <b>1 059 484</b>  | <b>1 674 763</b>  |
| <b>Opérations avec la clientèle</b>                  | (note 4)       | <b>14 063 822</b> | <b>13 643 608</b> |
| <b>Opérations sur titres</b>                         | (note 5)       | <b>420 486</b>    | <b>766 522</b>    |
| Obligations et autres titres à revenu fixe           | (note 5)       | 405 914           | 481 351           |
| Actions et autres titres à revenu variable           | (note 5)       | 14 572            | 285 171           |
| <b>Valeurs immobilisées</b>                          |                | <b>2 235 046</b>  | <b>1 395 975</b>  |
| Participations et autres titres détenus à long terme | (notes 6 et 7) | 1 968 894         | 1 115 631         |
| Parts dans les entreprises liées                     | (notes 6 et 7) | 134 847           | 133 899           |
| Immobilisations incorporelles                        | (note 7)       | 1 011             | 2 957             |
| Immobilisations corporelles                          | (note 7)       | 130 294           | 143 488           |
| <b>Capital souscrit non versé</b>                    |                |                   |                   |
| <b>Actions propres</b>                               |                |                   |                   |
| <b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>    |                | <b>392 873</b>    | <b>477 498</b>    |
| Autres actifs  | (note 8)       | 282 288           | 363 400           |
| Comptes de régularisation                            | (note 8)       | 110 585           | 114 098           |
| <b>Total actif</b>                                   |                | <b>19 259 413</b> | <b>18 985 069</b> |

## Passif

| <i>(en milliers d'euros)</i>                            |                  | <b>31.12.2016</b> | <b>31.12.2015</b> |
|---|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Opérations interbancaires et assimilées</b>          |                  | <b>173 292</b>    | <b>173 922</b>    |
| Banques centrales                                       |                  |                   |                   |
| Dettes envers les établissements de crédit              | (note 10)        | 173 292           | 173 922           |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>           | (note 10)        | <b>9 201 564</b>  | <b>9 486 315</b>  |
| <b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>               | (note 11)        | <b>5 847 155</b>  | <b>5 436 338</b>  |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>                 | (note 12)        | <b>64 719</b>     | <b>82 590</b>     |
| <b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>      |                  | <b>393 384</b>    | <b>401 040</b>    |
| Autres passifs  | (note 13)        | 115 677           | 110 307           |
| Comptes de régularisation                               | (note 13)        | 277 707           | 290 733           |
| <b>Provisions et dettes subordonnées</b>                |                  | <b>387 519</b>    | <b>357 995</b>    |
| Provisions  | (note 14)        | 253 229           | 232 477           |
| Dettes subordonnées                                     | (note 18)        | 134 290           | 125 518           |
| <b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>     | (note 17)        | <b>132 342</b>    | <b>110 542</b>    |
| <b>Capitaux propres hors FRBG</b>                       | (notes 19 et 20) | <b>3 059 438</b>  | <b>2 936 327</b>  |
| Capital souscrit  |                  | 145 935           | 145 935           |
| Primes d'émission                                       |                  | 366 296           | 366 296           |
| Réserves  |                  | 2 412 275         | 2 292 712         |
| Écart de réévaluation                                   |                  |                   |                   |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement |                  |                   |                   |
| Report à nouveau  |                  |                   |                   |
| Résultat de l'exercice                                  |                  | 134 932           | 131 384           |
| <b>Total passif</b>                                     |                  | <b>19 259 413</b> | <b>18 985 069</b> |

# Hors-bilan au 31 décembre 2016

| <i>(en milliers d'euros)</i> |           | <b>31.12.2016</b> | <b>31.12.2015</b> |
|------------------------------|-----------|-------------------|-------------------|
| <b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>    |           | <b>2 674 658</b>  | <b>3 293 034</b>  |
| Engagements de financement   | (note 25) | 2 037 372         | 2 009 098         |
| Engagements de garantie      | (note 25) | 634 546           | 1 282 317         |
| Engagements sur titres       | (note 25) | 2 740             | 1 619             |

| <i>(en milliers d'euros)</i> |           | <b>31.12.2016</b> | <b>31.12.2015</b> |
|------------------------------|-----------|-------------------|-------------------|
| <b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>     |           | <b>4 290 267</b>  | <b>4 142 453</b>  |
| Engagements de financement   | (note 25) | 53 533            | 164 004           |
| Engagements de garantie      | (note 25) | 4 233 994         | 3 976 830         |
| Engagements sur titres       | (note 25) | 2 740             | 1 619             |

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- opérations de change au comptant et à terme : note 22,
- opérations sur instruments financiers à terme : note 23.

# Compte de résultat au 31 décembre 2016

| <i>(en milliers d'euros)</i>  |           | <b>31.12.2016</b> | <b>31.12.2015</b> |
|---|-----------|-------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés  | (note 28) | 501 340           | 561 727           |
| Intérêts et charges assimilés   | (note 28) | - 220 137         | - 238 223         |
| Revenus des titres à revenu variable  | (note 29) | 45 529            | 30 208            |
| Commissions produits  | (note 30) | 250 036           | 252 377           |
| Commissions charges   | (note 30) | - 36 667          | - 37 952          |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation                                 | (note 31) | 98                | - 717             |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés                      | (note 32) | 6 252             | - 1 732           |
| Autres produits d'exploitation bancaire   | (note 33) | 8 971             | 3 799             |
| Autres charges d'exploitation bancaire  | (note 33) | - 1 433           | - 1 478           |
| <b>Produit Net Bancaire</b>   |           | <b>553 989</b>    | <b>568 009</b>    |
| Charges générales d'exploitation  | (note 34) | - 273 471         | - 258 732         |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles |           | - 20 849          | - 17 312          |
| <b>Résultat Brut d'Exploitation</b>   |           | <b>259 669</b>    | <b>291 965</b>    |
| Coût du risque  | (note 35) | - 33 134          | - 42 464          |
| <b>Résultat d'exploitation</b>  |           | <b>226 535</b>    | <b>249 501</b>    |
| Résultat net sur actifs immobilisés   | (note 36) | 3 151             | - 88              |
| <b>Résultat courant avant impôt</b>   |           | <b>229 686</b>    | <b>249 413</b>    |
| Résultat exceptionnel   |           |                   |                   |
| Impôt sur les bénéfices   | (note 37) | - 72 954          | - 92 029          |
| Dotations/reprises de FRBG et provisions  |           | - 21 800          | - 26 000          |
| <b>Résultat net</b>   |           | <b>134 932</b>    | <b>131 384</b>    |

## Note 1

# Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

## 1.1 - Cadre juridique et financier

Le Crédit Agricole Centre France est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole Centre France 138 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Le Crédit Agricole Centre France est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est de ce fait soumis à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, le Crédit Agricole Centre France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole SA, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

## 1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, Comptes et Plans d'Épargne Logement, Plans d'Épargne Populaire, Livret Jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA. Elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières



entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

## Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

## Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de trois à dix ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

## Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

## Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

## Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux

établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole SA considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole SA) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole SA à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole SA devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole SA par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

## Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole SA à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, Sacam Mutualisation, Crédit Agricole SA n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de quatre Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n° 2) et le 21 juillet (avenant n° 3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole SA, et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole SA en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Équivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Cette garantie Switch a été activée pour la première fois le 30 juin 2015.

## 1.3 - Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016

### Opération de simplification du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et les Certificats Coopératifs d'Associé (CCA) détenus par Crédit Agricole SA ont été cédés à une holding (Sacam Mutualisation) conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole SA à Sacam Mutualisation (filiale à 100 % des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de Sacam Mutualisation a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de Sacam Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, le Crédit Agricole Centre France a participé à l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour un montant de 816 328 milliers d'euros. Des prêts séniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation, dont 484 150 milliers d'euros en faveur du Crédit Agricole Centre France.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, le Crédit Agricole Centre France conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 224 408 milliers d'euros pour le Crédit Agricole Centre France).

## 1.4 - Événements postérieurs à l'exercice 2016

Aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice n'est à signaler.

## Note 2

### Principes et méthodes comptables

Les états financiers du Crédit Agricole Centre France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole. Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans

le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Centre France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole Centre France est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

| Règlements  | Date de publication par l'État français | Date de première application : exercices ouverts à compter du                       | Applicable au Crédit Agricole Centre France |
|---|---|---|---|
| Règlement de l'ANC n° 2016-02 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation.  | 11 mars 2016                            | 1 <sup>er</sup> janvier 2017<br>ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 | Non   |
| Règlement de l'ANC n° 2016-03 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).                    | 15 avril 2016                           | 1 <sup>er</sup> janvier 2017<br>ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 | Non   |
| Règlement de l'ANC n° 2016-04 Relatif aux sociétés de libre partenariat.  | 1 <sup>er</sup> juillet 2016            | 31 décembre 2016  | Non   |
| Règlement de l'ANC n° 2016-06 relatif aux règles comptables applicables aux organismes de placement collectif immobilier.                       | 14 octobre 2016                         | 1 <sup>er</sup> janvier 2016  | Non   |
| Règlement de l'ANC n° 2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.   | 4 novembre 2016                         | 1 <sup>er</sup> janvier 2016  | Oui   |
| Règlement de l'ANC n° 2016-12 modifiant le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance | 12 décembre 2016                        | 1 <sup>er</sup> janvier 2016  | Non   |
| Version consolidée du règlement n° 99-01 rassemblant l'ensemble des textes comptables applicables au secteur associatif.                        | 20 septembre 2016                       | 1 <sup>er</sup> janvier 2016  | Non   |

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas d'impact sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole Centre France.

### 2.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (titre II Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole SA aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole SA un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci.

L'application du titre II Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole SA à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

## Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt, et
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole Centre France s'élève à 43 363 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 49 735 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 333 milliers d'euros.

## Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole Centre France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

### • Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

### • Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise. Il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

## Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole Centre France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

## Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole Centre France a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

## Risques pays

Les risques pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « *du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays* » (note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Le Crédit Agricole Centre France n'est pas concerné par ce type de risque.

## Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, le Crédit Agricole Centre France le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## 2.2 - Portefeuille titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations

et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

## Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».



## Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

### Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de Bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole Centre France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 « Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré »).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées

sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

## Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole Centre France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole Centre France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de Bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de Bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

## Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole Centre France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole Centre France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

## Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole Centre France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

## Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

## Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole Centre France n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.



## 2.3 - Immobilisations

Le Crédit Agricole Centre France applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole Centre France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant                | Durée d'amortissement             |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Foncier                  | Non amortissable                  |
| Gros œuvre               | 40 ans                            |
| Second œuvre             | 15 à 20 ans                       |
| Installations techniques | 8 à 15 ans                        |
| Agencements              | 8 ans                             |
| Matériel informatique    | 3 à 5 ans (dégressif ou linéaire) |
| Matériel spécialisé      | 3 à 5 ans (dégressif ou linéaire) |

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole Centre France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## 2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole Centre France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## 2.6 - Provisions

Le Crédit Agricole Centre France applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le Crédit Agricole Centre France a partiellement couvert les provisions constituées sur ses créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat Épargne Logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats Épargne Logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des Comptes et Plans d'Épargne Logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de Plan Épargne Logement et pour l'ensemble des Comptes d'Épargne Logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Épargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## 2.7 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>e</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par le Crédit Agricole Centre France à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice. Les montants sont indiqués dans la note 17.

## 2.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

### Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole SA (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macrocouverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;

- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

## Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole Centre France intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Crédit Agricole Centre France.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

## 2.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole Centre France a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## 2.10 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole Centre France.

Le hors-bilan publiable ne fait mention, ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

## 2.11 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2015.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

## 2.12 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

### Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole Centre France a appliqué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section IV du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

En application de ce règlement, le Crédit Agricole Centre France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole Centre France a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole Centre France a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les différents régimes à prestations définies dont fait bénéficier la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France sont les suivants :

- la Caisse régionale, selon la convention collective, verse à ses salariés une indemnité de fin de carrière fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Cet avantage est évalué par un actuaire. L'engagement total de 20 515 milliers d'euros est couvert par un fonds, complété d'une provision de 13 574 milliers d'euros ;
- la médaille du travail fait également l'objet d'une provision couvrant l'ensemble des engagements de 1 640 milliers d'euros ;
- les engagements en matière de complémentaire retraite s'élèvent à 28 353 milliers d'euros, ils sont couverts par des fonds.

## Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Centre France n'a pas de passif autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

## 2.13 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole Centre France.

## 2.14 - Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole Centre France a signé avec Crédit Agricole SA une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le Crédit Agricole Centre France a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

## Note 3

### Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

| Créances<br><i>(en milliers d'euros)</i>      | 31.12.2016     |                    |                   |                |                       |                        |                  | 31.12.2015       |
|---|----------------|--------------------|-------------------|----------------|-----------------------|------------------------|------------------|------------------|
|   | ≤ 3 mois       | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans        | Total en<br>principal | Créances<br>rattachées | Total            | Total            |
| <b>Établissements de crédit</b>               |                |                    |                   |                |                       |                        |                  |                  |
| Comptes et prêts                              |                |                    |                   |                |                       |                        |                  |                  |
| • à vue                                       | 5 775          |                    |                   |                | 5 775                 |                        | 5 775            | 12 834           |
| • à terme                                     | 25 141         | 7 500              | 9 500             |                | 42 141                | 239                    | 42 380           | 57 732           |
| Valeurs reçues en pension                     |                |                    |                   |                |                       |                        |                  | 0                |
| Titres reçus en pension livrée                |                |                    |                   |                |                       |                        |                  | 0                |
| Prêts subordonnés                             | 269            |                    |                   |                | 269                   |                        |                  | 269              |
| <b>Total</b>                                  | <b>31 185</b>  | <b>7 500</b>       | <b>9 500</b>      |                | <b>48 185</b>         | <b>239</b>             | <b>269</b>       | <b>70 835</b>    |
| <b>Dépréciations</b>                          |                |                    |                   |                |                       |                        | <b>48 424</b>    |                  |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                  |                |                    |                   |                |                       |                        | <b>48 424</b>    | <b>70 835</b>    |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b> |                |                    |                   |                |                       |                        |                  |                  |
| Comptes ordinaires                            | 81 380         |                    |                   |                | 81 380                | 12                     | 81 392           | 74 736           |
| Comptes et avances à terme                    | 46 714         | 85 704             | 377 388           | 449 761        | 959 567               | 18 525                 | 978 092          | 1 561 020        |
| Titres reçus en pension livrée                |                |                    |                   |                |                       |                        |                  | 0                |
| Prêts subordonnés                             |                |                    |                   |                |                       |                        |                  | 39 007           |
| <b>Total</b>                                  | <b>128 094</b> | <b>85 704</b>      | <b>377 388</b>    | <b>449 761</b> | <b>1 040 947</b>      | <b>18 537</b>          | <b>1 059 484</b> | <b>1 674 763</b> |
| <b>Dépréciations</b>                          |                |                    |                   |                |                       |                        |                  |                  |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                  |                |                    |                   |                |                       |                        | <b>1 059 484</b> | <b>1 674 763</b> |
| <b>Total</b>                                  |                |                    |                   |                |                       |                        | <b>1 107 908</b> | <b>1 745 598</b> |

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 269 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des relations financières internes.

## Note 4

### Opérations avec la clientèle

#### 4.1 - Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

| Créances<br><i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2016 |                    |                   |           |            | Total en principal | Créances rattachées | Total             | 31.12.2015 |
|--|------------|--------------------|-------------------|-----------|------------|--------------------|---------------------|-------------------|------------|
|  | ≤ 3 mois   | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans   | Total      |                    |                     |                   | Total      |
| Créances commerciales                    | 46 035     | 30                 |                   |           | 46 065     |                    | 46 065              | 48 727            |            |
| Autres concours à la clientèle           | 766 969    | 1 444 185          | 4 985 515         | 6 880 980 | 14 077 649 | 55 982             | 14 133 631          | 13 630 596        |            |
| Valeurs reçues en pension livrée         |            |                    |                   |           |            |                    |                     |                   |            |
| Comptes ordinaires débiteurs             | 130 755    |                    |                   |           | 130 755    | 1 132              | 131 887             | 216 068           |            |
| <b>Dépréciations</b>                     |            |                    |                   |           |            |                    | <b>- 247 761</b>    | <b>- 251 783</b>  |            |
| <b>Valeurs nettes au bilan</b>           |            |                    |                   |           |            |                    | <b>14 063 822</b>   | <b>13 643 608</b> |            |

#### Commentaires :

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 41 597 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 974 240 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 2 866 157 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 50 317 milliers d'euros contre 49 735 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

#### 4.2 - Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2016        |                      |                                |                                   |   | 31.12.2015        |                      |                                |                                   |   |
|------------------------------|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|
|                              | Encours brut      | dont encours douteux | dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis | Encours brut      | dont encours douteux | dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis |
| Particuliers                 | 6 822 549         | 103 265              | 49 123                         | - 67 759                          | - 34 952                                    | 6 340 479         | 93 457               | 48 279                         | - 62 625                          | - 35 136                                    |
| Agriculteurs                 | 1 825 762         | 68 317               | 50 886                         | - 58 700                          | - 45 470                                    | 1 784 669         | 69 748               | 47 144                         | - 59 488                          | - 41 967                                    |
| Autres professionnels        | 1 701 396         | 56 353               | 35 685                         | - 41 521                          | - 27 565                                    | 1 666 518         | 52 711               | 35 041                         | - 40 352                          | - 28 323                                    |
| Clientèle financière         | 252 308           | 21 614               | 18 804                         | - 20 458                          | - 18 019                                    | 226 575           | 21 007               | 19 831                         | - 20 163                          | - 19 240                                    |
| Entreprises                  | 1 774 739         | 66 415               | 42 241                         | - 58 509                          | - 37 767                                    | 1 834 712         | 76 643               | 51 400                         | - 68 783                          | - 47 500                                    |
| Collectivités publiques      | 1 692 665         |                      |                                |                                   |   | 1 807 316         |                      |                                |                                   |   |
| Autres agents économiques    | 242 164           | 877                  | 451                            | - 814                             | - 442                                       | 235 122           | 391                  | 322                            | - 372                             | - 314                                       |
| <b>Total</b>                 | <b>14 311 583</b> | <b>316 841</b>       | <b>197 190</b>                 | <b>- 247 761</b>                  | <b>- 164 215</b>                            | <b>13 895 391</b> | <b>313 957</b>       | <b>202 017</b>                 | <b>- 251 783</b>                  | <b>- 172 480</b>                            |

## Note 5

# Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

| <i>(en milliers d'euros)</i>                   | 31.12.2016  |               |                                      |                  |                  | 31.12.2015       |
|--|-------------|---------------|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | Transaction | Placement     | Titres de l'activité de portefeuille | Investissement   | Total            | Total            |
| Effets publics et valeurs assimilées           |             |               |                                      | 947 761          | 947 761          | 856 467          |
| • dont surcote restant à amortir               |             |               |                                      | 172 787          | 172 787          | 149 122          |
| • dont décote restant à amortir                |             |               |                                      |                  |                  | -323             |
| Créances rattachées                            |             |               |                                      | 17 689           | 17 689           | 15 546           |
| Dépréciations                                  |             |               |                                      |                  |                  |                  |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                   |             |               |                                      | <b>965 450</b>   | <b>965 450</b>   | <b>872 013</b>   |
| Obligations et autres titres à revenu fixe (1) |             |               |                                      |                  |                  |                  |
| • Émis par organismes publics                  |             |               |                                      |                  |                  |                  |
| • Autres émetteurs                             |             | 3 597         |                                      | 398 851          | 402 448          | 477 599          |
| dont surcote restant à amortir                 |             |               |                                      | 372              | 372              | 287              |
| dont décote restant à amortir                  |             |               |                                      |                  |                  | -531             |
| Créances rattachées                            |             | 26            |                                      | 3 481            | 3 507            | 3 832            |
| Dépréciations                                  |             | - 41          |                                      |                  | - 41             | -80              |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                   |             | <b>3 582</b>  |                                      | <b>402 332</b>   | <b>405 914</b>   | <b>481 351</b>   |
| Actions et autres titres à revenu variable     |             | 14 598        |                                      |                  | 14 598           | 287 857          |
| Créances rattachées                            |             |               |                                      |                  |                  |                  |
| Dépréciations                                  |             | - 26          |                                      |                  | - 26             | - 2 686          |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                   |             | <b>14 572</b> |                                      |                  | <b>14 572</b>    | <b>285 171</b>   |
| <b>Total</b>                                   |             | <b>18 154</b> |                                      | <b>1 367 782</b> | <b>1 385 936</b> | <b>1 638 535</b> |
| <b>Valeurs estimatives</b>                     |             | <b>22 928</b> |                                      | <b>1 502 664</b> | <b>1 525 592</b> | <b>1 763 995</b> |

### Commentaires :

(1) Dont 41 597 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 41 597 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

### Transferts de titres en cours d'exercice

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France n'a pas réalisé de transfert de titres en 2016.

### Cession de titres d'investissement

En 2016, la Caisse régionale n'a pas cédé de titres d'investissement avant l'échéance.

### Valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 4 800 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 33 683 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de Bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 156 052 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 111 155 milliers d'euros au 31 décembre 2015.



## 5.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets public) - Ventilation par grandes catégories de contrepartie

| (en milliers d'euros)                                 | 31.12.2016     | 31.12.2015     |
|---|----------------|----------------|
| Administration et banques centrales (y compris États) | 88 879         | 155 787        |
| Établissements de crédit                              | 276 879        | 527 195        |
| Clientèle financière                                  |                |                |
| Collectivités locales                                 | 51 288         | 82 474         |
| Entreprises, assurances et autres clientèles          |                |                |
| Divers et non ventilés                                |                |                |
| <b>Total en principal</b>                             | <b>417 046</b> | <b>765 456</b> |
| Créances rattachées                                   | 3 507          | 3 832          |
| Dépréciations   | - 67           | - 2 766        |
| <b>Valeurs nettes au bilan</b>                        | <b>420 486</b> | <b>766 522</b> |

Le Crédit Agricole Centre France détient des titres de dettes souveraines des États français, allemand, belge et néerlandais.

La valeur nette au bilan est de 614 200 milliers d'euros pour l'État français et de 235 696 milliers d'euros pour l'État allemand. Ces titres sont classés dans le portefeuille d'investissement.

## 5.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

| (en milliers d'euros)            | 31.12.2016                                 |                                      |  |                  | 31.12.2015                                 |                                      |  |                  |
|----------------------------------|--|--------------------------------------|--|------------------|--|--------------------------------------|--|------------------|
|                                  | Obligations et autres titres à revenu fixe | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | Total            | Obligations et autres titres à revenu fixe | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | Total            |
| Titres à revenu fixe ou variable | 402 448                                    | 947 761                              | 14 598                                     | 1 364 807        | 477 599                                    | 856 467                              | 287 857                                    | 1 621 923        |
| dont titres cotés                | 127 651                                    | 947 761                              | 8 919                                      | 1 084 331        | 142 802                                    | 856 467                              | 31 862                                     | 1 031 131        |
| dont titres non cotés (1)        | 274 797                                    |                                      | 5 679                                      | 280 476          | 334 797                                    |                                      | 255 995                                    | 590 792          |
| Créances rattachées              | 3 507                                      | 17 689                               |  | 21 196           | 3 832                                      | 15 546                               |  | 19 378           |
| Dépréciations                    | - 41                                       |                                      | - 26                                       | - 67             | - 80                                       |                                      | - 2 686                                    | - 2 766          |
| <b>Valeurs nettes au bilan</b>   | <b>405 914</b>                             | <b>965 450</b>                       | <b>14 572</b>                              | <b>1 385 936</b> | <b>481 351</b>                             | <b>872 013</b>                       | <b>285 171</b>                             | <b>1 638 535</b> |

### Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPC est la suivante :

- OPC français 2 695 milliers d'euros dont OPC français de capitalisation 2 697 milliers d'euros.
- OPC étrangers 2 982 milliers d'euros dont OPC étrangers de capitalisation 2 982 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPC par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

| (en milliers d'euros) | Valeur d'inventaire | Valeur liquidative |
|-----------------------|---------------------|--------------------|
| OPC monétaires        |                     |                    |
| OPC obligataires      | 2 982               | 3 079              |
| OPC actions           | 2 697               | 6 277              |
| OPC autres            |                     |                    |
| <b>Total</b>          | <b>5 679</b>        | <b>9 356</b>       |

## 5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros)                             | 31.12.2016   |                 |                |                |                | Total en principal | Créances rattachées | Total          | 31.12.2015 |
|---|--------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|---------------------|----------------|------------|
|   | ≤ 3 mois     | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans        | Total          |                    |                     |                |            |
| <b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b> |              |                 |                |                |                |                    |                     |                |            |
| Valeur brute                                      | 7 497        | 25 834          | 94 654         | 274 463        | 402 448        | 3 507              | 405 955             | 481 431        |            |
| Dépréciations                                     |              |                 |                |                |                |                    | - 41                | - 80           |            |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                      | <b>7 497</b> | <b>25 834</b>   | <b>94 654</b>  | <b>274 463</b> | <b>402 448</b> | <b>3 507</b>       | <b>405 914</b>      | <b>481 351</b> |            |
| Effets publics et valeurs assimilées              |              |                 |                |                |                |                    |                     |                |            |
| Valeur brute                                      |              |                 | 55 007         | 892 754        | 947 761        | 17 689             | 965 450             | 872 013        |            |
| Dépréciations                                     |              |                 |                |                |                |                    |                     |                |            |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                      |              |                 | <b>55 007</b>  | <b>892 754</b> | <b>947 761</b> | <b>17 689</b>      | <b>965 450</b>      | <b>872 013</b> |            |

## Note 6 Titres de participation et de filiales

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2016.

|   | Devise | Capital    | Capitaux propres autres que la capital | Quote-part de capital détenue (en pourcentage) | Valeurs comptables des titres détenus |                  | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | PBN ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé | Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|---|--------|------------|--|--|---------------------------------------|------------------|--|---|--|--|--|
|   |        |            |  |  | Brutes                                | Nettes           |  |   |  |  |  |
| <b>Noms et formes juridiques des participations</b>   |        |            |  |  |                                       |                  |  |   |  |  |  |
| <b>Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)</b>  |        |            |  |  |                                       |                  |  |   |  |  |  |
| SA Banque Chalais   | eur    | 24 345     | 29 015                                 | 99,99  | 31 361                                | 31 361           | 0  | 0   | 6 424  | 2 083  |  |
| <b>Participations dans des établissements de crédits (détail)</b>                             |        |            |  |  |                                       |                  |  |   |  |  |  |
| SAS Rue La Boétie   | eur    | 2 616 980  | 15 254 455                             | 4,70   | 1 822 774                             | 1 004 147        | 0  | 0   | 509 567  | 501 992  | 41 785   |
| SNC Sacam Mutualisation   | eur    | 18 556 677 |  | 4,40   | 816 328                               | 816 328          |  |   | —  | —  | —  |
| SA Sofimac  | eur    | 8 013      | 4 574                                  | 23,90  | 2 299                                 | 2 299            |  | 0   | 504  | 1 085  |  |
| <b>Autres participations dans les entreprises liées (détail)</b>                              |        |            |  |  |                                       |                  |  |   |  |  |  |
| SA Sacam Centre   | eur    | 3 162      | 301                                    | 65,25  | 2 097                                 | 2 097            | 19 530   | 0   | 0  | - 6  |  |
| SCI Colotel Moll  | eur    | 8 265      | - 179                                  | 99,99  | 8 186                                 | 8 186            |  |   | 494  | - 60   |  |
| SCI Jaudé   | eur    | 7 530      | - 262                                  | 99,99  | 7 530                                 | 7 030            |  |   | 290  | 51   |  |
| SCI Michelet  | eur    | 5 257      | - 246                                  | 99,99  | 5 504                                 | 5 504            | 350  |   | 447  | 170  |  |
| SCI Vincennes   | eur    | 3 069      | 1 140                                  | 99,99  | 4 963                                 | 4 963            | 530  |   | 537  | 238  |  |
| SAS CACF Développement  | eur    | 36 000     | - 2 599                                | 100,00   | 35 758                                | 34 758           |  |   | 204  | - 1 054  |  |
| SAS CACF Immobilier   | eur    | 15 000     | - 25 067                               | 100,00   | 15 000                                | 0                | 18 650   |   | 164  | - 1 506  |  |
| SAS Siade République  | eur    | 6 188      | 49                                     | 100,00   | 6 188                                 | 6 188            |  |   | 452  | 181  | 161  |
| SAS CACF Participations régionales  | eur    | 3 509      | 17                                     | 100,00   | 3 508                                 | 3 508            |  |   | 83   | 52   | 49   |
| <b>Autres titres de participations (détail)</b>   |        |            |  |  |                                       |                  |  |   |  |  |  |
| SAS Sacam Développement   | eur    | 725 471    | 34 491                                 | 4,79   | 34 991                                | 34 991           | 16 365   | 0   | 97 358   | 27 580   | 1 462  |
| SAS Sacam International   | eur    | 522 023    | 72 964                                 | 3,88   | 34 908                                | 23 132           |  |   | 15 637   | 16 943   | 698  |
| SAS Sacam Fiecca  | eur    | 22 510     | 537                                    | 4,11   | 1 836                                 | 899              |  |   | 0  | - 1 190  |  |
| SAS Sacam Participations  | eur    | 62 558     | 10 558                                 | 3,27   | 2 369                                 | 2 369            |  |   | 2 787  | 1 493  |  |
| SAS Sacam Avenir  | eur    | 145 931    | - 95                                   | 2,56   | 3 737                                 | 3 737            |  |   | 0  | - 27   |  |
| FCPR CA Participations ALL 1  | eur    | 15 030     | —                                      | 61,11  | 10 000                                | 10 000           |  |   | 128  | - 411  |  |
| FCPR CA Participations ALL 2  | eur    | 10 040     | —                                      | 92,94  | 8 705                                 | 8 040            |  |   | 33   | - 228  |  |
| FCPR Sofimac Croissance   | eur    | 29 578     | —                                      | 13,19  | 2 558                                 | 1 434            |  |   | 225  | 19   |  |
| FCPR Sofimac Croissance 2   | eur    | 28 392     | —                                      | 14,16  | 3 156                                 | 3 156            |  |   | 219  | - 692  |  |
| SAS Sacam FAI-NET Europe  | eur    | 47 184     | - 43 121                               | 3,37   | 1 589                                 | 0                | 142  |   | 0  | - 3 615  |  |
| SAS C2MS  | eur    | 53 053     | - 2 520                                | 3,53   | 1 871                                 | 1 871            |  |   | 3 544  | 3 721  | 136  |
| SAS Sacam Immobilier  | eur    | 139 588    | - 144                                  | 3,28   | 4 574                                 | 4 574            |  |   | 4 179  | 4 180  | 123  |
| SAS CARIOU Holding  | eur    | 70 000     | 792                                    | 22,86  | 16 000                                | 16 000           |  |   | 1 380  | - 75   |  |
| SA CAPS (ex CT CAM)   | eur    | 511        | 35 429                                 | 6,95   | 4 200                                 | 4 200            |  |   | 5 306  | 3 334  | 99   |
| SAS DELTA   | eur    | 79 550     | - 8                                    | 3,81   | 3 033                                 | 3 033            |  |   | 0  | - 1 570  |  |
| SAS Grands Crus Investissement  | eur    | 28 123     | 1 862                                  | 4,11   | 1 482                                 | 1 482            |  |   | 304  | - 762  |  |
| Certificats d'Association   | eur    |            |  |  | 3 992                                 | 3 992            |  |   |  | -  |  |
| <b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de l'entité</b> |        |            |  |  |                                       |                  |  |   |  |  |  |
| Partis dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)                |        |            |  |  | 0                                     | 0                |  |   |  |  |  |
| Participations dans des établissements de crédits (ensemble)                                  | eur    |            |  |  | 5 604                                 | 5 115            | 16 774   |   |  |  |  |
| Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)  | eur    |            |  |  | 8 708                                 | 7 254            | 2  |   |  |  | 187  |
| Autres titres de participations (ensemble)  | eur    |            |  |  |                                       |                  |  |   |  |  |  |
| <b>Total parts dans les entreprises liées et participations</b>                               |        |            |  |  | <b>2 096 122</b>                      | <b>2 063 088</b> | <b>52 813</b>  | <b>0</b>  |  |  | <b>44 700</b>  |

## 6.1 - Valeur estimative des titres de participation

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31.12.2016       |                   | 31.12.2015       |                   |
|--|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|  | Valeur au bilan  | Valeur estimative | Valeur au bilan  | Valeur estimative |
| <b>Parts dans les entreprises liées</b>                              |                  |                   |                  |                   |
| Titres non cotés   | 126 484          | 119 507           | 128 851          | 115 621           |
| Titres cotés   |                  |                   |                  |                   |
| Avances consolidables  | 36 304           | 24 054            | 35 675           | 24 175            |
| Créances rattachées  |                  |                   |                  |                   |
| Dépréciations  | - 27 941         |                   | - 30 627         |                   |
| <b>Valeur nette au bilan</b>   | <b>134 847</b>   | <b>143 561</b>    | <b>133 899</b>   | <b>139 796</b>    |
| <b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b> |                  |                   |                  |                   |
| <b>Titres de participation</b>                                       |                  |                   |                  |                   |
| Titres non cotés   | 1 939 711        | 2 253 322         | 1 080 754        | 1 328 874         |
| Titres cotés   |                  |                   |                  |                   |
| Avances consolidables  | 16 509           | 16 367            | 16 509           | 16 509            |
| Créances rattachées  | 231              | 231               | 230              | 230               |
| Dépréciations  | - 15 696         |                   | - 15 499         |                   |
| <b>Sous-total titres de participation</b>                            | <b>1 940 755</b> | <b>2 269 920</b>  | <b>1 081 994</b> | <b>1 345 613</b>  |
| <b>Autres titres détenus à long terme</b>                            |                  |                   |                  |                   |
| Titres non cotés   | 29 928           | 33 033            | 36 506           | 36 375            |
| Titres cotés   |                  |                   |                  |                   |
| Avances consolidables  |                  |                   |                  |                   |
| Créances rattachées  |                  |                   |                  |                   |
| Dépréciations  | - 1 789          |                   | - 2 869          |                   |
| <b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>                 | <b>28 139</b>    | <b>33 033</b>     | <b>33 637</b>    | <b>36 375</b>     |
| <b>Valeur nette au bilan</b>   | <b>1 968 894</b> | <b>2 302 953</b>  | <b>1 115 631</b> | <b>1 381 988</b>  |
| <b>Total des titres de participation</b>                             | <b>2 103 741</b> | <b>2 446 514</b>  | <b>1 249 530</b> | <b>1 521 784</b>  |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2016       |                   | 31.12.2015       |                   |
|------------------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|                              | Valeur au bilan  | Valeur estimative | Valeur au bilan  | Valeur estimative |
| <b>Total valeurs brutes</b>  |                  |                   |                  |                   |
| Titres non cotés             | 2 096 123        |                   | 1 246 111        |                   |
| Titres cotés                 |                  |                   |                  |                   |
| <b>Total</b>                 | <b>2 096 123</b> |                   | <b>1 246 111</b> |                   |

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## Note 7

# Variation de l'actif immobilisé

### Immobilisations financières

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 01.01.2016       | Augmentations<br>(acquisitions) | Diminutions<br>(cession,<br>échéance) | Autres<br>mouvements | 31.12.2016       |
|--|------------------|---------------------------------|---------------------------------------|----------------------|------------------|
| <b>Parts dans les entreprises liées</b>                              |                  |                                 |                                       |                      |                  |
| • Valeurs brutes   | 128 851          | 2                               | - 2 369                               |                      | 126 484          |
| • Avances consolidables  | 35 675           | 700                             | - 71                                  |                      | 36 304           |
| • Créances rattachées  |                  |                                 |                                       |                      |                  |
| • Dépréciations  | - 30 627         | - 772                           | 3 458                                 |                      | -27 941          |
| <b>Valeur nette au bilan part entreprises liées</b>                  | <b>133 899</b>   | <b>- 70</b>                     | <b>1 018</b>                          |                      | <b>134 847</b>   |
| <b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b> |                  |                                 |                                       |                      |                  |
| • Valeurs brutes   | 1 080 754        | 859 031                         | - 74                                  |                      | 1 939 711        |
| • Avances consolidables  | 16 509           | 42 203                          | - 42 203                              |                      | 16 509           |
| • Créances rattachées  | 230              | 742                             | - 741                                 |                      | 231              |
| • Dépréciations  | - 15 499         | - 267                           | 70                                    |                      | - 15 696         |
| <b>Sous-total titres de participation</b>                            | <b>1 081 994</b> | <b>901 709</b>                  | <b>- 42 948</b>                       |                      | <b>1 940 755</b> |
| <b>Autres titres détenus à long terme</b>                            |                  |                                 |                                       |                      |                  |
| • Valeurs brutes   | 36 506           |                                 | - 6 578                               |                      | 29 928           |
| • Avances consolidables  |                  |                                 |                                       |                      |                  |
| • Créances rattachées  |                  |                                 |                                       |                      |                  |
| • Dépréciations  | - 2 869          | - 500                           | 1 580                                 |                      | - 1 789          |
| <b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>                 | <b>33 637</b>    | <b>- 500</b>                    | <b>- 4 998</b>                        |                      | <b>28 139</b>    |
| <b>Valeur nette au bilan</b>   | <b>1 115 631</b> | <b>901 209</b>                  | <b>- 47 946</b>                       |                      | <b>1 968 894</b> |
| <b>Total</b>   | <b>1 249 530</b> | <b>901 139</b>                  | <b>- 46 928</b>                       |                      | <b>2 103 741</b> |

### Immobilisations corporelles et incorporelles

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                      | 01.01.2016     | Augmentations<br>(acquisitions) | Diminutions<br>(cession,<br>échéance) | Autres<br>mouvements | 31.12.2016     |
|---|----------------|---------------------------------|---------------------------------------|----------------------|----------------|
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                |                |                                 |                                       |                      |                |
| • Valeurs brutes  | 277 004        | 7 679                           | - 6 528                               |                      | 278 155        |
| • Amortissements et dépréciations                                 | - 133 516      | - 18 788                        | 4 443                                 |                      | - 147 861      |
| <b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>   |                |                                 |                                       |                      |                |
| • Valeurs brutes  |                |                                 |                                       |                      |                |
| • Amortissements et dépréciations                                 |                |                                 |                                       |                      |                |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                                      | <b>143 488</b> | <b>- 11 109</b>                 | <b>- 2 085</b>                        |                      | <b>130 294</b> |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                              |                |                                 |                                       |                      |                |
| • Valeurs brutes  | 11 669         | 117                             | - 2                                   |                      | 11 784         |
| • Amortissements et dépréciations                                 | - 8 712        | - 2 061                         |                                       |                      | -10 773        |
| <b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b> |                |                                 |                                       |                      |                |
| • Valeurs brutes  |                |                                 |                                       |                      |                |
| • Amortissements et dépréciations                                 |                |                                 |                                       |                      |                |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                                      | <b>2 957</b>   | <b>- 1 944</b>                  | <b>- 2</b>                            |                      | <b>1 011</b>   |
| <b>Total</b>  | <b>146 445</b> | <b>- 13 053</b>                 | <b>- 2 087</b>                        |                      | <b>131 305</b> |

## Note 8

### Comptes de régularisation et actifs divers

| <i>en milliers d'euros</i>   | 31.12.2016     | 31.12.2015     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Autres actifs (1)</b>   |                |                |
| Instruments conditionnels achetés                                      |                |                |
| Comptes de stock et emplois divers                                     |                |                |
| Débiteurs divers (2)   | 282 263        | 363 313        |
| Gestion collective des titres Livret de Développement Durable          |                |                |
| Comptes de règlement   | 25             | 87             |
| <b>Valeur nette au bilan</b>   | <b>282 288</b> | <b>363 400</b> |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                       |                |                |
| Comptes d'encaissement et de transfert                                 | 28 674         | 12 651         |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart                                | 4              | 2              |
| Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers          |                |                |
| Charges constatées d'avance  | 890            | 456            |
| Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme | 6 143          | 6 255          |
| Autres produits à recevoir   | 73 629         | 86 206         |
| Charges à répartir   |                |                |
| Autres comptes de régularisation                                       | 1 245          | 8 528          |
| <b>Valeur nette au bilan</b>   | <b>110 585</b> | <b>114 098</b> |
| <b>Total</b>   | <b>392 873</b> | <b>477 498</b> |

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 5 901 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## Note 9

### Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

| <i>(en milliers d'euros)</i>                | Solde au 01.01.2016 | Dotations     | Reprises et utilisations | Désactua-lisations | Autres mouvements | Solde au 31.12.2016 |
|---|---------------------|---------------|--------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| Sur opérations interbancaires et assimilées |                     |               |                          |                    |                   |                     |
| Sur créances clientèle                      | 251 783             | 85 488        | - 88 151                 | - 1 359            |                   | 247 761             |
| Sur opérations sur titres                   | 2 766               | 24            | - 2 723                  |                    |                   | 67                  |
| Sur valeurs immobilisées                    | 50 311              | 3 670         | - 5 108                  |                    |                   | 48 873              |
| Sur autres actifs                           | 284                 | 173           | - 138                    |                    |                   | 319                 |
| <b>Total</b>                                | <b>305 144</b>      | <b>89 355</b> | <b>- 96 120</b>          | <b>- 1 359</b>     |                   | <b>297 020</b>      |

## Note 10

### Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

| <i>(en milliers d'euros)</i>                  | 31.12.2016       |                    |                   |                  |                    |                   |                  | 31.12.2015       |
|---|------------------|--------------------|-------------------|------------------|--------------------|-------------------|------------------|------------------|
|   | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | Total en principal | Dettes rattachées | Total            | Total            |
| <b>Établissements de crédit</b>               |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| Comptes et emprunts                           |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| • à vue                                       | 27 272           |                    |                   |                  | 27 272             |                   | 27 272           | 9 804            |
| • à terme                                     | 4 769            | 6 500              | 44 000            | 87 965           | 143 234            | 2 786             | 146 020          | 164 118          |
| Valeurs données en pension                    |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| Titres donnés en pension livrée               |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| <b>Valeurs au bilan</b>                       | <b>32 041</b>    | <b>6 500</b>       | <b>44 000</b>     | <b>87 965</b>    | <b>170 506</b>     | <b>2 786</b>      | <b>173 292</b>   | <b>173 922</b>   |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b> |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| Comptes ordinaires                            | 92 588           |                    |                   |                  | 92 588             | 11                | 92 599           | 30 055           |
| Comptes et avances à terme                    | 1 606 746        | 3 182 820          | 2 636 981         | 1 665 979        | 9 092 526          | 16 439            | 9 108 965        | 9 456 260        |
| Titres donnés en pension livrée               |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| <b>Valeur au bilan</b>                        | <b>1 699 334</b> | <b>3 182 820</b>   | <b>2 636 981</b>  | <b>1 665 979</b> | <b>9 185 114</b>   | <b>16 450</b>     | <b>9 201 564</b> | <b>9 486 315</b> |
| <b>Total</b>                                  | <b>1 731 375</b> | <b>3 189 320</b>   | <b>2 680 981</b>  | <b>1 753 944</b> | <b>9 355 620</b>   | <b>19 236</b>     | <b>9 374 856</b> | <b>9 660 237</b> |

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (cf. Cadre Juridique et Financier).

## Note 11

### Comptes créditeurs de la clientèle

#### 11.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

| <i>(en milliers d'euros)</i>       | 31.12.2016       |                    |                   |                |                    |                   |                  | 31.12.2015       |
|------------------------------------|------------------|--------------------|-------------------|----------------|--------------------|-------------------|------------------|------------------|
|                                    | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans        | Total en principal | Dettes rattachées | Total            | Total            |
| Comptes ordinaires créditeurs      | 4 622 512        |                    |                   |                | 4 622 512          | 278               | 4 622 790        | 4 186 518        |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 75 820           |                    |                   |                | 75 820             |                   | 75 820           | 62 881           |
| • à vue                            | 75 820           |                    |                   |                | 75 820             |                   | 75 820           | 62 881           |
| • à terme                          |                  |                    |                   |                |                    |                   |                  |                  |
| Autres dettes envers la clientèle  | 398 853          | 174 124            | 422 646           | 140 329        | 1 135 952          | 12 593            | 1 148 545        | 1 186 939        |
| • à vue                            | 8 867            |                    |                   |                | 8 867              |                   | 8 867            | 8 497            |
| • à terme                          | 389 986          | 174 124            | 422 646           | 140 329        | 1 127 085          | 12 593            | 1 139 678        | 1 178 442        |
| Valeurs données en pension livrée  |                  |                    |                   |                |                    |                   |                  |                  |
| <b>Valeur au bilan</b>             | <b>5 097 185</b> | <b>174 124</b>     | <b>422 646</b>    | <b>140 329</b> | <b>5 834 284</b>   | <b>12 871</b>     | <b>5 847 155</b> | <b>5 436 338</b> |

## 11.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

| (en milliers d'euros)     | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Particuliers              | 3 024 051        | 2 847 160        |
| Agriculteurs              | 603 651          | 541 698          |
| Autres professionnels     | 364 043          | 357 192          |
| Clientèle financière      | 67 628           | 48 120           |
| Entreprises               | 1 463 037        | 1 327 003        |
| Collectivités publiques   | 11 242           | 13 628           |
| Autres agents économiques | 300 632          | 286 941          |
| <b>Total en principal</b> | <b>5 834 284</b> | <b>5 421 742</b> |
| Dettes rattachées         | 12 871           | 14 596           |
| <b>Valeur au bilan</b>    | <b>5 847 155</b> | <b>5 436 338</b> |

## Note 12

### Dettes représentées par un titre

#### 12.1 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros)                   | 31.12.2016    |                 |                |              |                    |                   | 31.12.2015    |               |
|---|---------------|-----------------|----------------|--------------|--------------------|-------------------|---------------|---------------|
|   | ≤ 3 mois      | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans      | Total en principal | Dettes rattachées | Total         | Total         |
| Bons de caisse                          |               |                 |                |              |                    |                   |               |               |
| Titres du marché interbancaire          |               |                 |                |              |                    |                   |               |               |
| Titres de créances négociables          | 13 100        | 12 450          | 32 841         | 5 100        | 63 491             | 1 228             | 64 719        | 82 590        |
| Emprunts obligataires                   |               |                 |                |              |                    |                   |               |               |
| Autres dettes représentées par un titre |               |                 |                |              |                    |                   |               |               |
| <b>Valeur au bilan</b>                  | <b>13 100</b> | <b>12 450</b>   | <b>32 841</b>  | <b>5 100</b> | <b>63 491</b>      | <b>1 228</b>      | <b>64 719</b> | <b>82 590</b> |



## Note 13

### Comptes de régularisation et passifs divers

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016     | 31.12.2015     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Autres passifs (1)</b>  |                |                |
| Opérations de contrepartie (titres de transaction)                 |                |                |
| Dettes représentatives de titres empruntés                         |                |                |
| Instruments conditionnels vendus                                   |                | 1              |
| Comptes de règlement et de négociation                             |                |                |
| Créditeurs divers  | 111 768        | 106 113        |
| Versements restant à effectuer sur titres                          | 3 909          | 4 193          |
| <b>Valeur au bilan</b>   | <b>115 677</b> | <b>110 307</b> |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                   |                |                |
| Comptes d'encaissement et de transfert                             | 35 162         | 30 895         |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart                            |                |                |
| Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers         |                |                |
| Produits constatés d'avance  | 71 519         | 67 118         |
| Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme | 7 165          | 8 209          |
| Autres charges à payer   | 156 781        | 180 378        |
| Autres comptes de régularisation                                   | 7 080          | 4 133          |
| <b>Valeur au bilan</b>   | <b>277 707</b> | <b>290 733</b> |
| <b>Total</b>   | <b>393 384</b> | <b>401 040</b> |

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## Note 14

### Provisions

| (en milliers d'euros)  | Solde au 01.01.2016 | Dotations     | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres mouvements | Solde au 31.12.2016 |
|--|---------------------|---------------|--------------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| Provisions pour engagements de retraite et assimilés               | 13 813              |               |                    | - 238                  |                   | 13 575              |
| Provisions pour autres engagements sociaux                         | 1 636               | 4             |                    |                        |                   | 1 640               |
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature  | 5 046               | 260           |                    | - 4 177                |                   | 1 129               |
| Provisions pour litiges fiscaux                                    | 33                  | 6 955         | - 6 854            | - 109                  | 13                | 38                  |
| Provisions pour autres litiges                                     | 2 654               | 821           | - 251              | - 872                  |                   | 2 352               |
| Provisions pour risques pays                                       |                     |               |                    |                        |                   |                     |
| Provisions pour risques de crédit                                  | 145 896             | 26 358        |                    | - 5 564                |                   | 166 690             |
| Provisions pour restructurations                                   |                     |               |                    |                        |                   |                     |
| Provisions pour impôts   | 7 352               |               | - 1 208            |                        |                   | 6 144               |
| Provisions sur participations                                      |                     |               |                    |                        |                   |                     |
| Provisions pour risques opérationnels                              | 17 977              | 2 110         | - 2 624            | - 1 364                |                   | 16 099              |
| Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement | 25 233              | 8 845         |                    |                        |                   | 34 078              |
| Autres provisions  | 12 837              | 5 068         | - 4 873            | - 1 535                | -13               | 11 484              |
| <b>Valeur au bilan</b>   | <b>232 477</b>      | <b>50 421</b> | <b>- 15 810</b>    | <b>- 13 859</b>        |                   | <b>253 229</b>      |

## Note 15

### Épargne logement

#### Encours collectés au titre des Comptes et Plans d'Épargne Logement sur la phase d'épargne

| (en milliers d'euros)                             | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Plans d'Épargne Logement</b>                   |                  |                  |
| Ancienneté de moins de 4 ans                      | 1 666 587        | 1 358 931        |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 867 197          | 843 239          |
| Ancienneté de plus de 10 ans                      | 1 071 355        | 1 112 020        |
| <b>Total Plans d'Épargne Logement</b>             | <b>3 605 139</b> | <b>3 314 190</b> |
| <b>Total Comptes Épargne Logement</b>             | <b>458 522</b>   | <b>463 917</b>   |
| <b>Total</b>                                      | <b>4 063 661</b> | <b>3 778 107</b> |

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Épargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'État.

#### Encours de crédits octroyés au titre des Comptes et Plans d'Épargne Logement

| (en milliers d'euros)    | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Plans d'Épargne Logement | 5 312         | 7 799         |
| Comptes Épargne Logement | 25 482        | 36 717        |
| <b>Total</b>             | <b>30 794</b> | <b>44 516</b> |

#### Provision au titre des Comptes et Plans d'Épargne Logement

| (en milliers d'euros)                             | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|---|---------------|---------------|
| <b>Plans d'Épargne Logement</b>                   |               |               |
| Ancienneté de moins de 4 ans                      | 12 208        | 7 584         |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 4 865         | 3 079         |
| Ancienneté de plus de 10 ans                      | 17 006        | 14 570        |
| <b>Total Plans d'Épargne Logement</b>             | <b>34 078</b> | <b>25 233</b> |
| <b>Total Comptes Épargne Logement</b>             |               |               |
| <b>Total</b>                                      | <b>34 078</b> | <b>25 233</b> |

| (en milliers d'euros)    | 01.01.2016    | Dotations    | Reprises | 31.12.2016    |
|--------------------------|---------------|--------------|----------|---------------|
| Plans d'Épargne Logement | 25 233        | 8 846        |          | 34 078        |
| Comptes Épargne Logement |               |              |          | 0             |
| <b>Total</b>             | <b>25 233</b> | <b>8 846</b> | <b>0</b> | <b>34 078</b> |

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

## Note 16

# Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre 3 du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

## Variations de la dette actuarielle

| (en milliers d'euros)                               | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|---|---------------|---------------|
| <b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>               | <b>43 330</b> | <b>45 535</b> |
| Coût des services rendus sur l'exercice             | 2 534         | 2 968         |
| Coût financier                                      | 855           | 666           |
| Cotisations employés                                |               |               |
| Modifications, réductions et liquidations de régime |               | - 534         |
| Variation de périmètre                              | - 178         | - 336         |
| Indemnités de cessation d'activité                  |               |               |
| Prestations versées (obligatoire)                   | - 2 220       | - 3 942       |
| (Gains)/pertes actuariels                           | 4 502         | - 1 027       |
| <b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>                 | <b>48 823</b> | <b>43 330</b> |

## Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

| (en milliers d'euros)                                  | 31.12.2016   | 31.12.2015   |
|--|--------------|--------------|
| Coût des services rendus                               | 2 534        | 2 967        |
| Coût financier   | 856          | 666          |
| Rendement attendu des actifs                           | - 568        | - 355        |
| Amortissement du coût des services passés              | 0            | - 534        |
| Amortissement des gains/pertes actuariels nets         | 334          | 427          |
| Gains/pertes sur réductions et liquidations de régimes | 0            |              |
| Gains/pertes dus au changement de limitation d'actif   | 0            |              |
| <b>Total</b>   | <b>3 156</b> | <b>3 171</b> |

## Variations de juste valeur des actifs des régimes

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n-1</b> | <b>25 408</b> | <b>25 608</b> |
| Rendement attendu des actifs                                       | 568           | 355           |
| Gains/pertes actuariels  | 163           | 268           |
| Cotisations payées par l'employeur                                 | 1 899         | 1 770         |
| Cotisations payées par les employés                                |               |               |
| Modifications, réductions et liquidations de régime                |               |               |
| Variation de périmètre   | - 178         | - 336         |
| Indemnités de cessation d'activité                                 |               |               |
| Prestations payées par le fonds                                    | - 724         | - 2 257       |
| <b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n</b>   | <b>27 136</b> | <b>25 408</b> |

## Composition des actifs des régimes

Le Crédit Agricole Centre France a souscrit plusieurs polices d'assurance en couverture de ses engagements.

La composition des actifs au 31 décembre 2016 est la suivante :

- obligations 84,10 %,
- actions 9,60 %,
- autres actifs 6,30 %.

## Variations de la provision

| (en milliers d'euros)                              | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>                | <b>48 823</b> | <b>43 330</b> |
| Impact de la limitation d'actifs                   |               |               |
| Gains et pertes actuariels restant à étaler        | 8 113         | 4 109         |
| Juste valeur des actifs fin de période             | 27 135        | 25 408        |
| <b>Position nette (passif) / actifs au 31/12/n</b> | <b>13 575</b> | <b>13 813</b> |

## Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs du régime est de 2,16 %.

## Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,35 % ;
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,93 %.

## Note 17

### Fonds pour risques bancaires généraux

| (en milliers d'euros)                 | 31.12.2016     | 31.12.2015     |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Fonds pour risques bancaires généraux | 132 342        | 110 542        |
| <b>Valeur au bilan</b>                | <b>132 342</b> | <b>110 542</b> |

## Note 18

### Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros)                           | 31.12.2016 |                    |                   |               |                       |                      | 31.12.2015     |                |
|---|------------|--------------------|-------------------|---------------|-----------------------|----------------------|----------------|----------------|
|   | ≤ 3 mois   | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans       | Total en<br>principal | Dettes<br>rattachées | Total          | Total          |
| <b>Dettes subordonnées à terme</b>              |            | <b>25 000</b>      | <b>25 000</b>     |               | <b>50 000</b>         | <b>1 408</b>         | <b>51 408</b>  | <b>51 404</b>  |
| Euro  |            | 25 000             | 25 000            |               | 50 000                | 1 408                | 51 408         | 51 404         |
| <b>C/C bloqués des Caisses locales</b>          |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Euro  |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Autres devises de l'Union européenne            |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Franc Suisse                                    |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Dollar  |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Yen   |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Autres devises                                  |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| <b>Titres et emprunts participatifs</b>         |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| <b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>      |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| <b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b> |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Euro  |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Autres devises de l'Union européenne            |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Franc Suisse                                    |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Dollar  |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Yen   |            |                    |                   |               |                       |                      |                |                |
| Autres devises                                  |            |                    |                   | 81 582        | 81 582                | 153                  | 81 735         | 72 968         |
| <b>Dépôts de garantie à caractère mutuel</b>    |            |                    |                   | <b>1 147</b>  | <b>1 147</b>          |                      | <b>1 147</b>   | <b>1 146</b>   |
| <b>Valeur au bilan</b>                          |            | <b>25 000</b>      | <b>25 000</b>     | <b>82 729</b> | <b>132 729</b>        | <b>1 561</b>         | <b>134 290</b> | <b>125 518</b> |

#### Commentaire :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 092 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 2 781 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

## Note 19

### Variation des capitaux propres (avant répartition)

| <i>(en milliers d'euros)</i>        | Capitaux propres |                  |                    |   |                                |   |                |                            |
|-------------------------------------|------------------|------------------|--------------------|---|--------------------------------|---|----------------|----------------------------|
|                                     | Capital          | Réserve légale   | Réserve statutaire | Primes, autres réserves et report à nouveau | Écarts conversion/réévaluation | Provisions réglementées et subventions d'investissement | Résultat       | Total des capitaux propres |
| <b>Solde au 31 décembre 2014</b>    | <b>145 935</b>   | <b>1 565 078</b> | <b>26 546</b>      | <b>949 408</b>                              |                                |   | <b>129 748</b> | <b>2 816 715</b>           |
| Dividendes versés au titre de 2014  |                  |                  |                    |   |                                |   | - 11 772       | - 11 772                   |
| Variation de capital                |                  |                  |                    |   |                                |   |                |                            |
| Variation des primes et réserves    |                  |                  |                    |   |                                |   |                |                            |
| Affectation du résultat social 2014 |                  | 88 482           | 29 494             |   |                                |   | - 117 976      |                            |
| Report à nouveau                    |                  |                  |                    |   |                                |   |                |                            |
| Résultat de l'exercice 2015         |                  |                  |                    |   |                                |   | 131 384        | 131 384                    |
| Autres variations                   |                  |                  |                    |   |                                |   |                |                            |
| <b>Solde au 31 décembre 2015</b>    | <b>145 935</b>   | <b>1 653 560</b> | <b>56 040</b>      | <b>949 408</b>                              |                                |   | <b>131 384</b> | <b>2 936 327</b>           |
| Dividendes versés au titre de 2015  |                  |                  |                    |   |                                |   | - 11 821       | - 11 821                   |
| Variation de capital                |                  |                  |                    |   |                                |   |                |                            |
| Variation des primes et réserves    |                  |                  |                    |   |                                |   |                |                            |
| Affectation du résultat social 2015 |                  | 89 672           |                    | 29 891                                      |                                |   | - 119 563      |                            |
| Report à nouveau                    |                  |                  |                    |   |                                |   |                |                            |
| Résultat de l'exercice 2016         |                  |                  |                    |   |                                |   | 134 932        | 134 932                    |
| Autres variations                   |                  |                  |                    |   |                                |   |                |                            |
| <b>Solde au 31 décembre 2016</b>    | <b>145 935</b>   | <b>1 743 232</b> | <b>56 040</b>      | <b>979 299</b>                              |                                |   | <b>134 932</b> | <b>3 059 438</b>           |

#### Commentaires :

Les primes et autres réserves comprennent :

- 84 340 milliers d'euros de primes de fusion,
- 281 956 milliers d'euros de prime d'émission de Certificats Coopératifs d'Association souscrit par Sacam Mutualisation,
- 669 044 milliers d'euros d'autres réserves.

## Note 20

### Composition des fonds propres

| <i>(en milliers d'euros)</i>                | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres                            | 3 059 438        | 2 936 327        |
| Fonds pour risques bancaires généraux       | 132 342          | 110 542          |
| Dettes subordonnées et titres participatifs | 133 143          | 124 372          |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel       | 1 146            | 1 146            |
| <b>Total</b>                                | <b>3 326 069</b> | <b>3 172 387</b> |

## Note 21

### Opérations effectuées en devises

#### Contributions par devise au bilan

| (en milliers d'euros)                                    | 31.12.2016        |                   | 31.12.2015        |                   |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|  | Actif             | Passif            | Actif             | Passif            |
| Euro   | 19 325 612        | 18 923 888        | 19 045 456        | 18 631 719        |
| Autres devises de l'Union européenne                     | 355               | 355               | 3 281             | 3 281             |
| Franc suisse   | 188               | 188               | 635               | 635               |
| Dollar   | 20 462            | 20 462            | 20 558            | 20 558            |
| Yen  | 294               | 294               |                   |                   |
| Autres devises   | 1 621             | 1 621             | 1 276             | 1 276             |
| <b>Valeur brute</b>                                      | <b>19 348 532</b> | <b>18 946 808</b> | <b>19 071 206</b> | <b>18 657 469</b> |
| Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation | 207 902           | 312 605           | 219 007           | 327 600           |
| Dépréciations  | - 297 021         |                   | - 305 144         |                   |
| <b>Total</b>   | <b>19 259 413</b> | <b>19 259 413</b> | <b>18 985 069</b> | <b>18 985 069</b> |

## Note 22

### Opérations de change, prêts et emprunts en devises

| (en milliers d'euros)                   | 31.12.2016    |               | 31.12.2015    |               |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
|   | À recevoir    | À livrer      | À recevoir    | À livrer      |
| <b>Opérations de change au comptant</b> |               |               |               |               |
| Devises                                 |               |               |               |               |
| Euros                                   |               |               |               |               |
| <b>Opérations de change à terme</b>     | <b>23 291</b> | <b>23 276</b> | <b>21 759</b> | <b>21 747</b> |
| Devises                                 | 12 004        | 12 004        | 11 140        | 11 140        |
| Euros                                   | 11 287        | 11 272        | 10 619        | 10 607        |
| <b>Prêts et emprunts en devises</b>     |               |               |               |               |
| <b>Total</b>                            | <b>23 291</b> | <b>23 276</b> | <b>21 759</b> | <b>21 747</b> |

## Note 23

### Opérations sur instruments financiers à terme

| <i>(en milliers d'euros)</i>                               | 31.12.2016               |                                     |                  | 31.12.2015       |
|--|--------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
|  | Opérations de couverture | Opérations autres que de couverture | Total            | Total            |
| <b>Opérations fermes</b>                                   | <b>2 212 075</b>         | <b>472 140</b>                      | <b>2 684 215</b> | <b>3 335 294</b> |
| <b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>                |                          |                                     |                  |                  |
| Contrats à terme de taux d'intérêt                         |                          |                                     |                  |                  |
| Contrats à terme de change                                 |                          |                                     |                  |                  |
| Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers |                          |                                     |                  |                  |
| Autres contrats à terme                                    |                          |                                     |                  |                  |
| <b>Opérations de gré à gré (1)</b>                         | <b>2 212 075</b>         | <b>472 140</b>                      | <b>2 684 215</b> | <b>3 335 294</b> |
| Swaps de taux d'intérêt                                    | <b>2 212 075</b>         | <b>472 140</b>                      | <b>2 684 215</b> | <b>3 335 294</b> |
| Autres contrats à terme de taux d'intérêt                  |                          |                                     |                  |                  |
| Contrats à terme de change                                 |                          |                                     |                  |                  |
| FRA  |                          |                                     |                  |                  |
| Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers |                          |                                     |                  |                  |
| Autres contrats à terme                                    |                          |                                     |                  |                  |
| <b>Opérations conditionnelles</b>                          | <b>637</b>               | <b>64 590</b>                       | <b>65 227</b>    | <b>17 341</b>    |
| <b>Opérations sur marchés organisés</b>                    |                          |                                     |                  |                  |
| Instruments de taux d'intérêt à terme                      |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  |                          |                                     |                  |                  |
| Vendus   |                          |                                     |                  |                  |
| Instruments sur action et indices boursiers à terme        |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  |                          |                                     |                  |                  |
| Vendus   |                          |                                     |                  |                  |
| Instruments de taux de change à terme                      |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  |                          |                                     |                  |                  |
| Vendus   |                          |                                     |                  |                  |
| Autres instruments à terme conditionnels                   |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  |                          |                                     |                  |                  |
| Vendus   |                          |                                     |                  |                  |
| <b>Opérations de gré à gré</b>                             | <b>637</b>               | <b>64 590</b>                       | <b>65 227</b>    | <b>17 341</b>    |
| Options de swaps de taux                                   |                          |                                     |                  |                  |
| Achetées   |                          |                                     |                  |                  |
| Vendues  |                          |                                     |                  |                  |
| Instruments de taux d'intérêt à terme                      |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  |                          | 20 142                              | 20 142           | 618              |
| Vendus   | 637                      | 20 142                              | 20 779           | 1 353            |
| Instruments de taux de change à terme                      |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  |                          | 12 153                              | 12 153           | 7 685            |
| Vendus   |                          | 12 153                              | 12 153           | 7 685            |
| Instruments sur actions et indices boursiers à terme       |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  |                          |                                     |                  |                  |
| Vendus   |                          |                                     |                  |                  |
| Autres instruments à terme conditionnels                   |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  |                          |                                     |                  |                  |
| Vendus   |                          |                                     |                  |                  |
| <b>Dérivés de crédit</b>                                   |                          |                                     |                  |                  |
| Contrats de dérivés de crédit                              |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  |                          |                                     |                  |                  |
| Vendus   |                          |                                     |                  |                  |
| <b>Total</b>   | <b>2 212 712</b>         | <b>536 730</b>                      | <b>2 749 442</b> | <b>3 352 635</b> |

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).



## 23.1 - Opérations sur instruments financiers à terme - Encours notionnels par durée résiduelle

| (en milliers d'euros)  | Total<br>31.12.2016 |                   |                  | dont opérations effectuées<br>de gré à gré |                   |                  | dont opérations sur marchés<br>organisés et assimilés |                   |         |
|--|---------------------|-------------------|------------------|--|-------------------|------------------|---|-------------------|---------|
|  | ≤ 1 an              | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | ≤ 1 an                                     | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | ≤ 1 an  | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans |
| Futures  |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Options de change  | 24 306              |                   |                  | 24 306                                     |                   |                  |   |                   |         |
| Options de taux  |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Opérations fermes en devise sur<br>marchés organisés         |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| FRA  |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Swaps de taux d'intérêt                                      | 130 836             | 1 203 595         | 1 349 784        | 130 836                                    | 1 203 595         | 1 349 784        |   |                   |         |
| Caps, Floors, Collars  |                     | 4 977             | 35 944           |  | 4 977             | 35 944           |   |                   |         |
| Forward taux   |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Opérations fermes sur actions et<br>indices                  |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Opérations conditionnelles sur<br>actions et indices         |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Dérivés sur actions, indices boursiers<br>et métaux précieux |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Dérivés de crédit  |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| <b>Sous-total</b>  | <b>155 142</b>      | <b>1 208 572</b>  | <b>1 385 728</b> | <b>155 142</b>                             | <b>1 208 572</b>  | <b>1 385 728</b> |   |                   |         |
| Swaps de devises   |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Opérations de change à terme                                 | 46 567              |                   |                  | 46 567                                     |                   |                  |   |                   |         |
| <b>Sous-total</b>  | <b>46 567</b>       |                   |                  | <b>46 567</b>                              |                   |                  |   |                   |         |
| <b>Total</b>   | <b>201 709</b>      | <b>1 208 572</b>  | <b>1 385 728</b> | <b>201 709</b>                             | <b>1 208 572</b>  | <b>1 385 728</b> |   |                   |         |

| (en milliers d'euros)  | Total<br>31.12.2015 |                   |                  | dont opérations effectuées<br>de gré à gré |                   |                  | dont opérations sur marchés<br>organisés et assimilés |                   |         |
|--|---------------------|-------------------|------------------|--|-------------------|------------------|---|-------------------|---------|
|  | ≤ 1 an              | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | ≤ 1 an                                     | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | ≤ 1 an  | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans |
| Futures  |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Options de change  | 15 370              |                   |                  | 15 370                                     |                   |                  |   |                   |         |
| Options de taux  |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Opérations fermes en devise sur<br>marchés organisés         |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| FRA  |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Swaps de taux d'intérêt                                      | 578 355             | 1 194 408         | 1 562 531        | 578 355                                    | 1 194 408         | 1 562 531        |   |                   |         |
| Caps, Floors, Collars  | 1 246               |                   | 725              | 1 246                                      |                   | 725              |   |                   |         |
| Forward taux   |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Opérations fermes sur actions et<br>indices                  |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Opérations conditionnelles sur<br>actions et indices         |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Dérivés sur actions, indices boursiers<br>et métaux précieux |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Dérivés de crédit  |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| <b>Sous-total</b>  | <b>594 971</b>      | <b>1 194 408</b>  | <b>1 563 256</b> | <b>594 971</b>                             | <b>1 194 408</b>  | <b>1 563 256</b> |   |                   |         |
| Swaps de devises   |                     |                   |                  |  |                   |                  |   |                   |         |
| Opérations de change à terme                                 | 43 506              |                   |                  | 43 506                                     |                   |                  |   |                   |         |
| <b>Sous-total</b>  | <b>43 506</b>       |                   |                  | <b>43 506</b>                              |                   |                  |   |                   |         |
| <b>Total</b>   | <b>638 477</b>      | <b>1 194 408</b>  | <b>1 563 256</b> | <b>638 477</b>                             | <b>1 194 408</b>  | <b>1 563 256</b> |   |                   |         |

## 23.2 - Instruments financiers à terme - Juste valeur

| <i>(en milliers d'euros)</i>                              | Juste valeur positive au 31.12.2016 | Juste valeur négative au 31.12.2016 | Encours notionnel au 31.12.2016 | Juste valeur positive au 31.12.2015 | Juste valeur négative au 31.12.2015 | Encours notionnel au 31.12.2015 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Futures   |                                     |                                     |                                 |                                     |                                     |                                 |
| Options de change   | 134                                 | 134                                 | 24 306                          | 7 685                               | 7 685                               | 15 370                          |
| Options de taux   |                                     |                                     |                                 |                                     |                                     |                                 |
| Opérations fermes en devise sur marchés organisés         |                                     |                                     |                                 |                                     |                                     |                                 |
| FRA   |                                     |                                     |                                 |                                     |                                     |                                 |
| Swaps de taux d'intérêt                                   | 147 742                             | 173 873                             | 2 684 215                       | 1 338 501                           | 1 996 792                           | 3 335 294                       |
| Caps, Floors, Collars                                     | 24                                  | 23                                  | 40 921                          | 1 083                               | 617                                 | 1 971                           |
| Forward taux  |                                     |                                     |                                 |                                     |                                     |                                 |
| Opérations fermes sur actions et indices                  |                                     |                                     |                                 |                                     |                                     |                                 |
| Opérations conditionnelles sur actions et indices         |                                     |                                     |                                 |                                     |                                     |                                 |
| Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux |                                     |                                     |                                 |                                     |                                     |                                 |
| Dérivés de crédit   |                                     |                                     |                                 |                                     |                                     |                                 |
| <b>Sous-total</b>   | <b>147 900</b>                      | <b>174 030</b>                      | <b>2 749 442</b>                | <b>1 347 269</b>                    | <b>2 005 094</b>                    | <b>3 352 635</b>                |
| Swaps de devises  |                                     |                                     |                                 |                                     |                                     |                                 |
| Opérations de change à terme                              |                                     |                                     | 46 567                          | 21 759                              | 60 692                              | 43 506                          |
| <b>Sous-total</b>   |                                     |                                     | <b>46 567</b>                   | <b>21 759</b>                       | <b>60 692</b>                       | <b>43 506</b>                   |
| <b>Total</b>  | <b>147 900</b>                      | <b>174 030</b>                      | <b>2 796 009</b>                | <b>1 369 028</b>                    | <b>2 065 786</b>                    | <b>3 396 141</b>                |

## 23.3 - Information sur les swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Position ouverte isolée | Microcouverture | Macrocouverture | Swaps de transaction |
|------------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|
| Contrats d'échange de taux   | 4 296                   | 717 661         | 525 000         | 0                    |

### Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Le Crédit Agricole Centre France n'a pas opéré en 2016 de transfert de swaps entre deux catégories.

## Note 24

### Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

#### Principe

Une limite globale interne de risques interbancaires est déterminée en fonction des fonds propres de la Caisse régionale, elle représente la perte maximum qu'elle s'autorise sur chaque contrepartie.

#### Fixation des limites par contrepartie

Les limites par contrepartie sont fixées en montant et en durée, proportionnellement aux fonds propres (de la Caisse régionale et de la contrepartie) et font l'objet d'une révision annuelle au moins.

La durée maximum des engagements est définie pour chaque contrepartie en fonction de son niveau de rating et de la nature de son activité.

#### Consommation des limites d'engagement par contrepartie

Le risque est analysé sur une base journalière, la méthode de suivi tient compte de l'encours de risques valorisé aux conditions de marché augmenté d'un coefficient multiplicateur.

Au 31 décembre 2016, la valeur de marché de ces instruments, après prise en compte des effets de la collatéralisation, s'élève à 28,39 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 14,84 millions d'euros,
- autres contreparties (clients) : 13,55 millions d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 29,26 millions d'euros répartis de la façon suivante par types de contreparties :

- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 27,81 millions d'euros,
- autres contreparties (clients) : 1,45 million d'euros.

## Note 25

### Engagements de financement et de garantie et autres garanties

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|--|------------------|------------------|
| <b>Engagements donnés</b>                                      |                  |                  |
| <b>Engagements de financement</b>                              | <b>2 037 372</b> | <b>2 009 098</b> |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit               | 2 434            | 63 359           |
| Engagements en faveur de la clientèle                          | 2 034 938        | 1 945 739        |
| • Ouverture de crédits confirmés                               | 966 541          | 943 182          |
| - Ouverture de crédits documentaires                           | 8 672            | 6 203            |
| - Autres ouvertures de crédits confirmés                       | 957 869          | 936 979          |
| • Autres engagements en faveur de la clientèle                 | 1 068 397        | 1 002 557        |
| <b>Engagements de garantie</b>                                 | <b>634 546</b>   | <b>1 282 317</b> |
| Engagements d'ordre d'établissement de crédit (1)              | 416 586          | 1 082 414        |
| • Confirmations d'ouverture de crédits documentaires           | 41               |                  |
| • Autres garanties   | 416 545          | 1 082 414        |
| Engagements d'ordre de la clientèle                            | 217 960          | 199 903          |
| • Cautions immobilières  | 22 670           | 11 744           |
| • Autres garanties d'ordre de la clientèle                     | 195 290          | 188 159          |
| <b>Engagements sur titres</b>                                  | <b>2 740</b>     | <b>1 619</b>     |
| Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise             |                  |                  |
| Autres engagements à donner                                    | 2 740            | 1 619            |
| <b>Engagements reçus</b>                                       |                  |                  |
| <b>Engagements de financement</b>                              | <b>53 533</b>    | <b>164 004</b>   |
| Engagements reçus d'établissements de crédit                   | 53 533           | 164 004          |
| Engagements reçus de la clientèle                              |                  |                  |
| <b>Engagements de garantie</b>                                 | <b>4 233 994</b> | <b>3 976 830</b> |
| Engagements reçus d'établissements de crédit                   | 286 650          | 272 631          |
| Engagements reçus de la clientèle                              | 3 947 344        | 3 704 199        |
| • Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 206 446          | 205 438          |
| • Autres garanties reçues                                      | 3 740 898        | 3 498 761        |
| <b>Engagements sur titres</b>                                  | <b>2 740</b>     | <b>1 619</b>     |
| Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise             |                  |                  |
| Autres engagements reçus                                       | 2 740            | 1 619            |

(1) Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 416 546 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 1 082 113 milliers d'euros.

## Note 26 Actifs donnés et reçus en garantie

### Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2016, le Crédit Agricole Centre France a apporté 4 220 890 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 334 830 milliers d'euros en 2015. Le Crédit Agricole Centre France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Centre France a apporté :

- 2 983 989 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du groupe auprès de la

Banque de France et la BCE, contre 3 131 841 milliers d'euros en 2015 ;

- 288 061 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 261 748 milliers d'euros en 2015 ;

- 948 840 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 941 241 milliers d'euros en 2015.

## Note 27 Engagements donnés aux entreprises liées

Informations sur les parties liées (règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014)

| (en milliers d'euros) | Créances | Dettes   | Engagements donnés | Facturations de prestations de services   |
|-----------------------|----------|----------|--------------------|---|
| SA Banque Chalus      | 39 500   | 142 500  | 19 950*            | Facturation à la Banque Chalus des prestations 2016 pour 1 390 milliers d'euros       |
| SAS CACF Immobilier   |          | 18 650** |                    | Facturation à la SAS CACF Immobilier des prestations 2016 pour 96 milliers d'euros HT |
| SNC Alli Dômes        |          | 1 390**  |                    |   |

\* Ces engagements donnés à la Banque Chalus concernent une garantie en risques sur les entreprises.

\*\* Comptes courants d'associés.

## Note 28 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

| (en milliers d'euros)                            | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|--|------------------|------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 3 500            | 4 815            |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole       | 65 013           | 82 756           |
| Sur opérations avec la clientèle                 | 389 604          | 434 473          |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe   | 27 002           | 24 948           |
| Produit net sur opérations de macrocouverture    | 13 589           | 12 120           |
| Sur dettes représentées par un titre             |                  |                  |
| Autres intérêts et produits assimilés            | 2 632            | 2 615            |
| <b>Intérêts et produits assimilés</b>            | <b>501 340</b>   | <b>561 727</b>   |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | - 9 037          | - 10 365         |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole       | - 139 165        | - 157 889        |
| Sur opérations avec la clientèle                 | - 69 326         | - 66 389         |
| Charge nette sur opérations de macrocouverture   |                  |                  |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe   |                  |                  |
| Sur dettes représentées par un titre             | - 2 253          | - 3 295          |
| Autres intérêts et charges assimilées            | -356             | - 285            |
| <b>Intérêts et charges assimilées</b>            | <b>- 220 137</b> | <b>- 238 223</b> |
| <b>Total</b>                                     | <b>281 203</b>   | <b>323 504</b>   |

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 3 092 milliers d'euros, il était de 2 847 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macrocouverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## Note 29

### Revenus des titres

| (en milliers d'euros)   | 31.12.2016    | 31.12.2015    |
|---|---------------|---------------|
| Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme | 45 453        | 28 647        |
| Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille                                     | 76            | 1 561         |
| Opérations diverses sur titres  |               |               |
| <b>Total des revenus des titres à revenus variables</b>   | <b>45 529</b> | <b>30 208</b> |

## Note 30

### Produit net des commissions

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016     |                 |                | 31.12.2015     |                 |                |
|--|----------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|
|  | Produits       | Charges         | Net            | Produits       | Charges         | Net            |
| Sur opérations avec les établissements de crédit                                     | 341            | - 245           | 96             | 253            | - 250           | 3              |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole   | 40 699         | - 24 677        | 16 022         | 43 125         | - 24 620        | 18 505         |
| Sur opérations avec la clientèle   | 57 913         | - 1 246         | 56 667         | 56 792         | - 1 106         | 55 686         |
| Sur opérations sur titres  |                | - 127           | - 127          |                | - 173           | - 173          |
| Sur opérations de change   | 101            |                 | 101            | 130            |                 | 130            |
| Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan |                |                 |                |                |                 |                |
| Sur prestations de services financiers   | 150 300        | - 9 785         | 140 515        | 151 390        | - 11 054        | 140 336        |
| Provision pour risques sur commissions   | 682            | - 587           | 95             | 687            | - 749           | - 62           |
| <b>Total (1)</b>   | <b>250 036</b> | <b>- 36 667</b> | <b>213 369</b> | <b>252 377</b> | <b>- 37 952</b> | <b>214 425</b> |

(1) Dont prestations assurance vie : 27 193 milliers d'euros.

## Note 31

### Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016 | 31.12.2015   |
|--|------------|--------------|
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés | 551        | 541          |
| Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme     | - 453      | - 1 258      |
| <b>Total</b>   | <b>98</b>  | <b>- 717</b> |

## Note 32

### Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016   | 31.12.2015     |
|--|--------------|----------------|
| <b>Titres de placement</b>   |              |                |
| Dotations aux dépréciations  | - 24         | - 2 463        |
| Reprises de dépréciations  | 2 722        | 891            |
| <b>Dotations ou reprises nettes aux provisions</b>                   | <b>2 698</b> | <b>- 1 572</b> |
| Plus-values de cession réalisées                                     | 11 494       | 4 509          |
| Moins-values de cession réalisées                                    | - 7 940      | - 4 669        |
| <b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>           | <b>3 554</b> | <b>- 160</b>   |
| <b>Solde des opérations sur titres de placement</b>                  | <b>6 252</b> | <b>- 1 732</b> |
| <b>Titres de l'activité de portefeuille</b>                          |              |                |
| Dotations aux dépréciations  |              |                |
| Reprises de dépréciations  |              |                |
| <b>Dotations ou reprises nettes aux provisions</b>                   |              |                |
| Plus-values de cession réalisées                                     |              |                |
| Moins-values de cession réalisées                                    |              |                |
| <b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>           |              |                |
| <b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b> |              |                |
| <b>Total</b>   | <b>6 252</b> | <b>- 1 732</b> |

## Note 33

### Autres produits et charges d'exploitation bancaire

| (en milliers d'euros)                          | 31.12.2016     | 31.12.2015     |
|--|----------------|----------------|
| Produits divers                                | 8 971          | 3 799          |
| Quote-part des opérations faites en commun     |                |                |
| Refacturation et transfert de charges          |                |                |
| Reprises provisions                            |                |                |
| <b>Autres produits d'exploitation bancaire</b> | <b>8 971</b>   | <b>3 799</b>   |
| Charges diverses                               | - 187          | - 144          |
| Quote-part des opérations faites en commun     | - 1 246        | - 1 334        |
| Refacturation et transfert de charges          |                |                |
| Dotations provisions                           |                |                |
| <b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>  | <b>- 1 433</b> | <b>- 1 478</b> |
| <b>Total</b>                                   | <b>7 538</b>   | <b>2 321</b>   |

## Note 34

### Charges générales d'exploitation

| (en milliers d'euros)   | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Frais de personnel</b>   |                  |                  |
| Salaires et traitements   | - 85 696         | - 83 338         |
| Charges sociales  | - 39 791         | - 39 742         |
| Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies | - 9 081          | - 10 821         |
| Intéressement et participation  | - 15 989         | - 16 027         |
| Impôts et taxes sur rémunérations   | - 17 354         | - 17 458         |
| <b>Total des charges de personnel</b>   | <b>- 158 830</b> | <b>- 156 565</b> |
| Refacturation et transferts de charges de personnel   | - 1 888          | 1 968            |
| <b>Frais de personnel nets</b>  | <b>- 156 942</b> | <b>- 154 597</b> |
| <b>Frais administratifs</b>   |                  |                  |
| Impôts et taxes (1)   | - 16 175         | - 12 546         |
| Services extérieurs et autres frais administratifs  | - 100 690        | - 91 736         |
| <b>Total des charges administratives</b>  | <b>- 116 865</b> | <b>- 104 282</b> |
| Refacturation et transferts de charges administratives  | 336              | 147              |
| <b>Frais administratifs nets</b>  | <b>- 116 529</b> | <b>- 104 135</b> |
| <b>Total</b>  | <b>- 273 471</b> | <b>- 258 732</b> |

(1) Dont 2 595 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

Au titre de l'exercice écoulé et des exercices 2013, 2014 et 2015, un montant de 12 941 milliers d'euros a été accordé au Crédit Agricole Centre France au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 5 936 milliers d'euros au 31 décembre 2016 pour les dépenses suivantes :

- 1 218,8 milliers d'euros dans l'innovation,
- 2 130 milliers d'euros dans l'investissement bancaire,
- 273,7 milliers d'euros dans la formation,
- 1 100,8 milliers d'euros dans la transition écologique et énergétique,
- 1 213 milliers d'euros dans le domaine de l'emploi.

Le montant des crédits restant à employer est de 7 005,2 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

## Effectif moyen

### Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

| Catégorie de personnel        | 31.12.2016   | 31.12.2015   |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Cadres                        | 477          | 466          |
| Non-cadres                    | 1 815        | 1 807        |
| <b>Total</b>                  | <b>2 292</b> | <b>2 273</b> |
| Dont : - France<br>- Étranger | 2 292        | 2 273        |

Le montant global des rémunérations allouées en 2016 à l'ensemble des membres d'administration et de direction s'élève à 2 827 milliers d'euros. Le montant des engagements de retraite est couvert par des contrats d'assurance et s'élève à 28 352 milliers d'euros.

## Note 35

### Coût du risque

| (en milliers d'euros)                                 | 31.12.2016       | 31.12.2015       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>      | <b>- 113 044</b> | <b>- 119 625</b> |
| Dépréciations de créances douteuses                   | - 83 375         | - 91 843         |
| Autres provisions et dépréciations                    | - 29 669         | - 27 782         |
| <b>Reprises de provisions et dépréciations</b>        | <b>97 704</b>    | <b>93 929</b>    |
| Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)   | 85 441           | 81 952           |
| Autres reprises de provisions et dépréciations        | 12 263           | 11 977           |
| <b>Variation des provisions et dépréciations</b>      | <b>- 15 340</b>  | <b>- 25 696</b>  |
| Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3) | - 392            | - 6 867          |
| Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (2)     | - 18 100         | - 15 917         |
| Décote sur prêts restructurés                         | - 279            | - 370            |
| Récupérations sur créances amorties                   | 977              | 190              |
| Autres pertes   |                  |                  |
| Autres produits (4)                                   |                  | 6 196            |
| <b>Coût du risque</b>                                 | <b>- 33 134</b>  | <b>- 42 464</b>  |

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 16 472 milliers d'euros, dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuses non compromises : 1 452 milliers d'euros.

(2) Dont 16 472 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(3) Dont, en 2015, 6 196 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch Assurance), versés à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels.

(4) Dont, en 2015, 6 196 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie (Switch Assurance), reçus de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels.

## Note 36

### Résultat net sur actifs immobilisés

| (en milliers d'euros)  | 31.12.2016     | 31.12.2015     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Immobilisations financières</b>   |                |                |
| <b>Dotations aux dépréciations</b>   | <b>- 1 538</b> | <b>- 2 865</b> |
| Sur titres d'investissement  |                |                |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | - 1 538        | - 2 865        |
| <b>Reprises de dépréciations</b>   | <b>5 107</b>   | <b>2 589</b>   |
| Sur titres d'investissement  |                |                |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 5 107          | 2 589          |
| <b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>   | <b>3 569</b>   | <b>- 276</b>   |
| Sur titres d'investissement  |                |                |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 3 569          | - 276          |
| <b>Plus-values de cession réalisées</b>  | <b>2</b>       | <b>495</b>     |
| Sur titres d'investissement  |                | 57             |
| Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme  | 2              | 438            |
| <b>Moins-values de cession réalisées</b>   | <b>- 2 626</b> | <b>- 300</b>   |
| Sur titres d'investissement  |                |                |
| Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme  | - 2 626        | - 297          |
| Pertes sur créances liées à des titres de participation                                    |                | - 3            |
| <b>Solde des plus et moins-values de cession</b>   | <b>- 2 624</b> | <b>195</b>     |
| Sur titres d'investissement  |                | 57             |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | - 2 624        | 138            |
| <b>Solde en perte ou en bénéfice</b>   | <b>945</b>     | <b>- 81</b>    |
| <b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>  |                |                |
| Plus-values de cession   | 2 911          | 83             |
| Moins-values de cession  | - 705          | - 90           |
| <b>Solde en perte ou en bénéfice</b>   | <b>2 206</b>   | <b>- 7</b>     |
| <b>Résultat net sur actifs immobilisés</b>   | <b>3 151</b>   | <b>- 88</b>    |



## Note 37

### Impôt sur les bénéfices

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Montant 2016  | Montant 2015  |
|------------------------------|---------------|---------------|
| IS sur le résultat courant   | 74 176        | 92 288        |
| IS provisionné               | - 1 222       | - 259         |
| <b>Charge fiscale</b>        | <b>72 954</b> | <b>92 029</b> |

## Note 38

### Informations relatives aux résultats des activités bancaires

La quasi-totalité de l'activité du Crédit Agricole Centre France est exercée en France dans la banque de proximité.

## Note 39

### Projet d'affectation des résultats

|                           | <i>(en euros)</i> |
|---------------------------|-------------------|
| Résultat net 2016         | 134 932 326,89    |
| Intérêts aux parts et CCA | 11 893 615,41     |
| Réserve légale            | 92 279 033,61     |
| Réserves facultatives     | 30 759 677,87     |

## Note 40

### Implantation dans des États ou territoires non coopératifs

Le Crédit Agricole Centre France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.





**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE MIXTE  
du 29 mars 2017**

**Texte des résolutions**

## Partie extraordinaire

### Première résolution Représentativité par département

L'Assemblée générale décide de modifier la règle de répartition des administrateurs par département au sein du Conseil comme suit :

- Règle actuelle : un cinquième des administrateurs issus chacun de l'un des cinq départements composant le territoire.
- Nouvelle règle : de trois à cinq administrateurs issus chacun de l'un des cinq départements composant le territoire.

### Deuxième résolution Modification statutaire

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 15 - 1 alinéa 2 des statuts comme suit :

- Ancienne rédaction :

Chaque cinquième des administrateurs étant issu de chacun des cinq départements composant la circonscription territoriale de la Caisse régionale.

- Nouvelle rédaction :

Chaque administrateur est issu de l'un des cinq départements composant la circonscription territoriale de la Caisse régionale, à raison d'une représentativité par département comprise entre trois et cinq administrateurs.

Le reste de l'article est inchangé.

## Partie ordinaire

### Troisième résolution Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve le rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels qui font ressortir un bénéfice net de 134 932 326,89 €.

Elle donne, en conséquence, quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux membres du Conseil d'administration.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à la somme de 42 770,71 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que celui de l'impôt supporté par la société du fait de la non-déductibilité, soit 13 113,64 €.

### Quatrième résolution Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion, partie comptes consolidés,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016,

approuve les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport de gestion, ainsi que les comptes consolidés qui font ressortir un bénéfice net de 159 665 000 €.

### Cinquième résolution Affectation du résultat, fixation et mise en paiement des intérêts

L'Assemblée générale approuve les propositions faites par le Conseil d'administration pour l'affectation du résultat 2016 d'un montant de 134 932 326,89 € et propose de l'affecter comme suit :

#### Intérêts aux parts sociales **1 751 220,48 €**

soit un intérêt de **0,24 €** par part sociale d'un nominal de 15 € au taux de 1,60 %.

Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, à concurrence de 62,40 €.

Il sera payable à l'issue de l'Assemblée générale.

#### Intérêts aux certificats coopératifs d'associés **10 142 394,93 €**

soit un intérêt de **4,17 €** par certificat coopératif d'associé, calculé au prorata temporis.

Cet intérêt n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts.

Il sera payable à l'issue de l'Assemblée générale.

**Réserve légale** 92 279 033,61 €

**Réserves facultatives** 30 759 677,87 €

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que l'intérêt aux parts distribué au cours des trois derniers exercices a été le suivant :

2013 : intérêt par part sociale = 0,36 €,  
intérêt par certificat coopératif d'associé = 3,62 €.

2014 : intérêt par part sociale = 0,28 €,  
intérêt par certificat coopératif d'associé = 4,00 €.

2015 : intérêt par part sociale = 0,27 €,  
intérêt par certificat coopératif d'associé = 4,05 €.

### Sixième résolution

#### Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées pour les articles L.225-38 à L.225-43 du Code de commerce approuve les opérations et conventions énoncées dans ce rapport.

### Septième résolution

#### Variation du capital social

L'Assemblée générale constate que le capital s'élève au 31 décembre 2016 à :

- **109 451 280 €** sous la forme de parts sociales, **en baisse de 450 €** sur l'exercice,
- **36 483 435 €** sous la forme de certificats coopératifs d'associés, **sans variation** au cours de l'exercice.

### Huitième résolution

#### Renouvellement du mandat d'une administratrice

Il est proposé à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Madame Martine CHAUVET, pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

### Neuvième résolution

#### Renouvellement du mandat d'une administratrice

Il est proposé à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Madame Marie-Pascale FLAGEL, pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

### Dixième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

Il est proposé à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur François BERTHOMIER, pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

### Onzième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

Il est proposé à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Serge CHARRET, pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

### Douzième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

Il est proposé à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Robert CHERON, pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

### Treizième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

Il est proposé à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Michel JARASSE, pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

### Quatorzième résolution

#### Non renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude MOREAU à compter de ce jour et de sa décision de ne pas solliciter son renouvellement et décide de ne pas pourvoir à son remplacement compte tenu des orientations réglementaires tendant à la diminution du nombre d'administrateurs au sein des Caisses régionales de Crédit Agricole.

### Quinzième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

Il est proposé à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Daniel PRADIER, pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

## **Seizième résolution**

### **Élection d'une administratrice**

Il est proposé à l'Assemblée la candidature de Madame Marie-Christine JOSSE, pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Guy BRISSAT, soit une durée d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

## **Dix-septième résolution**

### **Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2016 au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général et aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 826 799 € au titre de l'exercice 2016.

## **Dix-huitième résolution**

### **Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2017**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la Loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 350 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2017 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

# **Partie ordinaire et extraordinaire**

## **Dix-neuvième résolution**

### **Pouvoirs**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales.







# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016.

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons

examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre Caisse régionale.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Toulouse, le 14 mars 2017, les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Élisabeth L'Hermite

Ernst & Young Audit



Frank Astoux



# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016.



Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Caisse régionale à la fin de cet exercice.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

- Comme Indiqué dans les notes 2.1, 4.2, 9 et 14 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les

modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

- Votre Caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous avons vérifié leur correcte application.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.12 et 16 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon et Toulouse, le 14 mars 2017, les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Élisabeth L'Hermite

Ernst & Young Audit



Frank Astoux



# Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2016.

Aux sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## I - Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## II - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article L. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### II - 1 - Avec la SA Banque Chalus

- Votre Conseil d'administration a autorisé en 1997 une convention de prestations de services, modifiée par avenants en 1998, 1999 puis 2007, au titre de laquelle votre Caisse régionale exécute pour le compte de la SA Banque Chalus une mission dans le domaine de la gestion de trésorerie.

Le montant des facturations relatives à cette prestation s'élève à 12 500 € HT au titre de l'exercice 2016.

- Votre Conseil d'administration a autorisé en 2008 la mise en place d'une convention de groupement de fait, modifiée par avenant en 2014, qui a pour objet de rendre des prestations dans le domaine des

services bancaires, des opérations internationales, du recouvrement contentieux, du financier, du marketing et communication, des moyens généraux, de l'organisation, du contrôle permanent et des risques, et de l'informatique.

Le montant des facturations relatives à ce groupement de fait s'élève à 1 349 000 € hors taxes au titre de l'exercice 2016.

- Votre Conseil d'administration a autorisé en 1997 une convention d'assistance au titre de laquelle votre Caisse régionale apporte à la SA Banque Chalus l'appui nécessaire en termes de compétence, de savoir et de conseil.

Le montant des facturations relatives à cette prestation s'élève à 15 000 € HT au titre de l'exercice 2016.

### II - 2 - Avec la SNC Alli Dômes

Au titre d'une convention autorisée par votre Conseil d'administration en 1993, votre Caisse régionale détient un compte courant d'associés dans les livres de la SNC Alli Dômes, sans rémunération.

Au 31 décembre 2016, ce compte courant s'élève à 1 390 000 €.

### II - 3 - Avec la SAS CACF Immobilier

Au titre d'une convention autorisée par votre Conseil d'administration le 26 décembre 2005, votre Caisse régionale apporte à la SAS CACF Immobilier l'appui nécessaire en termes de compétences, de savoir et de conseil.

Le montant total des facturations et des produits à recevoir au titre de l'exercice écoulé s'élève à 95 756 € HT.

Lyon et Toulouse, le 14 mars 2017, les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Élisabeth L'Hermite

Ernst & Young Audit



Frank Astoux





Rapport  
de l'Organisme  
Tiers Indépendant  
sur les informations  
sociales,  
environnementales  
et sociétales  
consolidées  
figurant dans le  
rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016.

Aux sociétaires,

En notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le chapitre intitulé « Pacte coopératif et Territorial » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composées des outils de collecte RSE (appelés « Fiches indicateurs 2016 ») transmis aux contributeurs (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre « Pacte coopératif et Territorial » dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes entre octobre 2016 et février 2017, sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'Organisme Tiers Indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

## **1 - Attestation de présence des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et. le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée à la fin du chapitre « Pacte Coopératif et Territorial » du rapport de gestion.

### **Conclusion**

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2 - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les infor-

mations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.) et pour vérifier la correcte application des procédures. Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion. Nous avons également procédé à des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués ainsi que la consolidation des données et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris - La Défense, le 1<sup>er</sup> mars 2017, l'Organisme Tiers Indépendant

Ernst & Young et Associés



Caroline Delerable  
Associée France Développement durable



Abder Aouad  
Associé





# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2016

